



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 175 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 24 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 avril 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1405)

[Français]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national sous la direction de la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

[*Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.*]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE DE PARKINSON

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer les députés et la population canadienne que le mois d'avril a été désigné Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson par la Société Parkinson du Canada.

La maladie de Parkinson est une maladie neurodégénérative chronique qui est la cause de tremblements, de troubles de la parole et de difficultés à marcher et à garder son équilibre.

Environ 100 000 personnes au Canada sont victimes de la maladie qui affecte principalement les personnes âgées. Bien qu'il n'y ait actuellement aucun remède, les scientifiques tentent de mettre au point des traitements qui ralentiront la progression de la maladie et un jour la préviendront.

La Société Parkinson du Canada et ses partenaires régionaux travaillent depuis 37 ans pour alléger le fardeau de tous ceux qui souffrent de cette maladie, et trouver un remède au moyen de la recherche, de l'éducation, de la défense des droits et des services de soutien.

J'invite les députés à se joindre à moi pour appuyer la Société Parkinson du Canada ainsi que les milliers de Canadiens et Canadiennes victimes de cette maladie.

* * *

[Traduction]

CUBA

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à la fin mars, Fidel Castro a interdit aux Cubains, sans tambours ni trompettes, de vendre et d'acheter des ordinateurs personnels, des imprimantes, des photocopieurs et toutes les fournitures nécessaires à leur fonctionnement. Les détaillants cubains ne peuvent désormais vendre ce genre de biens qu'au

gouvernement Castro. Les Cubains pourraient avoir accès aux ordinateurs et à Internet si leur gouvernement l'autorisait.

Le régime répressif de Castro ne désire pas que les citoyens cubains jouissent de la liberté d'expression et qu'ils communiquent avec le monde. Le président Castro sait pertinemment que plus les gens entendront parler de liberté plus ils la réclameront. Des milliers de touristes canadiens s'envolent chaque année vers Cuba et les entreprises canadiennes cherchent des occasions d'affaires dans ce pays dictatorial.

Le Canada a été un des chefs de file dans la lutte contre l'apartheid qui affligeait une nation située à des milliers de kilomètres de distance, sur un autre continent. Toutefois, au sujet de Cuba, cela fait trop longtemps que nous allons dans la mauvaise direction.

Pourquoi le gouvernement choisit-il de façon hypocrite de défendre les droits de certains peuples opprimés plutôt que d'autres? Le Canada doit dénoncer davantage les violations des libertés fondamentales dont les Cubains sont victimes.

* * *

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je félicite les citoyens de Hamilton qui ont recueilli 220 000 \$, le week-end dernier, au nom de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Samedi matin dernier, plus de 1 300 personnes se sont réunies à l'école secondaire St. Thomas More de Hamilton et à l'école secondaire Salt Fleet de Stoney Creek, à l'occasion de la 11^e édition de la Marche de l'espoir, organisée par la Société canadienne de la sclérose en plaques.

La sclérose en plaques attaque le système nerveux central et entraîne l'inflammation et la destruction de l'enveloppe protectrice de l'épine dorsale et du cerveau. Le Canada présente l'un des plus hauts taux de sclérose en plaques au monde, puisque plus de un Canadien sur 500 souffre de cette maladie. Au Canada, on diagnostique chaque jour trois nouveaux cas de sclérose en plaques.

Pourtant, les causes de cette maladie imprévisible demeurent encore inconnues. Les fonds recueillis le week-end dernier, à l'occasion de la Marche de l'espoir, par les citoyens de Hamilton et par d'autres Canadiens de 140 municipalités, seront consacrés à la recherche et au financement de services d'aide aux personnes atteintes de sclérose en plaques et à leur famille.

Je remercie tous les participants à cette marche de leur contribution et de leur aide.

*Article 31 du Règlement***LA CITOYENNETÉ**

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, 127 particuliers de 38 pays différents ont récemment participé à une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté dans ma ville natale, Hamilton. Chacune de ces personnes, qui ensemble représentaient toutes les régions de la planète, a prêté serment, s'est engagée envers le Canada et a entonné l'hymne national pour la première fois en sa qualité de citoyen canadien.

Cette cérémonie est l'une des milliers de cérémonies semblables qui ont lieu chaque année dans notre magnifique pays. L'année dernière, plus de 2 000 événements identiques ont permis d'accueillir 167 000 nouveaux arrivants chez nous. Il ne faut jamais minimiser l'importance de ces cérémonies. Pour les nouveaux Canadiens, elles marquent la concrétisation de rêves qui ont parfois mis des années à se réaliser.

Ceux qui ont déjà assisté à une cérémonie de citoyenneté peuvent nous dire que c'est une expérience vraiment émouvante. Cela nous rappelle à quel point nous sommes chanceux d'être des Canadiens, d'habiter un pays dont les valeurs, le fondement moral et les principes favorables à la coopération multiculturelle sont admirés à l'échelle de la planète.

En accueillant chaleureusement les nouveaux citoyens dans notre famille canadienne, nous facilitons leur intégration à notre société et ainsi ils peuvent plus rapidement contribuer pleinement à notre vie collective.

* * *

VAISAKHI

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour me joindre aux sikhs du Canada et du monde entier afin de marquer le 303^e anniversaire de la Khalsa.

Le week-end dernier, j'ai accompagné plus de 25 000 sikhs canadiens qui célébraient leur foi et leur fierté en leur culture. Depuis ses origines dans la vallée de l'Indus, la religion sikhe s'est répandue dans le monde entier, y compris au Canada, où les premiers pionniers sikhs se sont établis il y a plus de 100 ans.

De nos jours, les sikhs sont représentés dans tous les secteurs et tous les domaines de la vie canadienne; ils sont notamment élus députés à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales, et membres des gouvernements municipaux.

Je tiens à féliciter toute la communauté sikhe canadienne et les sikhs de ma propre circonscription, Brampton-Centre, à l'occasion de ce 303^e anniversaire de la Khalsa.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne croit que le gouvernement doit encourager la concurrence entre les entreprises plutôt qu'intervenir dans le marché. Nous croyons aussi qu'il doit révéler comment il dépense l'argent des contribuables.

Deux articles inquiétants ont été publiés récemment concernant Industrie Canada et les subventions aux entreprises. Le ministère a approuvé, le 12 mars 2001, la dépense de 99,6 millions de dollars pour la société Pratt & Whitney. Industrie Canada a cependant bloqué la divulgation d'autres renseignements à propos de cet investissement que l'on avait cherché à obtenir au moyen d'une demande de suivi d'accès à l'information. Je rappelle à la Chambre

que Pratt & Whitney est une société dont le chiffre d'affaires a atteint 2,6 milliards de dollars en 2001.

La société General Motors du Canada a laissé entendre qu'elle recevait davantage de fonds publics pour la recherche et le développement. Or, la GM, qui est la deuxième société en importance au Canada, a récemment augmenté le régime de production dans 12 usines afin de répondre à une demande croissante. Il est clair que le nouveau ministre de l'Industrie a du travail à faire pour assurer qu'il ne dilapide pas l'argent durement gagné des contribuables.

Il est temps que le gouvernement réforme sa politique industrielle l'autorisant à distribuer des cadeaux de plusieurs millions de dollars aux entreprises et qu'il adopte la vision de l'Alliance canadienne qui souhaite alléger le fardeau fiscal de tous les Canadiens.

* * *

● (1410)

LA SANTÉ

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler que la Commission Romanow a tenu des audiences vendredi dernier à Fredericton. La visite de M. Romanow a eu lieu après une assemblée populaire que j'avais tenue le 24 mars à Fredericton et dont les conclusions ont été présentées à la commission.

Je suis extrêmement fier de la qualité du débat sur la santé qui a eu lieu à Fredericton. Près d'une centaine de personnes y ont consacré un dimanche après-midi parce qu'elles se préoccupent de l'avenir de la santé au Canada. Elles ont mis l'accent sur le mieux-être, les soins de santé primaires, un financement fédéral accru mais assorti de conditions, et la fin des échanges d'accusations entre le fédéral et les provinces.

Les participants ont fait valoir qu'il fallait nommer un tiers impartial pour arbitrer les mésententes entre le fédéral et les provinces et que le fédéral devrait jouer un rôle accru pour remédier aux problèmes de ressources humaines. Ils se sont clairement distancés d'un système américain privatisé qui leur paraît incompatible avec les valeurs qui sous-tendent le régime d'assurance-maladie.

Je tiens à remercier les coprésidents, Russ King et Linda Silas, ainsi que tous les participants qui ont donné de leur temps et de leurs talents pour la tenue de cet important débat.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DU DON D'ORGANES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, du 21 au 27 avril a lieu la Semaine du don d'organes. Nous le savons tous: faire un don peut sauver une vie. La majeure partie des Québécois et des Québécoises en est bien consciente puisqu'un sondage effectué au cours de la semaine dernière nous apprenait que 75 p. 100 d'entre eux étaient entièrement d'accord avec le don d'organes et de tissus, et qu'ils considéraient très important que les professionnels de la santé les renseignent sur ce sujet.

Pourtant, c'est seulement 53 p. 100 d'entre eux qui disaient avoir pris les dispositions nécessaires pour faire don de leurs organes et en avoir avisé leurs proches. Force est donc de constater qu'il nous faut encore sensibiliser nos concitoyens et concitoyennes à ce geste d'altruisme incomparable.

Toute personne, peu importe l'âge, peut être considérée comme un donneur potentiel. Si vous ne l'avez pas déjà fait, signez donc une carte de donneur et avisez vos proches de votre décision.

Faire un don d'organes, c'est un geste simple, mais qui peut sauver des vies. Songeons-y!

* * *

LES CITOYENS DE LA CIRCONSCRIPTION DE ROSEMONT—PETITE-PATRIE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de souligner l'apport des citoyens de la circonscription de Rosemont—Petite-Patrie pour leurs généreuses contributions à la campagne de financement organisée par la paroisse Saint-Ambroise dans le but de rénover l'intérieur de l'église.

Cette église, qui sert de point de rassemblement à bon nombre de citoyens tant au niveau religieux que social, a pu préserver une partie de son histoire et de son charme grâce aux dons qui ont été recueillis.

Les rénovations, qui ont débuté au mois de janvier, ont jusqu'à maintenant permis de remettre en état le plancher et le chœur de cette église qui date de 1925 et qui est l'oeuvre du célèbre architecte Ernest Cormier.

Une fois de plus, je tiens à féliciter les résidentes et résidents de Rosemont—Petite-Patrie de leur générosité et de leur implication communautaire.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours des sept dernières années, en vertu du programme de partenariats technologiques du gouvernement libéral, de grandes sociétés parasites célèbres d'un bout à l'autre du Canada ont obtenu 947 millions de dollars.

Il s'agit de près d'un milliard de dollars des deniers publics. Malgré les promesses des ministres de l'Industrie qui se sont succédé, moins de 25 millions de dollars, soit moins de 3 p. 100 de ces soi-disant prêts ont été remboursés.

Pourquoi est-ce que Bombardier, une société multimilliardaire, n'a jamais remboursé les 87 millions de dollars qu'elle a obtenus? Pourquoi est-ce que Ballard Power Systems n'a pas remboursé les 30 millions qu'il a reçus? Pourquoi est-ce que CAE Electronics n'a pas remboursé les 32 millions de dollars qu'on lui a alloués? Et pourquoi bon nombre de ces distributions ont-elles eu lieu juste avant les élections de 1997? Trop de questions restent sans réponse au sujet de douzaines de sociétés parasites qui ont reçu des fonds publics.

Il est temps de mettre fin à de telles pratiques et à rendre ces fonds aux contribuables sous la forme de réductions d'impôt et du rétrécissement de l'appareil gouvernemental.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AU BRUIT

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de sensibilisation au bruit. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la perte auditive due au bruit est le principal handicap caché en Amérique du Nord.

Article 31 du Règlement

Selon la Société canadienne de l'ouïe, plus de sept millions de Canadiens sont handicapés par une perte auditive, et pour environ un tiers d'entre eux, cette perte auditive est due au bruit. Ce fléau ne vise pas que le lieu de travail. De nos jours, une population de plus en plus jeune, des enfants aux jeunes adultes, est victime d'une perte auditive due au bruit soit de jouets, de bandes sonores de film, d'appareils électroniques et ainsi de suite.

Ce qui est tragique, c'est qu'on peut parfaitement prévenir la perte auditive due au bruit. La prévention coûte beaucoup moins cher que n'en coûtent les conséquences économiques et sociales d'une telle perte. En effet, la perte auditive comporte des conséquences énormes pour les personnes touchées et leurs proches, mais également au plan de la productivité au travail.

Le mois prochain sera le Mois de la déficience auditive. Faisons en sorte de sensibiliser les gens à la protection de l'ouïe, car la perte auditive est un handicap atroce. On ne saurait rester silencieux sur cette question.

* * *

●(1415)

L'ARMÉNIE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 87^e anniversaire du génocide de 1,5 million d'Arméniens. Mais la tragédie ne s'est pas arrêtée là.

La Turquie refuse encore aujourd'hui de reconnaître ce crime grotesque contre l'humanité. À notre honte collective, notre propre gouvernement libéral refuse toujours de reconnaître officiellement le génocide arménien.

Pressé hier de faire une reconnaissance officielle à la Chambre, le vice-premier ministre a déclaré que le ministre des Affaires étrangères avait fait une déclaration complète à la Chambre des communes sur cette question. En réalité, le ministre des Affaires étrangères avait dit ceci:

Nous souhaitons rappeler à tous que ces événements tragiques doivent être commémorés dans leur contexte historique et que nous devons veiller à faire régner la paix et l'harmonie entre tous les peuples.

C'est là l'idée que se fait le gouvernement d'une déclaration complète sur le génocide qui demeure une plaie vive pour les Canadiens d'origine arménienne. C'est une insulte aux Arméniens d'ici et du monde entier. Ils méritent mieux de la part de leur gouvernement. Un génocide est un génocide, peu importe le contexte.

* * *

[Français]

LE PEUPLE ARMÉNIEN

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, le 24 avril, la communauté internationale commémore le génocide arménien de 1915, qui a entraîné dans la mort un million et demi de personnes.

En France, l'Assemblée nationale, le Sénat et le président Chirac ont reconnu le génocide de 1915. La France a même adopté une loi indiquant que, de même qu'on ne pouvait nier l'Holocauste, on ne pouvait nier le génocide arménien. Toute personne qui le nierait pourrait être accusée de déformer l'histoire.

En Amérique du Nord, l'Assemblée nationale du Québec, le Parlement de l'Ontario, les États de la Californie, du Delaware, du Massachusetts et de New York ont reconnu le génocide arménien.

Questions orales

Le gouvernement du Canada a eu plusieurs occasions de le faire par le passé, mais n'a jamais officiellement reconnu le génocide arménien. Le Bloc québécois espère que la Chambre des communes et le gouvernement sauront enfin faire preuve de courage en reconnaissant le génocide arménien de 1915.

Montrons-nous solidaires...

Le Président: L'honorable députée de Vancouver Kingsway a la parole.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DE COMMERCE TAIWANAISE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir dernièrement d'assister au gala du 10^e anniversaire de la Chambre de commerce taiwanaise de la Colombie-Britannique, la CCTCB. Cet organisme fondé en 1992 vise à promouvoir les occasions d'affaires au Canada pour les investisseurs taiwanais et canadiens.

La Chambre de commerce taiwanaise a fait la promotion de nombreux programmes commerciaux et d'investissements, ainsi que de nombreuses activités en Colombie-Britannique, et elle continue de resserrer les liens commerciaux qui unissent le Canada et Taiwan.

Je tiens à féliciter M. Jacob Lai et les membres de la CCTCB de leur apport à la Colombie-Britannique. Je prie tous les députés de se joindre à moi pour féliciter la CCTCB de l'excellent travail qu'elle a accompli afin d'étendre les relations commerciales entre le Canada et Taiwan.

* * *

LES POMPIERS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le gouvernement est en train de repenser la législation sur la sûreté publique. Je l'exhorte à examiner de plus près les initiatives présentées par l'Association internationale des pompiers.

Un investissement annuel de 500 000 \$, soit une fraction du coût des jets de luxe du premier ministre, permettrait aux pompiers de suivre des cours de formation sur les matières dangereuses. Alors que l'armée met souvent des heures, voire des jours, à réagir à des désastres, les pompiers arrivent sur les lieux d'un sinistre en quelques minutes. La formation est donc nécessaire, tant pour leur protection que pour la nôtre.

Les compressions faites par les libéraux dans les services de police des ports, de la Garde côtière et dans les forces armées portent préjudice à la sûreté et à la sécurité des Canadiens. Les événements du 11 septembre et les modifications malavisées apportées à la politique aéroportuaire sont à l'origine de nouveaux dangers. La menace réelle du bioterrorisme, les délais dans les temps de réaction et l'incapacité de monter à bord des avions pourraient causer des pertes de vie. Les pompiers ont besoin du soutien du gouvernement fédéral dans le domaine des pensions et de l'indemnisation pour leurs conjoints et leurs enfants.

Les libéraux n'interviennent que du bout des lèvres sur ces importantes questions, entre autres. Pour bien faire leur travail, les pompiers ont besoin que le gouvernement prenne des mesures concrètes et qu'il leur consacre des ressources. La vie de nos pompiers et celle de ceux à qui ils rendent service et qu'ils protègent de façon désintéressée valent bien cela.

QUESTIONS ORALES

● (1420)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a été moins prudent en dépensant 750 millions de dollars pour acheter quatre sous-marins que les gens le sont lorsqu'ils achètent des voitures usagées. Lorsque les gens achètent des maisons, ils font appel à un inspecteur immobilier. Lorsque les gens achètent des bateaux ou des sous-marins, ils font appel à des inspecteurs de navires.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens s'il a embauché un inspecteur de navires professionnel indépendant pour s'assurer que les contribuables faisaient l'acquisition de sous-marins en bon état?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, de nombreuses inspections et de nombreux essais ont été effectués avant que les sous-marins ne soient livrés. La question de l'enfoncement mineur fait actuellement l'objet d'un examen approfondi, et on prend toutes les précautions nécessaires.

Je dois dire toutefois que, pour le prix que le député a mentionné, nous avons fait un bon marché. C'est 25 p. 100 de moins que ce qu'il en aurait coûté pour construire de nouveaux sous-marins. Il faut du temps pour rendre ces sous-marins opérationnels et pour s'assurer que toutes ces questions sont réglées. C'est ce qu'on est en train de faire.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est bien beau, mais cela ne répond pas à la question. Même le ministre des Finances sait que, lorsqu'on achète un bateau, on doit le faire inspecter. Les Canadiens se demandent toujours si le ministre voit à son affaire.

Je lui pose la question encore une fois. Le ministre peut-il expliquer aux contribuables comment il a fait preuve de diligence raisonnable à l'égard de cet achat et leur dire si le gouvernement du Canada a fait appel à un inspecteur de navires indépendant pour s'assurer que ces sous-marins étaient aptes à prendre la mer et ne présentaient aucun danger pour nos marins?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit qu'on a effectué toutes les inspections nécessaires et qu'on a fait preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que les sous-marins étaient en bon état. Ils ont été livrés au Canada. Il y avait encore du travail à faire sur ces sous-marins, et c'est ce qu'on était en train de faire lorsque l'enfoncement a été découvert.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne savons toujours pas si on a fait appel à un inspecteur indépendant, ce qui aurait dû être le cas.

Le ministre n'a pas remplacé les Sea King. On a déjà gaspillé un milliard de dollars et aucun hélicoptère n'a encore été commandé. Le programme «Habillez le soldat» dépasse largement le budget alloué et est retardé de trois ans. On a dépensé 174 millions de dollars pour un système de communications par satellite qui est encore en entreposage. Nous avons un destroyer qui a été mis en gardiennage en Colombie-Britannique seulement quelques années après un carénage qui a coûté plusieurs millions de dollars. Et la liste ne s'arrête pas là.

Questions orales

Nous avons maintenant des sous-marins qui ont un problème, et le ministre ne peut pas nous dire s'il y a eu une inspection indépendante. Quand le ministre admettra-t-il qu'il n'est pas maître dans son ministère?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): C'est absolument insensé, monsieur le Président. Ce que le député et son parti ne disent pas, c'est que le gouvernement a augmenté de quelque 20 p. 100 le budget du ministère de la Défense. Il a acheté de nouveaux transports de troupes blindés et de nouveaux Coyote. Nous avons fait d'importants investissements pour appuyer les Forces canadiennes au cours des années et nous continuons de le faire.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est insensé. Le gouvernement consacre de nos jours moins d'argent à l'armée qu'il ne l'a fait lorsqu'il a été porté au pouvoir il y a neuf ans.

Tout ce fiasco entourant l'acquisition de sous-marins fait ressortir une plus grande lacune encore dans la stratégie appliquée par le Canada pour remplacer ces navires militaires. Nous savons que, si le gouvernement n'avait pas acheté ces sous-marins usagés, nous n'aurions aucun sous-marin, car le gouvernement n'a rien fait pour assurer l'avenir de l'industrie navale.

Quand le gouvernement se décidera-t-il enfin à élaborer une politique visant à remplacer nos navires militaires tout en relançant l'industrie navale du Canada?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, notre flotte est excellente. Nous avons des frégates et des navires de défense côtière. Les sous-marins dont il est question n'ont qu'une ou deux années d'usure et étaient en fait presque neufs lorsqu'ils ont été mis en gardiennage par le Royaume-Uni. Nous les avons eus pour le quart de ce que l'acquisition de nouveaux sous-marins nous aurait coûté. Lorsque tous les travaux de rénovation seront terminés, ils serviront fort bien notre pays.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le gouvernement n'avait pas attendu quatre ans avant de les acheter, ces sous-marins n'auraient jamais été mis en gardiennage. Il y a deux poids deux mesures ici. On achète des jets de luxe, fabriqués au Canada, pour les membres du Cabinet et des sous-marins d'occasion pour nos militaires. Comment explique-t-on cette différence?

Le Canada est censé être l'un des pays modernes du G8. Nous avons la côte maritime la plus longue du monde et une fière tradition navale. Comment se fait-il alors que des pays comme l'Australie, la Suède et les Pays-Bas construisent leurs propres sous-marins, mais pas le Canada?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le député mentionne l'Australie, qui a décidé de construire sa propre classe de sous-marins, mais qui a mis 15 ans pour le faire.

* * *

•(1425)

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, pour aider la petite entreprise créatrice d'emplois, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis prélèvent tous, sur la bière produite par leurs microbrasseries, une taxe d'accise moins élevée que le taux imposé sur la bière mise en bouteille en grande quantité par les géants du houblon.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que, contrairement à leurs compétiteurs étrangers, les microbrasseries québécoises et canadiennes ne profitent pas d'un taux préférentiel pour les aider à percer un marché intérieur dominé par les grands brasseurs?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi qui est maintenant devant le comité n'a rien à voir avec cette question.

Cependant, le ministre des Finances poursuit ses discussions avec les microbrasseries et nous aurons une réponse bientôt.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on a eu la réponse hier. La révision de la taxe d'accise prévue par le projet de loi C-47 touche le vin, les spiritueux et les produits du tabac mais pas la bière. Le gouvernement a en effet décidé que les brasseurs québécois et canadiens, gros comme petits, continueront de payer 28¢ par litre de bière en taxe d'accise.

Le premier ministre peut-il nous expliquer en vertu de quelle logique tortueuse, seule la bière est exclue de la révision de la taxe d'accise?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux faire c'est de répéter ce que je viens de dire.

On est en train d'avoir des discussions approfondies avec l'industrie. Aussitôt que le gouvernement sera prêt, on annoncera les résultats.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, depuis 1997, 38 microbrasseries sur 86 ont disparu au Québec et au Canada. Les politiques fiscales du gouvernement sont en partie responsables de cette situation puisque les microbrasseries domestiques doivent payer une taxe d'accise de 28¢ le litre, alors que leurs compétiteurs américains et européens, qui vendent leurs produits au Canada, ne payent que 9¢ de taxe par litre.

Comment le gouvernement peut-il cautionner par ses politiques fiscales un traitement aussi préjudiciable aux microbrasseries du Québec et du Canada?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le Bloc québécois pose trois fois la même question, quand tout ce que je peux faire c'est de lui donner encore la même réponse.

On est en train de discuter avec l'industrie et on fera ce que le gouvernement fera.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, quels intérêts poursuit le gouvernement en maintenant des politiques fiscales qui entraînent la fermeture des microbrasseries les unes après les autres et qui mettent en péril la survie de celles qui restent?

Doit-on voir dans les politiques fiscales actuelles une forme de collusion entre le gouvernement et les grandes brasseries afin de leur permettre de conserver leur position dominante sur le marché de la bière au Canada?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, ce que vient de dire le Bloc québécois est tout à fait ridicule et il n'est pas nécessaire de répondre à la même question quatre fois.

Questions orales

[Traduction]

LE PROCHE-ORIENT

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, vendredi dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi d'une mission pour faire enquête sur les horreurs survenues à Jénine. Au départ, le gouvernement Sharon s'est engagé à coopérer avec la mission, mais hier, il a fait volte-face.

L'Égypte, le Royaume-Uni et même les États-Unis ont reproché à Sharon de traîner les pieds. Quelles mesures le gouvernement du Canada a-t-il prises pour presser le gouvernement israélien de laisser la mission de paix de l'ONU faire son travail?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, M. Annan insiste sur l'envoi de sa mission, ce en quoi nous l'appuyons, lui et l'ONU. Je crois savoir que des négociations se déroulent aujourd'hui à New York entre le gouvernement israélien et l'ONU.

Nous avons exhorté le gouvernement israélien à accepter une mission d'enquête. J'ai bon espoir que M. Annan arrivera à définir avec les autorités israéliennes la bonne composition de l'équipe pour que le monde sache ce qui s'est passé à Jénine.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé ce que Kofi Annan avait fait. Je veux savoir ce que le gouvernement du Canada a fait. Aujourd'hui, la voix du Canada dans le monde est un murmure si faible que je ne l'entends même pas d'ici. Comment Sharon entendrait-il le message?

Où est passé le Canada qui savait prendre les devants pour promouvoir la paix? Qu'est devenu le Canada qui était un internationaliste confiant? Quand le gouvernement a-t-il décidé de rester en touche?

• (1430)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne m'y retrouve pas très bien dans les murmures. Je ne sais pas trop d'où ils venaient, mais je crois que c'est d'un chef de parti qui assume le rôle de porte-parole pour le Proche-Orient.

Je peux lui donner l'assurance que le gouvernement ne se contente pas de murmurer. Il s'exprime avec fermeté à propos de ce dossier, et il continue en toutes circonstances de rechercher des solutions pour obtenir un dénouement pacifique et le règlement du conflit.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Nous avons appris hier que la coque d'un des sous-marins britanniques achetés par le gouvernement était endommagée. Un responsable des forces armées a affirmé que c'était par pur hasard qu'on s'en était rendu compte.

Le ministre a dit aujourd'hui que ces sous-marins avaient été soumis à une inspection avant que nous acceptions de verser 700 millions de dollars pour les acheter. Le ministre est-il prêt à déposer le rapport d'inspection complet à la Chambre?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous déposerons très certainement tous les renseignements possibles. Nous nous penchons actuellement sur le problème de la coque bosselée. Si c'est un problème qui existait déjà lorsque le sous-marin a été ramené de Grande-Bretagne, nous soumettrons bien sûr une réclamation et nous demanderons le remboursement complet de tout dommage.

Il ne faut pas oublier que ces sous-marins nous coûtent le quart du prix de nouveaux bâtiments. Ils n'ont servi que pendant un an ou deux. Le Royaume-Uni jouit d'une excellente réputation pour ce qui est de la construction de navires et de sous-marins. Je suis persuadé que nous pourrions faire les réparations nécessaires et mettre les sous-marins en service.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ils ne nous ont peut-être coûté que le quart du prix, mais ils ne servent à rien. Ils ne flottent même pas. Deux de ces bâtiments nous ont été livrés jusqu'à présent. Le premier coule et le deuxième est bosselé. Le gouvernement a dépensé 472 millions de dollars pour mettre ces sous-marins à niveau, mais on ne s'attend pas à pouvoir les utiliser avant l'année 2004.

Combien d'argent le ministre de la Défense nationale croit-il devoir verser avant que ces sous-marins puissent être mis en service? Quels arrangements ont été faits avec les Britanniques à l'égard du coût des réparations? Serons-nous remboursés pour ces dépenses?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons effectivement certains problèmes à mettre ces sous-marins en service. C'est certain. Toutefois, si une partie des dépenses engagées ont trait à la garantie fournie par les Britanniques pour mettre ces bâtiments en opération, nous soumettrons bien entendu les réclamations appropriées.

* * *

[Français]

LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que d'autres questions ont été soulevées quant à la ministre du Patrimoine et à ses appels de fonds. C'est très similaire aux problèmes du ministre des Finances.

Le premier ministre va-t-il promettre aujourd'hui d'établir des règles sur les appels de fonds ministériels et de les rendre publiques immédiatement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à plusieurs reprises. J'ai dit que nous aurions des directives qui seraient rendues publiques, nous l'espérons, avant la fin du mois de mai.

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien s'est généreusement servie des deniers publics pour financer ses appels de fonds dont l'organisation a été confiée à une certaine personne de Toronto. Nous apprenons aujourd'hui que cette personne organise la participation fantôme de la ministre à la course à la direction de son parti.

Ma question est simple. Ces lignes directrices interdiront-elles les pratiques qui donnent aux Canadiens l'impression de conflits d'intérêts? Oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le député porte des accusations, mais il oublie de dire qu'il a lui-même reçu des fonds, il y a quelques semaines, pour sa propre campagne. Il n'a pas dévoilé l'identité de tous les donateurs, ni les sommes qu'il en a reçues. C'est le cas de bien d'autres députés d'en face.

J'ai dit que nous aurons des lignes directrices, mais, dans le cas cité aujourd'hui, c'était pour un organisme bénévole. La personne mise en cause est un bénévole qui ne bénéficie pas personnellement de cette contribution néanmoins importante pour ce groupe de Toronto.

Questions orales

Le Président: Je demande aux députés d'avoir pitié de la présidence, qui a du mal à entendre ce qu'ils disent. Les échanges de propos de part et d'autre du parquet pendant l'intervention d'un député m'empêchent d'entendre ce dernier, malgré les haut-parleurs, derrière le fauteuil, qui hurlent dans mes oreilles.

[Français]

J'ai besoin de l'aide de tous les honorables députés à cet égard.

* * *

• (1435)

LES MICROBRASSERIES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le puissant Comité permanent des finances, avec la députée de London-Ouest à sa tête, a rejeté les amendements de l'opposition concernant les microbrasseries. On sait maintenant que la même députée est en conflit d'intérêts sur cette question puisque son conjoint est l'un des sept administrateurs de la compagnie John Labatt.

Comment le premier ministre et le gouvernement pourront-ils maintenir la députée de London-Ouest en poste, accepter les recommandations biaisées du Comité permanent des finances et laisser mourir l'industrie des microbrasseries qui, depuis cinq ans, a déjà vu disparaître 38 des 86 entreprises oeuvrant dans ce secteur?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une attaque diffamatoire contre la présidente du Comité permanent des finances, qui est une éminente juriste, une députée de longue date et une parlementaire expérimentée en tant que présidente de comité et secrétaire parlementaire. Elle a eu dans cette affaire la prudence de demander, avant la séance du comité, l'opinion des conseillers juridiques de la Chambre, qui ont tous affirmé qu'il n'y avait absolument aucun conflit d'intérêts.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, elle a gardé cet avis-là dans sa poche jusqu'à la fin du processus sans jamais le dire à personne!

Maintenant qu'on sait que le conjoint de la présidente du Comité permanent des finances est non seulement l'un des sept administrateurs de la compagnie John Labatt, mais qu'il est aussi président du comité de la taxation de l'Association canadienne des brasseurs, celui-là même qui a comploté avec le ministre des Finances et sa conjointe pour exclure la bière du projet de loi C-47, qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour remédier à cette situation déplorable, soutenir les microbrasseries et mettre fin aux manigances entre les grands brasseurs, le ministère des Finances et la députée de London-Ouest?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme l'ont signalé les conseillers juridiques de la Chambre, le projet de loi C-47 n'a absolument rien à voir avec l'industrie de la bière. Il ne saurait donc y avoir de conflit d'intérêts entre la présidente du comité et l'industrie de la bière.

Le secrétaire d'État l'a déjà fait remarquer: la question des taxes d'accise sur la bière est examinée dans un tout autre forum auquel ne participe pas la présidente du Comité permanent des finances.

* * *

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'importante différence entre des députés de l'opposition ou des députés libéraux d'arrière-ban candidats à la direction de leur parti et un ministre candidat au même poste, c'est que les premiers n'ont pas accès aux deniers publics comme le ministre. S'il faut expliquer cela au gouvernement, le pays a un grave problème.

Le collecteur de fonds de Toronto de la ministre du Patrimoine canadien a déclaré publiquement qu'il essayait de recueillir 7 millions de dollars pour sa candidature à la direction du parti. En même temps, cette même personne a reçu du ministère du Patrimoine canadien plus d'un million de dollars pour son organisation. La ministre du Patrimoine canadien pourrait-elle nous dire comment elle va briser les liens entre son ministère...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette accusation est sans fondement. Il n'est pas surprenant que les gens ne croient pas à l'intégrité des députés. Je veux répéter qu'il s'agit d'un bénévole qui travaille pour une organisation bénévole, qui essaie de faire quelque chose de bien pour les citoyens de Toronto. Si nos vis-à-vis établissent des liens comme celui-là et lancent ce genre d'accusations, on peut comprendre qu'avec ce type de mentalité, ils n'auront à l'avenir aucun problème de conflits d'intérêts, car ils ne siègeront jamais de ce côté-ci.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, parlons de mentalité. Soixante-dix pour cent des Canadiens pensent que le gouvernement est corrompu, et il se trouve que je partage ce sentiment.

La ministre donne un million de dollars au groupe de ce monsieur, et il affirme qu'il va recueillir 7 millions de dollars pour la ministre du Patrimoine canadien. C'est un excellent rendement sur son investissement. Le problème réside dans le fait qu'il s'agit de deniers publics. La ministre peut-elle nous dire comment elle va séparer son ministère et sa candidature à la direction du parti, car ce sont des deniers publics qu'elle donne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nos vis-à-vis parlent de corruption à tout propos. Ils devraient avoir le courage de lancer une accusation et de prouver que la ministre est en conflit d'intérêts.

Or, ils se contentent de lancer des allégations qui ternissent la réputation de tous les parlementaires. Le député devrait peut-être lire la déclaration faite par le chef du Bloc québécois, qui a dit que des accusations sans fondement de ce genre salissaient tous les députés, y compris ceux qui lancent ces accusations.

* * *

• (1440)

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre...

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. L'honorable député de Roberval a la parole et nous voulons l'entendre.

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Voici la situation.

La présidente du Comité permanent des finances, sur avis du président du comité de taxation de l'Association des brasseurs canadiens, qui est son mari, en l'occurrence, recommande au ministre des Finances, dans le comité duquel est située la compagnie John Labatt, de ne pas baisser la taxe pour les microbrasseries.

Est-ce que le premier ministre admettra que son gouvernement est dans une fort mauvaise situation et que les microbrasseries ont très peu de chances d'obtenir justice dans un contexte comme celui-là?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a clairement indiqué que ce n'est pas dans le projet de loi.

De plus, la députée en question a rencontré les avocats de la Chambre des communes pour demander un avis concernant son statut à propos de cette question. De surcroît, ce n'est pas uniquement le rapport de la députée; c'est le rapport de tous les membres du comité.

Pourquoi s'en prendre à un député, quand c'est une recommandation de tous les membres du comité? Pourquoi salir des réputations avec des accusations qui n'ont aucun fondement?

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre va pas mal trop loin quand il dit que nos accusations n'ont aucun fondement. Le mari de la présidente du comité est président du Comité de taxation des brasseurs. Il fait du lobbying pour les brasseurs. Elle l'écoute, elle suit ce qu'il lui demande et elle refuse d'inclure les microbrasseries dans le projet de loi.

Qu'il vienne nous dire que c'est une accusation sans fondement. Entre mari et femme, de façon générale, on s'entend bien et elle nous a prouvé qu'elle s'entendait très bien avec son brasseur de mari.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pensais qu'on ne vivait plus au XIX^e siècle. Je pense qu'une femme peut servir au Parlement et son mari peut gagner sa vie honorablement en dehors du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Jean Chrétien: Franchement, monsieur le Président, je sais que le député regrette déjà ce qu'il a dit.

Une voix: Bande de patroneux!

Des voix: Oh, oh!

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les gens d'affaires canadiens s'inquiètent des dépenses effrénées des libéraux. Hier, à la première audience prébudgétaire...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est impossible d'entendre le député qui a la parole. Nous gaspillons du temps et il n'y aura pas

assez de temps pour les autres questions si nous continuons dans un tel bruit. À l'ordre, s'il vous plaît!

[Traduction]

Le député de Peace River a la parole. Il serait bon de l'entendre.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, des groupes représentant les gens d'affaires canadiens s'inquiètent des dépenses effrénées des libéraux. Hier, à la première audience prébudgétaire, ils ont rappelé au Comité permanent des finances que les dépenses des programmes gouvernementaux ont subi une hausse supérieure à 24 p. 100 depuis 1997.

Le ministre des Finances a dit que les dépenses gouvernementales devraient être conformes à l'inflation combinée à la croissance démographique. C'est un beau principe, mais qu'arrive-t-il à la promesse du ministre? Qu'en fait-il?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député choisit une année en particulier. Il devrait plutôt citer l'année de notre arrivée au gouvernement. Les dépenses atteignaient alors 121 milliards de dollars. Huit ans ont passé et c'est à ce montant que nous sommes revenus. C'est comme cela que nous gérons de ce côté-ci pour équilibrer les livres et réaliser des excédents.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la dette a augmenté d'environ 36 milliards de dollars depuis l'arrivée au pouvoir des gens d'en face, en 1993.

Les représentants du secteur privé canadien préconisent l'élimination de l'impôt sur le capital, une déduction pour amortissement accéléré et une baisse du taux d'imposition des sociétés à 17 p. 100. Je dis bien 17 p. 100, monsieur le Président.

Quand le ministre des Finances va-t-il élaborer une politique fiscale solide qui confère aux gens d'affaires canadiens un avantage fiscal qui leur permette d'être compétitifs, pour faire changement?

• (1445)

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, les entreprises veulent des impôts réduits, une dette allégée et des dépenses bien gérées. C'est bon. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a consenti une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars, la plus forte baisse de l'histoire canadienne. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Depuis trois ans, il a réduit de 35 milliards de dollars la dette nationale. Au chapitre des dépenses, qu'est-ce que le gouvernement a fait? De toute ma vie, les dépenses gouvernementales n'ont jamais été à un niveau aussi bas par rapport à la taille de l'économie canadienne. Qu'est-ce que le député veut de plus?

* * *

LA PROTECTION DES ENFANTS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, au cours du dernier mois, les questions concernant la pornographie juvénile et la protection des enfants ont occupé l'esprit de la plupart des Canadiens et de tous les parlementaires.

Le gouvernement du Canada a fait de la protection des enfants une de ses grandes priorités, comme le ministre de la Justice l'a réaffirmé à la Chambre et dans les médias.

Questions orales

Compte tenu de cet engagement à protéger nos enfants, le ministre de la Justice aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre pourquoi, hier, lui et le gouvernement se sont opposés à la motion d'opposition de l'Alliance canadienne?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de cette très bonne question, qui est importante. En effet, la protection de nos enfants constitue une grande priorité pour le gouvernement et, bien sûr, pour les députés de ce côté-ci. Nous travaillons au dossier. Un bon exemple de cela, c'est que le projet de loi C-15A prévoit d'autres infractions.

Évidemment, nous n'étions pas d'accord sur le moment où la motion a été présentée, car le dossier est complexe. Nous devons engager d'autres consultations. Nous sommes d'accord avec le chef de l'Alliance canadienne, qui a dit hier que nous devons mener des consultations. C'est ce que nous ferons.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les Britanno-Colombiens sont ébranlés aujourd'hui par une attaque sans précédent des libéraux de leur province contre le système de soins de santé public. Ils sont témoins de mises à pied et de coupures de services massives et se rongent les sangs pour savoir comment ils vont pouvoir prendre soin de leurs parents âgés. Les gens assistent à des fermetures d'hôpitaux, dont certains deviendront peut-être des hôtels pour riches Américains, et la ministre fédérale de la Santé ne réagit pas. Les gens attendent en vain qu'elle intervienne d'une façon ou d'une autre pour défendre le système de soins de santé public du Canada.

La ministre, qui n'a rien fait lorsque Ralph Klein a transformé les soins de santé en Alberta en régime à deux vitesses, va-t-elle réagir aujourd'hui? Va-t-elle au moins faire comprendre à l'équipe de démolition du premier ministre Campbell que le gouvernement fédéral va...

Le Président: La ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons bien, la prestation des soins de santé au Canada relève d'abord des provinces et des territoires. Je rappelle à la députée que ce gouvernement, sous la direction du premier ministre, a transféré 21,1 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires pour leur permettre d'offrir des soins de santé accessibles et de grande qualité.

La députée peut être certaine que le gouvernement suivra la situation de près en Colombie-Britannique. Si la réorganisation en cours dans cette province semble aller à l'encontre des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, nous...

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, personne ne croit plus les arguments boiteux de la ministre de la Santé, car la réalité est là. Je ne sais pas si elle nie la réalité ou si elle l'ignore, mais il est évident qu'on est en train d'éviscérer le système de soins de santé public. La privatisation s'en vient, sans parler du ticket modérateur.

Je pose encore une fois la question à la ministre: va-t-elle obliger les provinces à rendre des comptes ou a-t-elle l'intention de continuer de donner de l'argent à M. Campbell pour qu'il ferme des hôpitaux et détruise le régime de soins de santé? Qui va défendre le système de soins de santé et à quelle enseigne loge la ministre de la Santé dans ce dossier?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons expliqué très clairement que nous comprenons que les Canadiens tiennent à avoir un système de soins de santé public, de grande qualité et accessible. Je crois que les provinces et les territoires souscrivent à ces objectifs. Quoi qu'il en soit, j'ai dit bien clairement que si une réorganisation des soins de santé dans une province ou dans un territoire semble aller à l'encontre de l'un des principes de la Loi canadienne sur la santé, j'obligerai son gouvernement à se conformer à la loi.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre de la Défense admet qu'il éprouve quelques petits problèmes avec les sous-marins qu'il a achetés pour une bouchée de pain. Il y en a un qui prend l'eau et la coque de l'autre a une telle bosse que s'il descend à la profondeur maximum, il risque d'imploser.

Avant que le Canada ne dépense 750 millions de dollars pour se procurer ces sous-marins d'occasion, a-t-on examiné le journal de bord de chaque vaisseau pour voir s'il y avait eu des accidents et est-ce que le ministre déposera ces journaux de bord à la Chambre?

● (1450)

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, toutes ces questions font actuellement l'objet d'un examen afin de déterminer ce qui est arrivé et quand, mais je puis assurer au député que ces problèmes seront réglés. Il ne faut pas les exagérer. Ils seront réglés. S'ils existaient déjà quand nous avons reçu les sous-marins du Royaume-Uni, nous ferons les réclamations qui s'imposent.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, soit le ministre est ignorant des faits, soit la mémoire lui fait défaut.

J'ai une question pour le ministre des Affaires étrangères. Je sais qu'il prend très au sérieux la réputation internationale du Canada et il serait contrarié de savoir qu'Alfonso Gagliano continue d'être une source d'embarras pour notre pays. Voilà que maintenant M. Gagliano envoie des lettres aux journaux danois disant qu'il n'a jamais fait l'objet d'une enquête. Au mieux, c'est une demi-vérité puisque la vérificatrice générale enquête sur trois des contrats octroyés sous sa direction dans des circonstances douteuses.

Le ministre des Affaires étrangères a-t-il approuvé la lettre de son ambassadeur?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, M. Gagliano sert aujourd'hui son pays en tant qu'ambassadeur comme il a servi la Chambre honorablement pendant de nombreuses années sur les banquettes ministérielles, et on lui doit un grand nombre des politiques qui ont doté notre pays d'un bon système de gouvernement et qui ont apporté de nombreux avantages à nos concitoyens. Je suis certain qu'il fera un travail fantastique à Copenhague.

*Questions orales***LA PROTECTION DES ENFANTS**

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier fut une belle journée pour le cheval canadien, mais les enfants canadiens n'ont pas eu autant de chance. Les députés libéraux ont voté à l'unanimité pour doter le Canada d'un cheval national, mais ils ont voté contre deux motions visant à protéger nos enfants contre l'exploitation sexuelle.

Pourquoi le gouvernement libéral continue-t-il de faire passer les intérêts des prédateurs sexuels, et maintenant des chevaux, avant ceux des enfants?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait avoir honte de poser une telle question à la Chambre. Nous avons dit hier que tout ce que voulaient ces députés, c'est se faire du capital politique à bon marché en exploitant un problème très grave. En voici un bon exemple.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre continueront de veiller à protéger les enfants canadiens et de combattre la pornographie juvénile.

Comme nous l'avons dit hier, il s'agit d'un dossier complexe et il nous faut procéder à des consultations. J'estime pour ma part que le chef de l'Alliance canadienne a dit la même chose.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela fait neuf ans que les libéraux parlent et consultent, et il n'y a toujours rien de fait. Leurs promesses à répétition concernant un registre des délinquants sexuels n'ont mené à rien.

Hier, même le premier ministre a essayé de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens sur la question. Qu'est-il arrivé? Rien.

Pourquoi le premier ministre ne cesse-t-il pas de se mettre dans une situation embarrassante et de faire honte aux Canadiens et ne fait-il pas quelque chose pour protéger les enfants?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre de la Justice vient de le dire à l'instant, les gens qui se couvrent de honte sont les députés de l'opposition qui exploitent une question extrêmement délicate. Ils déforment la situation afin de se faire du capital politique à bon marché. Ils n'ont aucune crédibilité parce que les gens savent quel genre de personnes ils sont.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la population du secteur des Plages, de Sept-Îles, n'a plus d'eau potable parce que le ministère des Transports a pollué la nappe d'eau souterraine. Hier, le ministre disait à mon collègue de Manicouagan qu'il n'avait pas raison. Or, le ministère des Transports a reconnu sa responsabilité dans cette affaire.

Qu'attend donc le ministre des Transports pour dédommager la Ville de Sept-Îles et trouver une solution durable, comme la ville le lui demande? Après tout, c'est sa responsabilité.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué, nous avons travaillé avec la Ville de Sept-Îles pour trouver une solution.

On m'a dit qu'il existe seulement deux maisons, deux familles qui sont affectées par le problème. Nous continuerons de chercher une solution pour tous les résidents de Sept-Îles.

● (1455)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, après avoir privé la population d'eau potable, le ministre rembourse les frais pour l'achat d'eau embouteillée. La Ville de Sept-Îles a affirmé que cette façon de faire «ne saurait être considérée comme une solution permanente». La position du ministre est tout simplement scandaleuse.

Pourquoi la population de Sept-Îles ne pourrait pas être traitée avec justice par ce gouvernement?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous payons pour l'eau embouteillée en attendant de trouver une solution permanente. Cela est évident.

* * *

[Traduction]

LA PROTECTION DES ENFANTS

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec des priorités semblables, il faut se féliciter que le premier ministre ne se représente pas.

Hier, en votant non pas une, mais bien deux fois contre nos tentatives de mettre les enfants à l'abri des prédateurs sexuels, le gouvernement a prouvé aux Canadiens qu'il est plus préoccupé par la protection des pédophiles et des amateurs de pornographie que par la protection des enfants. C'est honteux.

Le ministre de la Justice peut-il expliquer pourquoi le gouvernement accorde plus d'importance à la protection des pédophiles et des amateurs de pornographie qu'à celle des enfants?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous avons voté essentiellement de façon à veiller à ce que, quand le gouvernement passera à l'action et modifiera ou ajoutera des infractions dans la loi actuelle, celles-ci seront déclarées valides par la Cour suprême du Canada, si nous devons nous présenter devant cette dernière.

Il va de soi que d'autres consultations s'imposent, mais nous devons aussi prendre notre temps. Autrement dit, nous devons aller de l'avant en menant une consultation en profondeur auprès de la population et des intervenants. C'est exactement ce que nous avons dit hier, et c'est ce pour cela que nous avons voté.

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelques minutes, et comme il vient encore de le faire, avant de chercher à se faire du vil capital politique, le ministre a admis que notre chef avait reconnu la nécessité d'effectuer des consultations concernant la révision des lois canadiennes relatives à l'âge du consentement.

Le premier ministre s'est dit d'accord avec les propos de notre chef. Notre motion modifiée en tenait même compte.

Si le gouvernement est d'accord avec notre chef et avec l'esprit de la motion d'hier, que va faire le premier ministre pour que le processus dépasse le stade de la consultation? Il faut des mesures concrètes, et non uniquement...

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, pendant la discussion qui s'est déroulée hier au sujet de la motion à l'étude à la Chambre, nous avons proposé un amendement qui intégrait en réalité les paroles exactes de son chef parues hier dans le *National Post*, et cet amendement a été rejeté.

* * *

LE PRIX DU BÉNÉVOLAT

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait déjà, nous célébrons la Semaine nationale de l'action bénévole. L'an dernier, à l'occasion de l'Année internationale des volontaires, la ministre du Développement des ressources humaines a lancé le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat pour reconnaître le travail des bénévoles canadiens.

La ministre pourrait-elle informer la Chambre de la situation de ce prix et donner le nom des récipiendaires de cette année?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de rendre hommage aux 6,5 millions de bénévoles du Canada. Grâce aux efforts de Patricia Anzovino de la Casa el Norte, un foyer de transition pour les réfugiés qui fuient les persécutions dans leur pays d'origine, plus de 10 000 réfugiés ont reçu gîte et couvert.

En outre, les efforts de Samuel Bowman, cofondateur de Pathways, ont permis à des milliers d'enfants, à des jeunes et à des familles du Canada de bénéficier de programmes de nutrition prénatale et postnatale, d'un centre de jour pour les sans-abri et de services à l'enfance.

Nous remercions les bénévoles d'avoir consacré leur vie à cet engagement.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, j'ai accusé l'APECA de manquer d'éthique parce que ses propres employés ont mis sur pied un organisme sans but lucratif pour demander un prêt à l'agence. Bien sûr, le prêt a été approuvé, car ceux qui l'ont approuvé étaient ceux qui avaient demandé le prêt.

L'argent a servi à construire un centre d'interprétation dans la circonscription du solliciteur général.

Selon le solliciteur général, un manquement à l'éthique, soit la violation de toutes les règles, est-elle nécessaire pour obtenir de l'argent dans sa circonscription?

● (1500)

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, si ces accusations étaient fondées, le ministre responsable de l'APECA devrait répondre à un trop grand nombre de questions.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de répondre à une question à la Chambre depuis le 16 janvier, et j'en suis ravi.

Je souligne au député que le projet en question constituait une priorité pour le gouvernement provincial et pour la collectivité. Comme le député l'a admis, le projet a donné des résultats très positifs dans la région.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les faits sont véridiques. Ils ont été admis, hier, par le président de l'APECA et par la vérificatrice générale du Canada.

Il semble que les manquements à l'éthique et les argentiers du Parti libéral aillent de pair au Canada. C'est peut-être la raison pour laquelle 69 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement est corrompu.

Il se trouve que le président d'APM Inc. est le président du Parti libéral dans l'Île-du-Prince-Édouard. Sa société, qui a obtenu le contrat de construction du centre d'interprétation, a versé 1 000 \$ à la campagne électorale du solliciteur général.

Ma question s'adresse au solliciteur général. S'agissait-il d'une ristourne, d'un pot-de-vin ou d'un simple signe de remerciement pour le contrat?

Le Président: Je doute que cette question soit recevable, mais le ministre d'État peut répondre.

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, on a également souligné à plusieurs occasions que le projet avait eu un effet très considérable et très positif dans la collectivité. L'Île-du-Prince-Édouard l'appuyait, et la collectivité aussi.

Je demanderais simplement au député d'écouter ses propres paroles un instant. Il a dit que personne ne contestait le fait qu'il s'agissait d'un projet viable et important. Le député de St. Albert a admis qu'il ne se souciait pas de la destination de l'argent, car, en fin de compte, le projet n'était pas une mauvaise affaire.

* * *

[Français]

LES NATIONS UNIES

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, Shimon Peres acceptait qu'une mission d'information de l'ONU se rende en Israël pour faire la lumière sur l'intervention militaire dans le camp de réfugiés de Jénine. Nous apprenions hier la volte-face du gouvernement israélien qui veut maintenant retarder l'arrivée des enquêteurs de l'ONU.

Le Canada va-t-il joindre sa voix à celle du secrétaire général des Nations Unies et signifier clairement aux autorités israéliennes qu'il estime nécessaire et urgente l'arrivée à Jénine de la mission d'information de l'ONU?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme j'ai déjà répondu aujourd'hui à la Chambre, le Canada soutient les efforts du secrétaire général de l'ONU d'avoir une mission d'enquête en Israël et dans les pays palestiniens. Nous soutenons cet effort et nous l'avons dit clairement aux autorités israéliennes, aussi bien qu'à l'ONU. Nous continuerons de soutenir cela et nous sommes confiants que M. Kofi Annan, d'ici la fin de la semaine, aura mis en place une telle enquête.

Affaires courantes

[Traduction]

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens tiennent énormément à leur vie privée et ils accordent une importance particulière à la protection des renseignements personnels utilisés lors de leurs communications avec le gouvernement.

Étant donné l'influence croissante des programmes gouvernementaux offerts en ligne, la présidente du Conseil du Trésor peut-elle assurer à la Chambre que les renseignements personnels des Canadiens sont protégés?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de signaler que le Canada fut le premier gouvernement national du monde à rendre obligatoire l'évaluation de la confidentialité pour tous les ministères et organismes. Grâce à cette politique, la protection de la confidentialité sera un des principaux points pris en considération lors de la configuration initiale des programmes et des services. Toutes les évaluations de confidentialité seront transmises au Commissaire à la protection de la vie privée, qui donnera son avis à ce sujet.

Cette mesure devrait montrer hors de tout doute aux Canadiens que le gouvernement du Canada est déterminé à protéger leurs renseignements personnels.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général a esquivé nos questions concernant les paiements incitatifs versés aux prisonniers par CORCAN.

Comme il continue de se soustraire à nos questions et semble convaincu qu'il s'agissait d'un cas isolé, le solliciteur général est-il prêt à déposer à la Chambre les constatations du Service correctionnel du Canada au sujet des sommes versées et du nombre de détenus qui ont reçu des paiements de la sorte? C'est très simple. Combien de personnes et combien d'argent?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, ce qui s'est produit était incorrect. Mon collègue sait très bien que nous devons comparaître devant le comité permanent demain. Il sait aussi que le Service correctionnel du Canada a affirmé qu'une telle situation ne se reproduirait plus.

* * *

● (1505)

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le député Esquimalt—Juan de Fuca

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi, 23 avril 2002, M. Martin est prêt à comparaître à la barre de la Chambre.

[Traduction]

Monsieur Martin, je vous invite à vous adresser à la Chambre, conformément à l'ordre spécial.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, c'est avec regret que je me trouve convoqué à la barre devant cette Chambre, mais cela est justifié.

J'ai eu tort de prendre la masse, symbole de la dignité et de l'autorité de cette Chambre, en guise de protestation. J'ai réfléchi sur

les conséquences de mon geste. Les propos éloquentes qu'ont tenus mes collègues au sujet de cet endroit et du respect qui doit lui être porté ont su m'éclairer.

Je vous présente mes excuses, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés de cette Chambre, pour le geste que j'ai posé. Je vous demande de les accepter sans réserve.

Le Président: J'invite le député d'Esquimalt—Juan de Fuca à regagner son fauteuil.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des travaux des subsides:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son incapacité à défendre les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand faisant en sorte, par la même occasion, de laisser disparaître l'industrie de l'assemblage dans le secteur de l'automobile au Québec.

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Laurentides, ne fera pas l'objet d'un vote.

Des copies de la motion seront disponibles au Bureau.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**FINANCES**

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 14^e rapport du Comité permanent des finances qui donne suite à son ordre de renvoi du mardi 9 avril portant sur le projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord.

Le comité a étudié le projet de loi C-47 et a convenu d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

* * *

● (1510)

LA LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) demande à présenter le projet de loi C-448, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier la Loi canadienne sur les sociétés par actions de manière à obliger le vérificateur à divulguer aux actionnaires s'il dispense à la même société des services autres que des services de vérification.

C'est une question qui présente de plus en plus d'intérêt dans la foulée du scandale d'Enron, qui a été l'un des facteurs ayant contribué à l'effondrement de cette entreprise. Le projet de loi C-448 obligerait le vérificateur à divulguer dans son rapport annuel s'il a agi de la sorte.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

(Projet de loi C-42. L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement:)

Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales du projet de loi C-42, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre tous les leaders parlementaires, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour annuler l'ordre portant étude du projet de loi C-42 et pour retirer ce projet de loi du *Feuilleton*.

Le Président: Y a-t-il consentement pour procéder de la façon proposée par le leader du gouvernement à la Chambre des communes?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE PROCHE-ORIENT

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je présente une pétition signée par 1 000 personnes de la région de Québec, surtout du comté de Québec.

Ces personnes demandent que des observateurs soient envoyés en Palestine. Elles qualifient le système de contrôle israélien dans les territoires occupés d'apartheid. Elles pensent que maintenant, il faut désormais qu'il y ait de vraies négociations et que les objectifs soient clairs, que les Palestiniens puissent vivre en toute dignité et qu'on leur donne enfin tout ce qu'il faut pour se développer.

[Traduction]

LES ADDITIFS DANS L'ESSENCE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens pour présenter une pétition signée par des électeurs de Grand Bend et Forest, dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger la santé des personnes âgées et des enfants et de sauver notre environnement en interdisant l'additif MMT, qui crée du smog et accroît le réchauffement de la planète.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition de mes électeurs et d'autres. Les pétitionnaires

Affaires courantes

rappellent au ministre fédéral des Pêches et des Océans qu'il lui incombe, en vertu de la Constitution, de protéger le poisson sauvage et son habitat.

Ils demandent au ministre de mettre en place des règlements qui vont protéger le poisson sauvage et son habitat contre les effets de la salmoniculture.

L'ÉTIQUETAGE

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je vais présenter trois pétitions à la Chambre.

La première porte sur l'étiquetage.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur une modification à la Loi sur l'assurance-emploi.

La pétition demande que les enfants de moins de 18 ans qui étudient au secondaire à temps plein et qui travaillent à temps partiel soient exemptés de cotiser à l'assurance-emploi.

LES DONNÉES DU RECENSEMENT

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ma troisième pétition s'inscrit dans une suite de pétitions que j'ai présentées à la Chambre au sujet du recensement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rendre publiques les données du recensement de 1911. J'ai présenté des pétitions portant plus de 3 000 noms à la Chambre et des pétitions portant plus de 14 000 signatures ont été recueillies dans tout le pays.

LE CODE CRIMINEL

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Dana Fair est décédé. Il a été battu à mort par trois hommes à l'aide de madriers le 1^{er} septembre 2001 à Lloydminster. Plusieurs personnes ont été témoins du décès de Dana. Trois individus, Raymond Cannepotatoe, David Harper et Cody Littlewolf, ont été accusés de meurtre au deuxième degré.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce qu'aucun cautionnement ne soit accordé à ces présumés meurtriers pris sur le fait et à ce que la justice condamne ceux qui seront trouvés coupables uniquement à la peine maximale pour leur crime.

●(1515)

LES TRANSPORTS

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition provenant des électeurs de ma circonscription dans la ville de Windsor et le comté d'Essex, qui demandent au gouvernement fédéral de contribuer à l'établissement d'un système de transport en commun régional. Selon mes estimations, cette pétition renferme plusieurs centaines, voire un millier de signatures.

L'AVORTEMENT

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition provenant de mes électeurs qui disent qu'en rendant l'avortement illégal, le gouvernement rétablirait les droits de la personne pour les enfants non nés et protégerait les fœtus vivants et en croissance contre les douloureuses procédures d'avortement.

Affaires courantes

Ces pétitionnaires demandent donc aux citoyens canadiens de presser le Parlement de rendre illégal l'avortement au Canada, à moins que la grossesse ne mette en danger la vie de la mère.

LES NORMES COMPTABLES

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter deux pétitions à la Chambre.

La première pétition est signée par des comptables et des fiscalistes d'un bout à l'autre du Canada. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de reconnaître officiellement les compilateurs professionnels qui se sont conformés à une norme minimale convenue. Le public pourrait ainsi faire la distinction entre les fiscalistes qualifiés et non qualifiés.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de Canadiens d'Edmonton et de la région environnante. Ces pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi prévoyant le prélèvement d'échantillons sanguins pour les bons samaritains et ceux qui font respecter les lois. La loi protégerait les bons samaritains, les professionnels de la santé ainsi que les professionnels de la sécurité et des situations d'urgence.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des milliers d'autochtones du Manitoba. Les pétitionnaires rejettent le projet d'exercice des pouvoirs proposé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, car ils le considèrent comme une tentative à peine voilée de réduire, voire d'anéantir les droits que leur confèrent les traités.

Les pétitionnaires soulignent que le soi-disant processus de consultation entourant ce projet d'exercice des pouvoirs des premières nations est une fumisterie. Ils comptent bien faire signer cette pétition par beaucoup plus de personnes que le ministre n'a réussi à en joindre pendant son processus de consultation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 120, 123, 124 et 131.

[Texte]

Question n^o 120—**M. John Herron:**

Pourquoi la définition de «personne handicapée» utilisée pour les fins du programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada n'est-elle pas utilisée aussi pour les fins de demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées soumises à l'Agence des douanes et du revenu du Canada?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Le fait qu'un particulier est incapable de travailler pour des raisons médicales ou que ce particulier reçoit une pension d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC), du Régime de rentes du Québec ou d'autres genres de prestations d'assurance ou d'invalidité ne lui donne pas nécessairement droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Le programme de prestations d'invalidité du RPC a pour objet de fournir des prestations aux particuliers qui sont dans l'incapacité de travailler en raison d'une invalidité. Toutefois, l'incapacité d'un particulier à travailler n'est pas un critère pour le CIPH. La question à

examiner est la capacité d'un particulier à exécuter une «activité courante de la vie quotidienne», c'est-à-dire. marcher, entendre, etc.

Par exemple, un particulier qui est né «aveugle au sens de loi» a droit au CIPH. Toutefois, ce particulier n'aurait peut-être pas droit à la prestation d'invalidité du RPC. De même, un particulier qui ne peut plus travailler en raison d'un problème de dos pourrait avoir droit à une prestation d'invalidité du RPC, mais n'aurait pas droit au CIPH s'il peut exécuter toutes les «activités courantes de la vie quotidienne».

Le rôle de l'Agence des douanes et du revenu du Canada est d'appliquer la Loi de l'impôt sur le revenu promulguée par le Parlement. Le fondement des politiques sous-jacentes à la loi relève de la responsabilité du ministre des Finances.

Question n^o 123—**M. Gerald Keddy:**

À combien de personnes s'applique la décision judiciaire exonérant d'impôt fédéral les tribus visées par le Traité no 8, et combien le gouvernement fédéral a-t-il tiré en recettes fiscales de l'imposition de ces tribus en 2000, en 1999 et en 1998?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):

En ce qui concerne la décision que la Cour fédérale, Section de première instance, a rendue le 7 mars 2002 dans l'affaire Benoit c. La Reine, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) ne peut pas répondre à la question du député de façon bien précise. Il y a environ 40 000 Indiens inscrits dans les tribus visées par le Traité no 8. Sur ce nombre, près de 22 500 ne vivent pas dans une réserve et seront probablement visés par la décision du tribunal. Les Indiens visés par le Traité no 8 ayant un revenu ou des biens dans une réserve profitent déjà d'une exonération fiscale en vertu de la Loi sur les Indiens. Cependant, le droit décrit dans l'affaire Benoit peut être plus étendu que l'exonération fiscale accordée en vertu de la Loi sur les Indiens.

L'ADRC ne possède pas de statistiques relatives aux recettes fiscales découlant de l'imposition des tribus visées par le Traité no 8. La législation fiscale fédérale n'exige pas que l'on mentionne l'appartenance à un groupe visé par un traité ou à une tribu.

Question n^o 124—**M. Scott Reid:**

Quel a été le coût de la traduction du document intitulé «Rapport d'examen préalable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sur le Projet de prise d'eau dans la rivière Tay», daté de mars 2002 et distribué par le chef de l'habitat, secteur de l'Ontario et des Grands Lacs, Pêches et Océans Canada, Edwin R. DeBruyn?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Voici les coûts de la traduction du document «Rapport d'examen préalable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sur le Projet de prise d'eau dans la rivière Tay»:

Total en date du 22/03/02: 10 538.00 \$

2 017.00 \$—Avis public anglais-français de la période de formulation de commentaires sur le Rapport d'examen préalable (10/10/01)

4 675.00 \$—Rapport d'examen préalable anglais-français + les révisions découlant des commentaires du public (23/10/01)

3 846.00 \$—Traduction anglais-français, modifications, révisions du Rapport d'examen préalable (11/03/02)

La somme due pour la traduction de l'avis public et la traduction, les modifications et les révisions du Rapport d'examen préalable de mars 2002 sera envoyée au bureau de Burlington au cours du prochain mois.

*Affaires courantes*Question n° 131—**M. Garry Breitkreuz:**

En ce qui concerne le Programme canadien de contrôle des armes à feu: *a)* quel est le montant de l'enveloppe budgétaire proposée pour 2002-2003; *b)* quelles sont les prévisions de coût, par poste budgétaire, pour l'année 2002-2003; *c)* quelles sont les prévisions de coût, par ministère et par organisme, pour ce même exercice; *d)* combien a coûté le programme depuis sa création en 1995; *e)* quel est le coût annuel prévu pour chacune des dix prochaines années?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): (a) L'allocation budgétaire proposée pour le Centre canadien des armes à feu, pour l'exercice 2002-2003, est de 113,5 millions de dollars.

(b) Les prévisions, par poste, du budget du CCAF pour l'exercice 2002-2003 sont les suivantes:

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement: 97,3 millions de dollars

Crédit 5—Contributions: 10,4 millions de dollars

Dépense législative—Avantages sociaux des employés: 5,8 millions de dollars

(c) Les prévisions des coûts du CCAF, par ministère et agence, pour l'exercice 2002-2003, sont les suivantes:

Ministère de la Justice—CCAF: 109,5 millions de dollars

Solliciteur général—GRC: 3,0 millions de dollars

Agence des douanes et du revenu du Canada: 1 million de dollars

(d) Le coût total du programme depuis sa création en 1995:

Pour la période de 1995-1996 à 2000-2001, le coût net du Programme, supporté par le ministère de la Justice—CCAF s'élève à 484,1 millions de dollars, soit 551,5 millions en dépenses brutes moins 23,1 millions en dépenses liées au projet de loi C-17 et 44,3 millions en revenu net.

Au 31 mars 2002 (période 12), le coût net du Programme supporté par le ministère de la Justice—CCAF s'élève, pour l'exercice 2001-2002, à 88,6 millions de dollars, soit 102,9 millions en dépenses brutes moins 14,3 millions en revenu.

(e) Les coûts annuels prévus pour les dix prochains exercices sont les suivants:

i. Pour l'exercice 2002-2003, on prévoit des coûts nets de 101,2 millions de dollars, soit des dépenses brutes prévues de 113,5 millions moins 12,3 millions en revenu;

ii. Pour l'exercice 2003-2004, on prévoit des coûts nets de 59,8 millions de dollars, soit les dépenses brutes prévues de 95,0 millions moins 35,2 millions en revenu;

iii. Pour l'exercice 2004-2005, on prévoit des coûts nets de 44,8 millions de dollars, soit des dépenses brutes projetées de 80,0 millions moins 35,2 millions en revenu;

iv. Les prévisions pour les exercices 2005-2006 à 2011-2012 n'ont pas été établies, et elles devraient continuer à réduire.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 118 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 118—**M. Grant McNally:**

Concernant les sinistres environnementaux et autres survenus à la Bibliothèque nationale: *a)* combien de sinistres se sont produits; *b)* quelle était la nature et la date de chaque sinistre; *c)* combien de documents, artefacts ou autres objets ont été endommagés; *d)* quels sont les coûts exacts de réparation, de restauration ou de remplacement des objets endommagés; *e)* combien d'objets ont été perdus à jamais, et pour chacun, quelles sont la nature de l'objet, la date des dommages et la valeur de la perte en dollars; *f)* combien ont coûté les travaux de réparation, de rénovation ou d'entretien effectués à la Bibliothèque nationale et quand ont-ils été effectués; *g)* quelle est la valeur actuelle de l'inventaire et de tous les biens de la Bibliothèque nationale; *h)* le gouvernement a-t-il fait une analyse comparant le coût des travaux de réparation nécessaires pour maintenir la bibliothèque actuelle et le coût de construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

Mme Karen Redman: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de motion portant production de documents n° P-30, inscrit au nom du député de Macleod, est jugé recevable par le gouvernement, sous réserve des conditions stipulées dans la réponse, et les documents seront déposés immédiatement.

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout document, rapport, procès-verbal de réunion, note, mémo, lettre et note de breffage échangés entre le gouvernement du Canada et Bayer inc. entre le 1^{er} et le 23 octobre 2001.

Le Président: Sous réserve des conditions stipulées par la secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer la motion n° P-30 comme ayant été adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Karen Redman: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En ce qui concerne les motions portant production de documents, j'attire l'attention de la Chambre et du leader parlementaire du gouvernement sur le fait que la motion n° P-32 est inscrite au *Feuilleton* depuis le 19 novembre 2001.

Je vais lire cette motion à la Chambre et aux téléspectateurs afin qu'on sache de quoi elle retourne. Le 19 novembre 2001, j'ai proposé:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, correspondance, notes de service, notes, procès-verbaux, rapports, registre d'appels, courriels et instructions portant sur la Lancaster Aviation et sur Airspares Network inc. échangés entre le ministre de la Défense nationale, le ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire pourquoi le gouvernement hésite tellement à répondre aux questions? Les questions sont importantes. Les Canadiens méritent une réponse.

• (1520)

Le Président: Le député devrait peut-être demander cela au cours de la période des questions mais, si le leader parlementaire du gouvernement veut réagir au recours au Règlement, il a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député prend la question au sérieux. Il y a quelques semaines, à la Chambre, une de ses motions portant sur un sujet similaire a été rejetée. Je puis assurer au député qu'elle a été rejetée pour des raisons de procédure et non à cause du sujet.

Si je ne m'abuse, c'est la première fois que le député me pose directement la question. Je vais chercher à lui obtenir une réponse formelle au plus tôt, car je prends sa question au sérieux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre du Commerce international) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

(La motion est adoptée)

Le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre du Commerce international) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi C-50, ce qui n'est sans doute pas surprenant. Le projet de loi contient un certain nombre d'initiatives législatives qui permettront au Canada de tirer

pleinement avantage des nouveaux droits qu'il a obtenus à la suite des négociations visant à permettre à la Chine d'accéder à l'Organisation mondiale du commerce.

Au cours des deux dernières décennies, la Chine a connu l'une des croissances économiques les plus fortes au monde. L'an dernier, ce pays se classait au troisième rang des partenaires commerciaux du Canada, après les États-Unis et le Japon. L'importance grandissante de la Chine dans l'économie mondiale fait qu'il est crucial, pour le gouvernement du Canada, de poursuivre ses efforts en vue d'établir des relations constructives et ouvertes avec la Chine. Nous devons faire en sorte que les exportateurs et investisseurs canadiens puissent continuer d'avoir accès aux débouchés commerciaux qui s'offriront en Chine à mesure que ce pays croîtra et se développera.

[Français]

Maintenant que la Chine en est membre, l'Organisation mondiale du commerce sera la principale tribune multilatérale où il sera possible de discuter de ces questions. L'OMC est le principal forum international pour les négociations sur la réduction des obstacles au commerce. Les membres de l'OMC ont également convenu d'un ensemble commun de principes et de pratiques pour la réglementation et l'administration du commerce international. C'est un régime fondé sur la primauté du droit et sur des principes de base tels que la transparence, une procédure équitable et la non-discrimination.

Après son accession à l'OMC, le 11 décembre 2001, la Chine a commencé à mettre en oeuvre d'importantes réductions des obstacles au commerce des biens et des services. Elle a également entrepris un processus à long terme visant à modifier ses lois et règlements commerciaux pour les rendre conformes aux principes et pratiques prévus dans l'accord de l'OMC.

• (1525)

[Traduction]

Compte tenu de tout ce qu'impliquent les règles de l'OMC, il faudra un certain temps à la Chine pour pouvoir tenir tous ses engagements. Moins de six mois après son accession à l'OMC, la Chine n'obtient peut-être pas une note parfaite à ce chapitre, mais nous croyons qu'elle est sur la bonne voie. Ce pays s'est d'ailleurs montré réceptif à un certain nombre de préoccupations canadiennes et manifeste une volonté d'agir en conséquence.

L'un de nos sujets d'inquiétude est évidemment l'agriculture. Nous avons de sérieux doutes au sujet des répercussions inutilement lourdes de la réglementation chinoise sur le commerce d'organismes génétiquement modifiés, comme les exportations canadiennes de graines de canola. Nous sommes également déçus que la Chine n'applique toujours pas intégralement les contingents tarifaires qui sont nécessaires au commerce d'un certain nombre de produits agricoles. Nous continuerons de réclamer énergiquement l'application de ces mesures au nom de nos agriculteurs et de l'industrie de transformation alimentaire.

[Français]

Nous continuerons à être vigilants dans tous les secteurs d'exportation canadiens, pour nous assurer que les exportateurs obtiennent les avantages convenus dans les conditions d'accession.

L'adhésion de la Chine à l'OMC nous offre un nouveau moyen de régler des problèmes commerciaux avec la Chine. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits aux termes de l'accord de l'OMC.

Initiatives ministérielles

Nos relations commerciales avec les États-Unis témoignent du fait que les différends et les irritants demeurent tandis que les échanges augmentent et que les économies deviennent complémentaires. En même temps, nous avons pu constater, pendant les 50 ans d'existence de l'Accord général sur le commerce et les tarifs et, maintenant, sous le régime de l'OMC, une croissance sans précédent des échanges commerciaux internationaux qui s'est accompagnée d'une forte croissance économique mondiale. Fait encore plus important, l'intensification du commerce assure une meilleure vie à la population des nations commerçantes, une meilleure vie pour tous.

En adhérant à l'OMC, la Chine a pris un engagement à long terme envers la libéralisation du commerce. Elle a reconnu la relation indéniable qui existe entre l'ouverture à l'économie mondiale et la croissance économique. Nous sommes donc persuadés que la Chine poursuivra ses efforts pour honorer les engagements internationaux qu'elle a pris au cours des 15 années des négociations d'accession.

[Traduction]

Les négociations entourant l'accession à l'OMC ne touchent habituellement que le pays adhérent, l'obligeant à faire des concessions et à modifier ses lois et règlements nationaux. L'accession d'un nouveau membre ne nécessite habituellement pas de modifications aux lois canadiennes.

Dans le cadre de ces négociations, les membres de l'OMC ont demandé et obtenu le droit d'invoquer les sauvegardes particulières de la Chine et d'appliquer des règles économiques extérieures au marché dans les enquêtes antidumping visant des produits chinois. Comme les députés le savent, ce sont là des mesures qui sont prévues dans le projet de loi C-50.

Ces mesures ont été conçues en vue de reconnaître le rôle particulier que joue la Chine dans l'économie mondiale à titre d'important exportateur ayant une capacité de production dans le domaine de la haute technologie et comptant sur un haut niveau d'intervention et d'engagement de la part du gouvernement dans le domaine de l'économie. Tous les pays membres de l'OMC ont le droit de les appliquer s'ils le veulent. D'autres pays membres prennent également les mesures qui s'imposent pour modifier le cadre législatif, réglementaire et interne au besoin.

[Français]

Les garanties particulières à la Chine, qui s'appliqueront pendant les 12 années suivant l'accession, c'est-à-dire jusqu'au 11 décembre 2013, permettront au gouvernement du Canada d'imposer des mesures temporaires pour freiner l'augmentation rapide des importations en provenance de la Chine, qui portent ou menacent de porter préjudice à notre industrie.

Les dispositions antidumping du projet de loi C-50 permettront aux membres de l'OMC d'appliquer des règles spéciales de comparabilité des prix à la Chine dans le cadre d'enquêtes antidumping, tandis que la Chine fait la transition vers une économie de marché. Ce droit demeurera en vigueur pendant les 15 années suivant la date d'accession.

Ces mesures s'ajouteront aux dispositions existantes de la loi canadienne sur les garanties et les procédures antidumping, qui se basent sur les accords de l'OMC, y compris les accords concernant les garanties et les mesures antidumping.

• (1530)

[Traduction]

Il importe de souligner que ces mesures particulières ne s'appliqueront qu'aux importations en provenance de la République populaire de Chine. Elles ne s'appliqueront pas aux importations

venant de Hong Kong ou de Taiwan, qui sont des membres distincts de l'OMC.

Le gouvernement ne prévoit pas d'augmentation préjudiciable des importations en provenance de la Chine qui pourraient exiger le recours aux garanties particulières à la Chine par suite de son accession à l'OMC. La Chine a déjà un accès assez ouvert au marché canadien et ses conditions d'accès au marché canadien resteront en grande partie inchangées par suite de son accession à l'OMC.

La mise en oeuvre de ces mesures garantira que le Canada et les industries canadiennes touchées disposeront de tous les droits convenus au cours des négociations multilatérales qui se sont tenues à l'Organisation mondiale du commerce. Ces industries appuient la mise en oeuvre de ces mesures dans le cadre du projet de loi C-50 puisqu'elles permettent de réagir face à des importations qui pourraient être préjudiciables.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte respectueusement mes collègues de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

J'ai assisté à la quatrième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en novembre à Doha, au Qatar, sur le golfe Persique. La République populaire de Chine et Taiwan sont devenues membres de l'OMC lors de la conférence. Ce fut un moment historique. Après tout, avec 1,3 milliard d'habitants, la Chine est le pays le plus peuplé au monde. Même lors de cette occasion capitale et historique, il était évident qu'il y avait encore des frictions entre la République populaire de Chine et Taiwan. À l'époque, j'avais fait la déclaration suivante:

L'ajout de la Chine et de Taiwan au nombre des membres de l'OMC complique l'obtention d'un consensus et pourrait obliger l'OMC à faire des compromis comme les Nations Unies. Si cette situation devient trop difficile, les accords commerciaux régionaux et bilatéraux continueront à être nécessaires pour assurer que l'Organisation mondiale du commerce ne s'éloigne pas trop de son programme de libre-échange.

De toute évidence, j'avais quelques réserves à l'époque. La Chine, ayant l'une des plus importantes et des plus florissantes économies au monde, est certes bienvenue au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Mike Moore, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, a dit que le plus grand virage politique de Beijing depuis la révolution de 1948, qui a porté les communistes au pouvoir, était la signature du document de 900 pages qui exige l'ouverture du marché chinois. Essentiellement, la Chine a accepté d'adhérer à la communauté commerciale mondiale selon les conditions imposées par cette dernière. La Chine a accepté d'ouvrir son marché au commerce et aux investissements étrangers en échange d'un accès réciproque aux marchés des 142 membres de l'OMC.

Cette décision aura sans aucun doute des répercussions profondes sur la politique interne de la Chine et sur les relations entre le peuple et le gouvernement. Certains prétendent que cela revient à signer la condamnation à mort du pouvoir du Parti communiste en Chine. Le Parti communiste a commencé à libéraliser l'économie il y a environ 20 ans, mais il a toujours refusé de procéder à des réformes politiques. Maintenant qu'il a poussé l'expansion économique aussi loin qu'il le pouvait, il doit procéder à une vaste réforme sociale et politique.

Initiatives ministérielles

L'accession à l'OMC a été décrite comme le couperet qui tranche la mainmise du Parti communiste sur les derniers fragments du marxisme socialiste. On pourrait qualifier ce point de vue d'optimiste. Par contre, le fait que l'accession de la Chine à l'OMC aboutira inévitablement à la soumission de l'État à la règle de droit est un point de vue optimiste que je partage. C'est une chose que le gouvernement communiste n'a jamais acceptée. Espérons que le départ à la retraite, l'an prochain, du premier ministre de la Chine, qui a joué un rôle prépondérant dans ce dossier, ne provoquera pas une marche arrière.

•(1535)

Il faut se rappeler qu'il ne serait dans l'intérêt de personne que la Chine connaisse de nouveau un climat de mésentente sociale. Grâce à son adhésion à l'OMC, la Chine a une véritable occasion d'instaurer un système politique, social et économique moderne.

La Chine a un marché relativement ouvert. On s'attend à ce que des millions de personnes perdent leur travail. Cette situation s'explique entre autres du fait qu'un grand nombre de personnes cultivaient la terre parce que le régime communiste accordait des subventions afin que les citoyens restent dans le secteur agricole. Nombre de ces personnes perdront leur emploi. La Chine compte déjà 200 millions de chômeurs. Par conséquent, il est très important pour la Chine de procéder en toute connaissance de cause.

Je suis optimiste à cet égard, parce qu'il y a environ 12 mois, soit le 1^{er} avril dernier, un avion de reconnaissance américain et un avion de combat chinois entraient en collision au large de la côte sud-est de la Chine. Je me rappelle les efforts de diplomatie et les tiraillements qui ont fait suite à l'atterrissage forcé de l'aéronef américain en territoire de la République populaire de Chine. En outre, il a fallu un long moment avant que l'aéronef américain ne soit libéré, précisons-le pas en une seule pièce. En effet, il a dû être expédié en pièces détachées.

C'est également au cours de ce même mois d'avril que le président Bush a autorisé une énorme vente d'armes à Taiwan. En dépit de cela, quelques mois plus tard, tous les intervenants sont arrivés à s'entendre à peu près, lors des pourparlers de Doha.

La Chine a le potentiel pour devenir un des principaux centres de fabrication au monde. Les trois quarts des investissements étrangers directs en Asie sont présentement destinés à la Chine et se chiffraient, l'an dernier, à 47 milliards de dollars US.

Pour pouvoir accéder à l'Organisation mondiale du commerce, la Chine a accepté d'autoriser les États membres actuels de l'OMC à adopter toute mesure législative nécessaire pour faire face à une désorganisation possible du marché ou à d'éventuels détournements des courants commerciaux. Du point de vue du Canada, c'est exactement dans cette perspective que s'inscrit le projet de loi C-50 dont nous discutons aujourd'hui. Il permettrait de gérer les quelque 10 prochaines années de transition pendant lesquelles la Chine modernisera ses structures économiques internes et ses lois pour se conformer aux pratiques de l'OMC.

En tout et pour tout, dans le cadre de son accession à l'OMC, la Chine doit modifier 570 mesures législatives et plus de 1 000 règles et règlements relevant du gouvernement central. Une formation continue portant notamment sur la façon d'appliquer les décisions de l'OMC est dispensée aux juges et autres membres de la bureaucratie en Chine. D'autres pays ont eu aussi à franchir cette étape à l'occasion de leur accession à l'OMC. Il existe d'énormes problèmes de conformité concernant même des lois en vigueur en Chine.

Dans une perspective globale, le projet de loi C-50 est une mesure législative dont l'incidence est suffisante pour assurer la création de

la richesse, tant pour le Canada que pour la Chine, et non simplement la redistribution de la richesse, notion qui est étrangère à au moins un parti à la Chambre des communes.

•(1540)

Le projet de loi instaurerait des sauvegardes. Tout en étant de nature temporaire, elles hausseraient les droits d'importation, limiteraient la quantité d'importations et imposeraient des contingents tarifaires, autant de mesures qui protégeraient l'économie canadienne et élimineraient la possibilité que l'industrie intérieure du Canada subisse des préjudices pendant cette période de mise en place progressive.

Il est important de souligner qu'il y aurait au Canada un changement énorme et déchirant. Nous mettons en place nos sauvegardes, car ce n'est pas un exercice unilatéral. Nous devons reconnaître que d'énormes changements sont implicites dans l'accession de la Chine à l'OMC. Le fait que la Chine soit désormais membre de l'OMC après avoir insisté pendant 15 ans pour le devenir est très positif pour la collectivité internationale. De fait, cette accession fut une très bonne nouvelle, sur le plan psychologique, eu égard à l'économie mondiale.

Les États-Unis constituent le plus vaste marché étranger de la Chine et, depuis un certain temps, ce pays bénéficie sur le plan commercial du statut de la nation la plus favorisée, et il a lentement réduit les obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations et à l'investissement étranger. L'autre bonne nouvelle, sur le plan psychologique, c'est que la collectivité internationale reconnaît que l'énorme population chinoise amorce un boom économique explosif. Cette perspective enthousiasme beaucoup de gens, surtout que le Japon semble dernièrement être en récession perpétuelle. Comme on le sait, le Japon est depuis longtemps le joueur de premier plan en Asie.

Aux fins du compte rendu, je signale qu'il nous est impossible de passer outre à certaines questions ayant trait à la Chine. Notons, entre autres, la nature de son système économique, la manière dont elle considère les droits de la personne et le traitement qu'elle accorde à Taiwan.

En guise de condition à l'adhésion de la Chine à l'OMC, tous les pays membres de l'OMC ont été autorisés à légiférer pour être en mesure de faire face à toute possibilité de désorganisation du marché ou de détournement des courants commerciaux. Il ne faut pas oublier que la Chine a un système économique protectionniste dirigé par l'État, qu'elle exploite toujours la main-d'oeuvre et qu'elle réprime les droits de la personne.

Même si l'on se réjouit de l'adhésion de la République populaire de Chine à l'OMC, il faut se demander parfois si elle prend réellement au sérieux le libre-échange, car sa culture continue d'encourager les actions unilatérales qui soulèvent des inquiétudes dans la communauté commerciale internationale. Il ne faut pas croire que la participation de la Chine à l'OMC produira du jour au lendemain des améliorations à cet égard. Il ne faut pas en conclure non plus que la Chine est dorénavant tenue d'honorer ses promesses et ses obligations envers l'OMC, ce qui aurait pour effet d'obliger la Chine à rendre compte de ses pratiques qui sont en cause.

Il va sans dire que la communauté commerciale internationale n'apprécie guère les poursuites et le recours aux tribunaux, mais tend plutôt à l'observation volontaire, conformément à l'esprit et à l'intention.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, la semaine dernière encore, le monopole des postes dirigé par l'État chinois a rendu une ordonnance qui limite la livraison par messenger, confiée à des entreprises privées, aux articles pesant plus de 500 grammes, ou 1,1 livre; exige que les tarifs de ces entreprises soient supérieurs à ceux de l'autorité postale et leur interdit toute livraison aux bureaux du gouvernement, de l'armée ou du Parti communiste, ou la livraison de tout article adressé à un particulier. Cela pourrait entraîner la fermeture de United Parcel Service, Federal Express et trois autres grandes entreprises de messagerie qui réalisent environ 60 p. 100 des activités de ce secteur en Chine.

• (1545)

Les sociétés étrangères ont critiqué cette offensive contre une industrie très lucrative dont le chiffre d'affaires annuel de 1,2 milliard de dollars augmente au rythme de 30 à 50 p. 100 chaque année. Cette industrie représente des milliards de dollars et emploie des dizaines de milliers de gens. La décision unilatérale du gouvernement central est mauvaise pour les affaires, envoie un mauvais signal et va à l'encontre des intérêts mêmes de la Chine.

On peut supposer que la réalité fera en sorte de rattraper cette décision unilatérale et arbitraire fondée sur le contexte historique avant qu'elle cause davantage de préjudices. Il n'en demeure pas moins que les postes chinois soutiennent que cette décision ne viole aucun accord de l'Organisation mondiale du commerce.

Certes, la Chine a accepté d'ouvrir nombre de marchés, mais aucune entente n'a été conclue sur les services de messagerie. D'aucuns affirment que cette tentative de la Chine de restreindre les affaires va à l'encontre de sa promesse de ne pas restreindre davantage toute industrie se livrant déjà à la concurrence internationale et viole les principes de non-discrimination et de concurrence loyale de l'OMC. Cette décision suscitera inévitablement des différends, qui ne seront pas tous aussi unilatéraux que cette mauvaise décision que la Chine vient de prendre au sujet des services de messagerie privés.

Les conflits sont partie de toute relation et je crois que du fait que la Chine adhère au cadre de l'OMC fondé sur des règles, toutes les parties sont dans une situation plus avantageuse si la Chine n'est pas exclue. Les principaux stabilisateurs sont les investisseurs. Or, ceux-ci n'investiraient pas s'ils n'ont pas confiance dans le système, si bien que la prospérité ne suivra pas sans eux et qu'en l'absence de prospérité tout et chacun perdra au change.

Permettez-moi de parler maintenant de Taiwan. Taiwan a une population de 23 millions d'habitants. C'est le huitième partenaire commercial du Canada en importance et la 12^e économie du monde. Je tiens à faire ressortir l'importance, souvent minimisée, de nos relations commerciales avec Taiwan.

L'année dernière, les exportations du Canada vers Taiwan ont presque dépassé le milliard de dollars alors que nos importations ont dépassé 4,4 milliards de dollars. Taiwan se conformera bientôt à toutes les exigences de l'OMC en termes de législation. De fait, sa volonté d'accéder à l'OMC n'a entraîné la modification que de 14 lois.

Taiwan est une démocratie qui observe la règle de droit et qui fait des efforts pour respecter l'esprit et l'objet des règles du commerce international. Bien que le Canada doive composer avec la République populaire de Chine et entretenir de bonnes relations avec elle, il n'y a pas de raison pour laquelle la politique canadienne à l'égard des représentants du gouvernement Taiwanais ne serait pas beaucoup plus conciliante qu'elle ne l'est actuellement.

En fait, les rapports du Canada avec Taiwan sont plutôt hostiles. Il y a deux ans, le ministre Taiwanais des Affaires étrangères s'est vu refuser l'entrée au Canada.

• (1550)

Il y a un an, son collègue à la Santé n'a pas été autorisé à venir au Canada parce que, selon les autorités canadiennes, il aurait pu faire pression pour qu'on accorde à Taiwan le statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

Jusqu'à présent, Taiwan a établi des rapports diplomatiques et ouvert des ambassades dans 28 petits pays sans influence. Nous avons tous entendu, il y a trois jours, le ministre libéral excuser le comportement du gouvernement libéral à l'égard d'une requête présentée par Taiwan en vue d'obtenir le statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que le manque de soutien accordé par le Canada à cette requête, en disant qu'aucune autre démocratie occidentale n'avait appuyé pareille requête. Je pense que ce n'est pas une façon de faire preuve de leadership dans ce dossier.

Le Sénat américain a approuvé la requête et nous attendons que le Congrès en fasse autant, ce qui signifierait que la Chambre des représentants devrait aussi accepter ce statut.

Il y a donc 28 petits pays sans influence avec lesquels Taiwan entretient des rapports diplomatiques officiels et où il a établi des ambassades. Puisqu'une centaine d'autres pays, dont le Canada, ne reconnaissent pas officiellement Taiwan, ce pays est contraint d'y exploiter des bureaux d'affaires économiques et culturelles. Il existe trois bureaux de ce genre au Canada.

Le gouvernement libéral souscrit à la politique d'une seule Chine par ses actions au détriment de Taiwan, une démocratie dynamique, un partenaire commercial très important et un ami. Bien simplement, c'est répréhensible. Le gouvernement libéral est hypocrite en matière de droits de la personne. Lorsqu'il est question des droits de la personne en Chine, il est prêt à passer sous silence les violations des droits de la personne et en même temps, il essaie de marginaliser Taiwan qui respecte la primauté du droit.

J'ai reçu récemment des lettres du président de la Taiwanese-Canadian Association d'Ottawa et du président de la Greater Vancouver Taiwanese-Canadian Association qui me demandaient d'appuyer la requête de Taiwan pour obtenir le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. J'ai répondu aux deux organisations que je souscrivais entièrement à la demande présentée par Taiwan pour obtenir le statut d'observateur.

Le gouvernement canadien ne peut rester silencieux sur les questions touchant Taiwan et subordonner sa politique à l'égard de Taiwan aux diktats du gouvernement chinois. Sa Sainteté le dalaï-lama a déclaré le 21 mai 2000, dans le cadre d'une entrevue consentie à l'agence Reuters et la presse américaine, que le fait de se joindre à l'OMC était une façon pour la Chine d'évoluer dans la bonne direction. Il a ajouté qu'il s'agissait d'un événement positif et qu'à long terme, l'accord commercial serait certainement bon pour le Tibet. Selon lui, les forces en faveur de la démocratie en Chine étaient davantage encouragées de cette façon.

Les mesures prises par la Chine contre le Falun Gong et des groupes semblables Qi-gong, les protestants, les catholiques et d'autres groupes religieux montrent que la Chine ne respecte pas les normes internationales en matière de droits de la personne. Cela devrait nous préoccuper tous et nous devrions particulièrement nous inquiéter du fait que le gouvernement libéral ne cherche pas vraiment à demander des comptes à la Chine et à Cuba.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement canadien prétend faire croisade en faveur des droits de la personne sur la scène internationale, mais lorsqu'il est question de ces droits en Chine ou à Cuba, il les sacrifie très rapidement.

Pour cette raison, il est extrêmement important que le Canada exprime sa préoccupation au sujet d'un certain nombre de questions, y compris la liberté de religion, la liberté d'expression, d'assemblée et d'association, les droits des femmes, les droits des enfants, les droits des minorités, la bonne gouvernance, ainsi que les droits culturels, sociaux et économiques.

• (1555)

Je sais que mon collègue de Calgary-Sud-Est s'arrêtera davantage sur certaines des questions que j'ai abordées et j'attends avec impatience ses observations.

Je peux dire en conclusion que le monde pourrait profiter énormément des mesures de libéralisation que la Chine a proposées dans le cadre de son accession à l'OMC. J'ajoute que je suis d'accord avec les garanties et les dispositions contenues dans le projet de loi C-50.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Rappelons que pour les occidentaux et les gens d'Amérique du Nord, il existe toutes sortes de visions de la Chine que nous avons eues par le passé. Premièrement, je pense qu'elle a toujours été pour nous la terre de toutes les inventions. Qu'on pense au papier, à la culture du riz et à toutes sortes d'inventions où le génie chinois a souvent été en avance sur l'ensemble de la population de la planète. Ce sont des inventions qu'on utilise encore aujourd'hui de façon très régulière.

C'est également une terre de missions. Des missionnaires québécois et canadiens sont allés en Chine, particulièrement au début du XX^e siècle, et ont établi une vision de la Chine dans les relations qu'ils avaient avec la population du Québec et du Canada.

C'est également un pays communiste qui, après la Deuxième Guerre mondiale et à cause des efforts qu'il avait faits pendant la guerre, s'est donné un gouvernement qui avait des objectifs concrets pour permettre à tout le monde de vivre, d'être nourris et logés.

Il faut toujours regarder ces gestes et ces décisions en fonction de la réalité vécue par le pays concerné et éviter de porter des jugements seulement avec nos yeux d'occidentaux, sans tenir compte de la réalité. C'est quand même un aspect important que celui de la révolution chinoise. Le père de la révolution chinoise, Mao Zedong, a changé la société en profondeur. Aujourd'hui, le Parti communiste chinois est encore au pouvoir et tente de s'adapter aux réalités actuelles de notre planète. C'est un autre aspect et une autre facette de la Chine, comme nous l'avons vécu au cours des dernières années.

Particulièrement depuis 10 ans, c'est également devenu une caricature d'un pays où l'on aurait décidé que ce serait le libre marché partout, qu'on pourrait faire du capitalisme sauvage, avoir une façon de faire qu'on retrouvait probablement en Amérique du Nord à la fin du XIX^e et début du XX^e siècle.

Je pense qu'il faut voir la réalité de la Chine. C'est pour cette raison que je suis très heureux d'intervenir comme vice-président de l'Association parlementaire Canada—Chine. L'année dernière, j'ai eu

l'occasion d'aller en Chine et de constater de visu, au cours d'une brève mais très instructive visite de deux semaines, ce qu'était un peu la réalité de la Chine de l'est, celle qui est beaucoup plus développée, la Chine qui a relevé d'extraordinaires défis au plan du développement économique. Elle a créé de toutes pièces des villes neuves qui, dans certains cas, sont des modèles au point de vue environnemental. À ce chapitre, je pense qu'on a des leçons à tirer de leur comportement.

En même temps, il y a un tout autre aspect de la Chine qui est celui de la Chine de l'ouest. Il y a également l'aspect des relations de la Chine avec le Tibet, Taiwan et Hong-Kong. Ce sont donc tous des éléments très importants.

En ce qui concerne l'accord sur le commerce international, dont la loi de mise en oeuvre va permettre l'adhésion de la Chine à l'OMC et lui permettre d'avoir une entrée au Canada qui correspond à cet accord, rappelons que la Chine, c'est 1,25 milliard de personnes. Cela veut donc dire une société où il y a beaucoup d'individus et qui nécessite une gestion particulière. Ce n'est certainement pas la même chose de gérer un pays de 30 millions d'habitants, comme on le fait au Canada, et une population de 1,25 milliard de personnes. C'est également la septième économie mondiale et la neuvième en ce qui concerne les exportations. Elle représente un cinquième de la population mondiale.

On parle donc d'un pays qui est une puissance en soi à cause de la population qui l'habite et de ses interventions. Dans 20 ou 25 ans, la Chine sera peut-être devenue la puissance économique du monde ou aura eu un taux de progression qui ne sera égalé nulle part dans le monde.

On doit également retenir une notion, à savoir que, en bout de ligne, les lois qu'on modifie pour permettre à la Chine d'adhérer à l'OMC et d'être en conformité avec les lois du Canada et, par le fait même, avec celles du Québec, le sont pour accroître le marché dans les deux sens. Pour les Québécois et les Canadiens, il y a des avantages certains à pouvoir avoir accès au marché chinois, comme il y a des intérêts du côté chinois à avoir accès à notre marché et à nos compétences. En ce sens, cet accord me semble pertinent et positif pour les deux parties concernées.

• (1600)

Je pense que parmi les aspects favorables, il y a le développement de la Chine. On voit une amélioration de la production, ce qui est très important, et de la qualité de vie. Les échanges que j'ai pu avoir avec les parlementaires, mais aussi avec des citoyens chinois, montrent que depuis dix ans ils ont vu leur qualité de vie s'améliorer de façon importante, particulièrement dans les villes.

Par contre, il y a encore un défi important à relever dans les milieux ruraux. En ce sens, on peut avoir des échanges car chez nous aussi il y aurait des progrès importants à faire. Il est très significatif que l'on ait créé une association parlementaire Canada-Chine permettant les échanges entre les parlementaires à ce sujet. Ces échanges font partie de l'ensemble des mesures devant être prises et des contacts devant être maintenus entre les deux pays.

Cette nouvelle façon de faire est tout un défi pour l'économie de la Chine, mais aussi pour tout le monde occidental. En 2000, les échanges entre le Canada et la Chine étaient de l'ordre de 15 milliards de dollars.

Initiatives ministérielles

Il y a des défis à relever. Pour la Chine, pour le Canada et le Québec, pour tous les pays du monde qui adhèrent à l'OMC, il s'agit de créer plus de richesse. Mais cela oblige aussi à aborder tous les problèmes de la répartition de cette richesse et les préoccupations de développement régional. On l'a vu, pour les Chinois, le grand défi est que dans la partie ouest de la Chine, où il y a des ressources naturelles en grande quantité, un développement important doit être fait.

Lors des échanges que j'ai eus avec les parlementaires chinois, d'après l'expérience vécue au Québec et au Canada, je leur ai dit: «C'est bien beau d'exploiter les ressources naturelles, mais si vous démarrez l'opération, il faut trouver des façons pour qu'il y ait de la deuxième ou de la troisième transformation dès le départ, pour ne pas vivre des situations créant des régions dépendantes des régions centrales où, finalement, le soutien économique est insuffisant pour combler les retards qu'il pourrait y avoir.»

Il y a donc le défi de la répartition de la richesse. Des échanges se font entre les parlementaires chinois et canadiens, notamment des Québécois, sur la façon de créer la richesse dans une économie ouverte, plutôt qu'une économie contrôlée par l'État, et sur la façon de la répartir.

Le gouvernement chinois se pose des questions. Faut-il mettre en place un régime d'assurance-emploi? Est-ce que le modèle développé au Canada est satisfaisant? Est-ce qu'il devrait y avoir d'autres façons de faire? Ils ont posé des questions, évalué ce qui est pertinent. Je pense qu'il faut continuer d'avoir ce dialogue avec eux.

Il faut aussi être conscients du fait que le défi extraordinaire qui se présente pour la Chine arrive au moment où il y aura une relève de la garde au sein du gouvernement chinois. On a vu une tendance mise de l'avant au cours des dernières années, au cours des dernières décennies. Maintenant, avec de nouveaux élus, avec de nouvelles personnes pour prendre la direction de la Chine, dans quel esprit vont-ils le faire? Vont-ils continuer à aller dans le même sens?

Je crois qu'on a intérêt, avec des accords comme l'adhésion de la Chine à l'OMC, à ce que les relations puissent se poursuivre pour nous permettre de les accompagner dans leurs démarches, de sorte que nous bénéficions de ce qu'ils peuvent nous apprendre autant qu'eux bénéficient de ce que nous pouvons leur apprendre.

Il y a aussi un défi important en matière d'aide internationale. La Chine, ce n'est pas qu'un pays en voie de développement, ce n'est pas qu'un pays très développé, c'est un pays qui comprend ces deux réalités. En termes de développement économique, la partie est de la Chine, depuis quelques années, dépasse de loin la croissance du Canada. À l'ouest de la Chine, on retrouve des situations équivalentes à celles des pays en voie de développement, semblables à ce que l'on peut trouver en Afrique ou dans d'autres pays d'Asie. Cette réalité va obliger le gouvernement du Canada à avoir une approche plus flexible, qui tiendra compte de cette réalité.

Si on ne fait qu'évaluer la Chine globalement, on aura une approche qui ne correspondra ni à l'une, ni à l'autre partie de la Chine. Il faudrait en tenir compte dans l'élaboration de la collaboration entre le Canada et la Chine, sachant que le gouvernement du Canada a beaucoup de rattrapage à faire dans le secteur de l'aide internationale.

●(1605)

Il y a des priorités comme l'Afrique. Le premier ministre souhaite que ce soit fait cet été lors du sommet du G-8. Cependant, son dernier voyage ne semble pas avoir démontré un leadership si élaboré qu'il permettrait de mettre de l'avant des idées qui donneraient un coup de fouet afin de relancer l'économie de

l'Afrique. Le gouvernement canadien doit investir plus d'argent et être ouvert à de nouvelles façons de faire de la coopération internationale. Quant à la Chine, cela lui demandera encore plus d'originalité à cause des conditions que j'ai mentionnées plus tôt.

Il y a aussi le défi pour le Canada de tenir compte de ce qu'est Hong-Kong. C'était là une porte d'entrée très importante pour l'immigration vers le Canada. Maintenant, avec les changements économiques et avec l'ouverture, les Chinois auront peut-être plus facilement accès au Canada en passant directement par le gouvernement de la Chine populaire, sans nécessairement avoir à passer par Hong-Kong. Cela amène une intervention très différente en matière de services qui seront offerts sur le plan de l'immigration pour accueillir cette clientèle. À cet égard, il devra y avoir une nouvelle répartition des ressources disponibles. Il devra peut-être y avoir plus de fonctionnaires présents en Chine pour qu'on puisse offrir ce service de façon adéquate.

Il y a aussi un modèle intéressant. En effet, Taiwan est membre de l'OMC, comme la Chine populaire. Je me prenais à rêver que si le gouvernement canadien avait une attitude semblable, possiblement que le Québec aurait pu être membre de l'OMC comme le Canada et, à ce moment-là, il aurait pu faire valoir ses points de vue. Cependant, on n'est pas rendus ici à ce niveau de flexibilité qu'on rencontre—comme un résultat de l'histoire, évidemment—en Chine.

J'ajouterais à ce portrait la vision que j'ai développée lors du voyage que j'ai fait en Chine l'année dernière, pour bien démontrer l'évolution qu'on y retrouve et la réalité avec laquelle on a à composer.

Premièrement, on s'est rendus à Beijing, la capitale de la Chine, où se tient annuellement la réunion du Congrès national populaire. C'est l'équivalent de la Chambre des communes, mais il siège beaucoup moins longtemps. Cependant, il y a quand même 3 000 délégués au Congrès national populaire. Cela veut dire qu'au lieu d'avoir une Chambre des communes comptant 301 personnes comme celle-ci, il y a 3 000 délégués au Parlement. Cela crée une approche toute différente. Les gens qui y siègent viennent non seulement de la majorité chinoise, mais aussi de communautés ethniques différentes. On s'aperçoit donc que la Chine n'est pas monolithique. On y retrouve plusieurs compositions particulières.

Beijing est aussi une ville et une capitale en pleine transformation et où il y a beaucoup de modernisation. Elle est également porteuse de l'histoire de la Chine. Lorsqu'on visite la Cité interdite, on peut comprendre certains éléments de la façon de faire des Chinois. Il est important qu'on connaisse cet aspect de la réalité. On y tiendra les Jeux olympiques en 2008. C'est un autre aspect de l'ouverture et, à cet égard, tout le monde à l'échelle de la planète veut donner la chance à la Chine de prendre sa place. Les Chinois ont d'autant plus la capacité de le faire. Quand ils font du développement, on peut être certains que les choses se font rondement. Je suis profondément convaincu qu'ils seront prêts pour les Jeux de 2008.

J'ai aussi visité la ville de Shanghai. C'est une ville ultramoderne qui a vécu plusieurs périodes de colonisation de la part des Français, des Anglais et d'autres communautés qui sont venus influencer le développement. Toutefois, c'est quand même un pôle commercial d'importance mondiale. On peut voir sur le plan de la bourse et des transactions qui y sont faites que c'est une partie du monde qui est très importante en matière de commerce.

Initiatives ministérielles

On y a développé un quartier qui en fait une ville ultramoderne. On a l'impression d'être dans une ville du XXI^e ou du XXII^e siècle. C'est un aspect de la Chine avant-gardiste qu'on ne connaissait pas, mais qui est un signe avant-coureur de ce qu'on connaîtra dans les 10, 15 ou 20 prochaines années quant au développement économique de la Chine, quant à la place qu'elle prendra à l'échelle de la planète et quant à l'équilibre qu'elle aidera à créer face à la grande puissance que sont les États-Unis d'Amérique. Depuis que le rideau de fer est tombé, depuis que les gouvernements communistes, presque partout dans le monde, ont été renversés et qu'on y a installé des démocraties parlementaires, les Américains peuvent, à certains égards, être tentés d'exercer un peu leur hégémonie.

● (1610)

Je pense qu'on a intérêt à ce que les pôles se diversifient et qu'on utilise la possibilité, avec la Chine et son grand marché, son potentiel économique et sa grande influence dans le monde asiatique, d'obtenir un équilibre sur notre planète. En bout de ligne, cela pourrait être intéressant autant pour les décisions internationales que pour les échanges bilatéraux.

Évidemment, il y a des défis communs au fait de signer un accord comme celui de l'adhésion de la Chine à l'OMC. Cela va nécessiter le développement d'un respect mutuel encore plus grand entre les deux pays.

On le voit même dans le cas de notre voisin américain, avec lequel nous avons depuis longtemps une relation privilégiée. On se rend compte qu'une économie puissante comme celle-là peut avoir tendance—on le voit très bien dans la question de la crise du bois d'oeuvre—à adopter une attitude un peu impérialiste et protectionniste, une attitude selon laquelle le petit pays qu'est le Canada, à côté de l'économie américaine, devrait se plier aux diktats américains.

Alors, les accords internationaux viennent discipliner ces relations. On vit des périodes difficiles et la grande économie américaine utilise encore des outils pour essayer de faire taire les réclamations du Québec et du Canada en matière de bois d'oeuvre. Cependant, l'OMC va prendre une décision qui, je crois, va être positive envers le Canada.

Le même genre de situation peut se présenter avec la Chine. Il sera important qu'on ait bien saisi, des deux côtés, qu'il y aura probablement des litiges à régler mais qu'ils pourront l'être dans le cadre de l'OMC, ce qui est, selon moi, un avantage plutôt que de le faire dans un cadre non réglementé où joue seulement la loi du plus fort. On va certainement avoir l'occasion de s'influencer mutuellement.

En ce qui a trait au système judiciaire, on peut leur transmettre des éléments qui pourraient facilement être intégrés dans leur système et permettre une meilleure adéquation entre la volonté de rendre justice et la façon de le faire. Je pense qu'on a de la collaboration à cet égard.

Un autre élément m'apparaît très important, et c'est une des raisons principales pour laquelle le Bloc québécois est favorable à ce projet de loi. Une relation privilégiée s'est également établie entre le Québec et la Chine.

Rappelons que, lors de la dernière mission économique de M. Bouchard, lorsqu'il était premier ministre du Québec, une entente est intervenue afin que s'installe à Drummondville, une entreprise dans le domaine du textile qui s'appelle China World Best. Elle est maintenant construite le long de l'autoroute Jean-Lesage et on voit flotter le drapeau chinois à côté des drapeaux québécois et canadien.

Finalement, c'est le premier investissement à l'extérieur de la Chine qui est fait de cette façon. Ils l'ont fait parce qu'ils ont trouvé dans cette région une expertise en termes de travail dans le secteur du textile, mais aussi une espèce de lien sentimental important entre le Québec et la Chine.

N'oublions pas que la Chine est présentement le pays où les parents québécois effectuent le plus d'adoptions internationales. Ce type de situation est, je pense, très importante pour les Chinois et il importe de la saisir.

Avant de faire des affaires, avant de se lancer dans le commerce, ces gens ont besoin d'avoir une relation personnelle bien établie. Ils doivent avoir confiance en ceux avec qui ils font affaire. À cet égard, avec les Québécois et les Québécoises il m'apparaît qu'il y a d'importants atomes crochus.

J'ai pu le constater, notamment lors de ma visite à Shanghai. En plus des représentants canadiens, nous avons rencontré le délégué du Québec à Shanghai, M. Milot, qui m'a fait part de ces réalités. Il est même venu à Rivière-du-Loup faire une conférence l'année suivante pour rencontrer des exportateurs potentiels de ma région, pour ensuite voir s'il y avait possibilité de développement des marchés. À ce moment-là, on disait: «La Chine va adhérer à l'OMC dans les années qui viennent et cela va nous donner des chances additionnelles.»

Maintenant on y est. On est rendu au moment où l'on va adopter le projet de loi pour que les lois du Canada soient conformes à cette entente qui permet l'adhésion de la Chine à l'OMC.

Nous devons relever des défis particuliers pour être présents sur ces marchés, y adhérer et être capables d'aller chercher notre part du marché. Je sais que plusieurs firmes d'ingénieurs du Québec ont des projets, notamment au plan de la coopération internationale en Chine. Il y a beaucoup d'intérêt pour que cela continue.

● (1615)

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une délégation chinoise vienne au Québec pour rencontrer des gens qui voudraient avoir une collaboration en matière de développement économique. Au cours des prochaines années, ces choses vont continuer à faire des petits et à donner des résultats très intéressants.

Lors de la dernière visite d'un groupe de parlementaires, nous sommes allés à l'Assemblée nationale du Québec. Ils ont pu assister à un débat entre M. Bernard Landry et M. Jean Charest, portant sur la question nationale du Québec. J'étais très fier qu'ils puissent saisir cette réalité. Cela peut se faire par des contacts interpersonnels, lorsque les parlementaires viennent chez nous et que nous allons sur le territoire chinois. Nous dépassons alors la question des dossiers de préoccupation économique pour établir des relations personnelles qui aident à obtenir une meilleure collaboration.

En Chine, le Canada a une image positive. On se souvient que le Dr Norman Bethune a combattu auprès des révolutionnaires chinois dans l'armée de Mao Zedong. Pour les Chinois, il est devenu une figure emblématique. Lorsque les parlementaires viennent au Canada, ils manifestent un très grand respect pour lui; ils veulent voir la maison où il a grandi. Le Dr Bethune a passé une bonne partie de sa vie à Montréal. Il est allé combattre en Espagne pendant la guerre civile; ensuite, il est allé en Chine. Il a été un ambassadeur extraordinaire pour le Canada. Nous pouvons profiter de cette image pour faire progresser les choses afin d'avoir de meilleures relations économiques, mais aussi culturelles et sociales.

Initiatives ministérielles

Un bel exemple de cela est le Cirque du Soleil qui s'installera en Chine. Au niveau culturel, mais aussi au niveau de l'emploi, on est dans un secteur où l'on pensait que les Chinois pourraient nous apporter quelque chose, ce qui est très possible d'ailleurs, mais on aura aussi un échange dans ce domaine et le Cirque du Soleil sera présent en Chine.

L'accord lui-même est l'occasion d'ouvrir un marché extraordinaire. Ce sera aussi un défi fantastique. Les douze années prévues ne seront pas de trop. Cela va aussi supposer de notre part qu'on comprenne que dans une relation gagnant-gagnant, il y aura des marchés dans lesquels les Chinois remporteront une partie de notre marché, mais que nous pourrons aussi aller chercher une partie du marché chinois et ainsi accroître la collaboration et les échanges économiques, culturels et sociaux.

Un aspect demeure très sensible, soit la question du Tibet. Actuellement, on dit que le fait que la Chine puisse adhérer à l'OMC donnera la possibilité d'avoir plus d'influence dans nos relations avec la population chinoise et avec le gouvernement chinois; je pense que c'est la bonne façon de faire.

Une manifestation concrète de cela est le fait que l'Association parlementaire Canada-Chine se rendra au Tibet lors de sa prochaine mission, en mai. Les Chinois eux-mêmes nous ont offert cette opportunité. On pourra voir sur place quelle est la situation et se faire une idée en fonction de ce qu'on nous montrera, mais aussi en fonction des contacts personnels que nous aurons et de notre évaluation personnelle. Je pense que c'est la bonne façon de faire progresser les dossiers.

Dans ce voyage, il est prévu une visite de la partie ouest de la Chine où beaucoup de développement est à faire. Dans ce volet de la coopération internationale, je pense qu'il y a place à beaucoup de collaboration et d'avantages, tant pour le Canada que pour la Chine. Je pense que l'adhésion à l'OMC aidera également en ce sens.

En conclusion, il est important d'avoir une vision réaliste de notre relation avec les Chinois. Il est important de se poser des questions sur l'ensemble de notre relation avec les Chinois. Il est aussi important de ne pas se gêner, de poser les vraies questions. Quel est l'avenir du peuple tibétain? De quelle façon les Chinois voient-ils cette relation? Chaque fois que j'ai pu le faire dans le passé, les échanges ont toujours été très francs.

• (1620)

On peut contribuer, quant à l'ensemble des relations diplomatiques et des relations économiques à l'échelle de la planète, à ce que ce géant qu'est la Chine puisse prendre le mieux possible sa place sur la planète. Ainsi, on peut aussi contribuer au commerce qui se développera. Et le développement économique qui en résultera favorisera un climat de paix sur la terre, de même qu'un meilleur respect des droits de la personne et une attitude où chacun peut apporter à l'autre. Il ne suffit pas uniquement de regarder les choses et de juger exclusivement ce qui se passe, sans tenir compte de la réalité historique qui les sous-tend.

Cela veut dire que pour l'ensemble de ces conditions, il est pertinent qu'on donne notre appui à cette proposition législative qui est devant nous et qui modifie la Loi sur le tribunal canadien du commerce extérieur, sur le tarif des douanes et la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

À certains égards, cela ressemble quelque peu à une signature de traité et c'est intéressant. C'est peut-être quelque chose que le gouvernement canadien devrait mettre de l'avant, c'est-à-dire de pouvoir le faire ratifier par les traités ici de façon régulière, pour que la Chambre des communes, qui représente l'ensemble de la

population, puisse s'exprimer sur cela et que ce ne soit pas seulement le gouvernement canadien.

En ce sens, si cela pouvait servir de précédent, ce serait effectivement intéressant. En effet, ce sur quoi on vote ici, ce sont des modifications législatives à des lois canadiennes, mais en même temps, c'est comme un accord de principe ou une ratification qui est donnée par la Chambre des communes à la négociation qui a été menée pendant plusieurs années entre la Chine et l'OMC et plusieurs pays, pour qu'en bout de ligne, on en arrive à un accord qui permettra un accroissement de l'activité économique, sociale et culturelle avec le gouvernement chinois.

Concernant cette loi au sujet de laquelle on vote aujourd'hui, je souhaite que dans 10, 15, 20 ans, on se rende compte que cela a été une étape importante dans l'accroissement des échanges économiques. Cela aura aussi contribué à un meilleur équilibre sur la planète entre les différentes puissances. Comme elle est basée sur le respect mutuel entre le Canada et la Chine, elle permettra aussi des développements ultérieurs.

Je suis certain qu'un Québec souverain, en bout de ligne, adhérerait au même type de législation pour permettre que la relation entre le Québec et la Chine puisse prendre plus d'ampleur au cours des prochaines années.

On sait que dans le passé, il y a eu des collaborations, entre autres, en matière d'hydroélectricité. L'expertise qu'on a ici au Québec a été mise à contribution pour ce qui est de toute la question du barrage des Trois Gorges qui sera à peu près le plus gros barrage au monde. On se prépare à inonder des parties entières du pays. C'est un très gros défi que de mettre en place toute cette infrastructure et de faire en sorte que cela se fasse le plus possible dans de bonnes conditions.

Il y a là des opportunités d'affaires intéressantes. Je sais qu'une firme de la région de Québec a signé un accord avec le gouvernement chinois pour la mise en valeur des lieux historiques patrimoniaux chinois qui, malheureusement, seront inondés lors de la mise en place de ce barrage. Cependant, il y a quand même là un marché intéressant pour une industrie de nouvelle technologie avec un potentiel informatique et qui utilise l'Internet. On voit donc là un projet qui, en bout de ligne, donnera des résultats.

Je donnerai un autre exemple de l'importance de ce commerce. On dit souvent que ces accords internationaux sont loin de nous et qu'ils n'ont pas d'impacts sur nous. Toutefois, à titre d'exemple, la dernière crise dans le monde asiatique a eu des impacts dans ma circonscription, à Saint-Alexandre, dans un abattoir de porcs. En effet, le marché du porc, qui faisait qu'on vendait beaucoup de porcs sur le marché asiatique, a diminué parce qu'il y avait moins de potentiel d'achat de la part des pays d'Asie. Cela a suscité un surplus de production qui a dû être réparti sur le marché nord-américain. En bout de ligne, cela a eu un impact économique sur le nombre d'emplois dans un village de ma circonscription à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Il est donc important qu'on se rende compte que ces décisions qui sont prises au sujet des accords internationaux sont aussi une façon d'essayer d'accroître davantage notre potentiel économique. Un des défis importants sera de faire en sorte que les régions hors des grands centres puissent profiter de ces échanges.

Je sais que l'Université du Québec à Rimouski, entre autres, a eu des échanges de ce type-là, de même que la communauté de Rimouski, en général. Cela s'est soldé par l'arrivée prochaine d'étudiants chinois qui étudieront à Rimouski. La collaboration pourra aussi se faire dans les deux sens.

Initiatives ministérielles

• (1625)

Pour toutes ces raisons, souhaitons que cet accord puisse permettre aux échanges de s'accroître. En ce qui nous concerne, assurons-nous qu'il y aura des retombées dans toutes les régions du Québec et du Canada afin que, en bout de ligne, on soit tous gagnants à signer cet accord et à voter en faveur de ce projet de loi.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de parler du projet de loi C-50. D'autres députés du Nouveau Parti démocratique ont pris la parole lors des autres étapes et nous demeurons opposés au projet de loi.

Je dois dire que, en écoutant le débat aujourd'hui, son ironie ne m'a pas échappé. Les propos des députés ont surtout porté sur ce qu'ils pensaient des problèmes et des préoccupations concernant la République populaire de Chine, le statut de ses travailleurs et l'environnement. En réalité, nous débattons quelque chose qui s'est déjà produit. La République populaire de Chine a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce en décembre dernier.

Nous débattons une mesure législative qui est avant tout d'ordre administratif et qui concerne les conséquences négatives de cette adhésion pour les industries canadiennes qui seront touchées et qui pourront demander à être protégées pendant environ 12 ans. Je suppose que, tout bien considéré, la meilleure chose à faire est d'essayer d'obtenir une certaine protection contre ces conséquences. Toutefois, la question sous-jacente qui ne cesse de revenir dans le débat, que l'on soit pour ou contre le projet de loi, est la position de la Chine et son rôle au sein de l'OMC et de la communauté mondiale.

C'est ironique car le véhicule par lequel tout cela est arrivé est l'adhésion à un club très sélect. Mon collègue du Bloc, avec qui je suis généralement d'accord, a dit il y a quelques minutes que la Chine prenait la place qui lui revenait. Je veux dire à quel point je trouve ironique que l'Organisation mondiale du commerce soit en quelque sorte devenue le symbole de ce que cela signifie pour un pays ou un État-nation de prendre la place qui lui revient. L'OMC est de par sa nature même une institution fondamentalement antidémocratique. C'est fondamentalement une organisation qui fait passer la nécessité de réduire au minimum les règles régissant le flux de capitaux et les transactions commerciales avant les décisions d'un Parlement démocratiquement élu, que ce soit ici au Canada ou ailleurs dans le monde.

D'une manière, c'est malheureux. J'ai le sentiment qu'il y a un fossé immense entre ce que nous aimerions dire de nos préoccupations concernant la RPC et notre capacité de les exprimer, qui en quelque sorte dépend maintenant de l'OMC. En dépit de nombreuses interventions en ce sens, l'OMC a dit très clairement qu'elle n'avait nullement l'intention de tenir compte des préoccupations concernant l'environnement ou le droit international du travail. Cela me servira d'introduction puisque c'est essentiellement la raison pour laquelle les députés néo-démocrates ne peuvent appuyer le projet de loi.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, j'ai parlé de la terrible restructuration massive des soins de santé qui est en train de se produire dans ma province, la Colombie-Britannique. Il y a un lien avec le projet de loi à l'étude, car il se produit dans ma province une restructuration massive des services publics qui se prépare depuis de nombreuses décennies.

Quelque 6 500 personnes risquent de perdre leur emploi dans le secteur des soins de santé. Ces travailleurs soignent des êtres fragiles, des personnes âgées et des malades dans des établissements

de soins communautaires et des établissements de soins à long terme. Ceux d'entre nous qui ont suivi le débat en Colombie-Britannique sont très inquiets de la menace qui pointe maintenant à l'horizon, soit la privatisation. S'il y a privatisation, ces services publics deviennent assujettis aux accords commerciaux. Il y a donc un lien étroit entre les deux.

La situation en Colombie-Britannique me préoccupe grandement aujourd'hui. Je continue de recevoir des appels d'électeurs de ma circonscription qui me demandent ce qu'il advient de notre régime de soins de santé et pourquoi il n'est pas la priorité numéro un du gouvernement fédéral. L'impression d'avoir un régime de soins de santé universel n'en dit-elle pas long sur notre identité à titre de Canadiens?

• (1630)

Ce régime est toutefois menacé lui aussi à cause d'un financement insuffisant et parce que la privatisation serait facilitée, non pas par le projet de loi proprement dit, mais par ce qui l'a motivé, c'est-à-dire l'Organisation mondiale du commerce. Je m'inquiète vivement de la situation actuelle et de l'orientation que prennent notre pays et notre planète.

J'ai déjà dit que l'OMC est une organisation très antidémocratique. Il est impossible aux simples citoyens de se faire entendre auprès de cette organisation. Mes collègues néo-démocrates fédéraux et moi-même avons participé à de nombreux rassemblements, ateliers et manifestations concernant la libéralisation des échanges commerciaux et ce que l'on appelle communément la mondialisation. Aussi étonnant que cela puisse paraître, des milliers de personnes se sont donné la peine de s'informer et de se renseigner sur des organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Même il y a dix ans, nous n'avions que très peu d'informations sur ces organismes qui disposaient déjà d'un énorme pouvoir. Si nous avons quelques connaissances sur les effets considérables qu'ils ont sur notre vie quotidienne, l'économie et la vie démocratique de notre pays ainsi que sur notre capacité d'élaborer des lois dans l'intérêt public, nous le devons aux citoyens qui ont eux-mêmes décidé de s'informer, de s'organiser et de se mobiliser. Ils se sont portés à la défense de l'intérêt public. Ils affirment que les intérêts de la société en général sont plus importants et qu'ils doivent l'emporter sur les intérêts des entreprises privées. C'est une autre raison pour laquelle le NPD s'oppose fermement à l'OMC.

Quant aux répercussions que pourrait avoir le projet de loi C-50, j'ai écouté mon collègue du Bloc parler des villes modèles en Chine, du fait que la Chine prenait la place qui lui revenait et que cette mesure stimulerait les relations entre nos deux pays. Il me semble que la capacité de le faire par le truchement de l'OMC ou d'ententes commerciales est inexistante. Toutes les fois que des questions liées aux droits de la personne, à l'environnement ou à la pauvreté ont été abordées dans les discussions commerciales, elles ont été écartées.

Nous l'avons vu à maintes reprises avec les missions commerciales d'Équipe Canada en Chine, qui nécessitent toute une infrastructure et qui coûtent des millions de dollars. Diverses organisations ont fait pression pour que les questions relatives aux droits de la personne et aux problèmes sociaux soient abordées durant ces missions. On leur dit toujours qu'il ne convient pas d'aborder de telles questions dans des missions commerciales et qu'elles devraient faire confiance au commerce parce qu'il peut améliorer tout le reste. Je ne vois aucune preuve que pareille chose se produit.

Initiatives ministérielles

L'une des réalités les plus troublantes, c'est que la Chine se démarque dans le monde pour son flagrant manque de respect pour les droits de la personne. Nous connaissons la situation du Tibet. J'ai participé à nombre de manifestations appuyant l'auto-détermination du peuple tibétain. On sait que ce peuple a été privé brutalement de l'exercice de ses libertés politiques, religieuses et culturelles dans la République populaire de Chine.

Il suffit de voir la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs de ce pays. Nous savons que la Chine a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en mars de l'année dernière, ce qui est une bonne chose. C'est un pacte très important dont le Canada est également signataire. Il précise les droits sociaux et économiques des citoyens d'un pays devenu signataire.

Paradoxalement, la Chine a demandé à être exemptée en vertu de l'article 8.1a). Qu'est-ce que cela signifie? Cette exemption empêche les travailleurs de former librement des syndicats.

● (1635)

Cela touche la plus fondamentale des libertés, c'est-à-dire le droit des travailleurs de mettre sur pied un syndicat sans ingérence de l'État ou de l'employeur, de négocier selon les mêmes règles que les autres, d'exercer leurs droits et de compter sur des conditions de travail et un salaire décentes. La République populaire de Chine a émis une réserve à cet égard.

Il y a bon nombre d'abus et de violations des droits les plus fondamentaux qui seraient reconnus par l'Organisation internationale du travail. Nous entendons des histoires d'horreur sur ce qui se passe dans les usines. Dans certains cas, des femmes qui font du travail en série sont enfermées dans l'usine, et en cas d'incendie, elles ne peuvent en sortir. De nombreux travailleurs meurent lorsqu'un incendie se déclare.

Il est difficile d'imaginer ce genre de situation au Canada, bien que ce soit déjà arrivé il y a de nombreuses années. La fête du 1^{er} mai et la Journée internationale de la femme visent à reconnaître les luttes qui ont été menées pour permettre aux travailleurs de faire valoir leurs droits et de remporter le plus fondamental des droits, c'est-à-dire des conditions de travail sécuritaires.

Nous sommes en 2002 et la République populaire de Chine n'accorde toujours pas ces libertés fondamentales à ses travailleurs. Ces derniers n'ont pas droit aux libertés politiques et religieuses fondamentales. Nous avons vu les membres du Falun Gong sur la Colline du Parlement. Ils ont osé parler parce que leurs membres en Chine sont torturés, assassinés ou réduits au silence pour avoir pratiqué leur foi.

Tout cela compte dans le débat d'aujourd'hui, parce que nous sommes membres d'une collectivité mondiale. À certains égards, nous participons à l'établissement de la norme. Partout dans le monde, beaucoup d'êtres humains sont d'avis que le Canada a une valeur fondamentale qui est le respect des droits fondamentaux de la personne.

Bien sûr, des incidents se sont produits au Canada. Il suffit de penser au sort tragique des peuples autochtones qui ont été marginalisés, criminalisés et dépossédés de leurs terres. Nous aussi, nous avons notre histoire. Néanmoins, bien des gens voient le Canada comme un pays où les droits de la personne sont respectés. On pense généralement que nous devrions être un chef de file au sein de la collectivité internationale, pas seulement pour défendre les droits au Canada, mais aussi pour intervenir dans la collectivité internationale.

Même si le projet de loi a pour objectif de fournir des garanties pour les industries canadiennes, ce qui serait excellent, je dois dire sans la moindre ambiguïté qu'à cette étape tardive du débat, le NPD ne peut, en principe, appuyer le projet de loi à cause de ce qu'il suppose. Compte tenu des échanges que j'ai eus avec mes électeurs, je suis fermement convaincue que les Canadiens tiennent à exercer des pratiques commerciales qui sont loyales.

Nous voulons adopter des pratiques commerciales qui reconnaissent la nécessité de protéger notre environnement et d'établir des normes de travail ainsi que des normes sociales. Ces conditions sont indissociables du commerce. Les deux sont interreliés.

Nous adhérons fortement au principe du commerce équitable. Ce n'est pas que nous soyons opposés au commerce international. Il existe bel et bien. Le commerce international a cours depuis des milliers d'années, et de façon encore plus soutenue dans le monde technologique d'aujourd'hui. Cependant, je serai toujours d'avis qu'on ne devrait jamais défendre une autorité, un accord ou un organisme qui usurpe une pratique démocratique ou sape l'autorité des lois démocratiques ou le pouvoir du gouvernement en vue de lever tout obstacle pouvant gêner les opérations de sociétés privées.

● (1640)

Même la notion de libre-échange est insidieuse, parce qu'elle fait référence essentiellement à une pratique qui se fait au détriment de tout le reste. Je rejette une telle chose, pas le commerce, mais la notion et la pratique de ces échanges qui se sont multipliés si rapidement au cours de la dernière décennie. Nous voyons maintenant la République populaire de Chine faire son entrée, après 15 ans de négociations, dans le club sélect de l'OMC. Certains y voient une nouvelle fabuleuse et pensent que cela améliorera les relations, mais je pense qu'il y a un nombre croissant de gens qui ne trouvent pas convenable qu'on admette la Chine au sein de l'OMC et qui continueront de défendre avec vigueur les droits de la personne et de protéger l'environnement.

En conclusion, je tiens à répéter que nous n'appuyons pas le projet de loi. Nous allons continuer d'exprimer nos inquiétudes à propos de la situation au Canada et dans le monde entier. Nous faisons partie de la communauté mondiale. Je suis très fière de défendre, comme mes collègues néo-démocrates, les droits de la personne et les engagements à l'échelle internationale, et c'est quelque chose que nous allons continuer de faire.

● (1645)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une question à poser, mais je souhaite d'abord réagir à la question relative au système postal en Chine. Je crois comprendre que ces changements, qui sont entrés en vigueur le 6 mars, n'entraînent pas de conséquences pour le Canada et que le ministre continuera de suivre le dossier.

Je suis ravi que les deux derniers intervenants aient parlé du Tibet et montré que les interactions que nous avons eues par le truchement d'initiatives comme celle-ci l'ait amené à s'ouvrir si bien que notre association parlementaire pourra s'y rendre l'an prochain. Il est à espérer que cela contribuera encore à améliorer la situation.

Initiatives ministérielles

Je suis aussi heureux que la dernière intervenante ait parlé du Falun Gong et des souffrances que ses membres ont subies. J'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre une pétition à ce sujet signée par des habitants de ma circonscription de Yukon. Je me rappelle un ralliement sous la pluie, ici, où, aussi tard qu'à minuit, je m'entretenais encore avec les participants qui n'étaient pas tombés endormis. Ces gens ont beaucoup souffert. Je crois que tous les députés de la Chambre réclament que l'on mette fin à la violation des droits de la personne et aux souffrances comme celles qu'ont subies les adeptes du Falun Gong.

Voici ma question. L'OMC exige que la Chine, en tant que membre, se conforme à certains principes et pratiques qui contribueront à faire de son système de gouvernement un système plus ouvert et participatif. La députée doit connaître ces principes et pratiques, si bien que je ne les énumérerai pas, à moins qu'on me le demande. Il est évident qu'un gouvernement plus participatif a des préoccupations au-delà de l'économie. La députée appuiera certainement au moins cette partie de l'initiative.

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations, d'autant plus que je sais qu'il a appuyé lui aussi les membres du Falun Gong qui étaient ici, sur la Colline du Parlement. Je sais que nous sommes nombreux à avoir appuyé leurs efforts. Toutefois, s'ils étaient à la Chambre aujourd'hui et si nous demandions à ceux d'entre eux qui ont une expérience directe, à ceux d'entre eux qui viennent de la République populaire de Chine ou qui ont des parents ou des amis là-bas, s'ils croient que l'OMC sera le mécanisme qui garantira ou qui améliorera nécessairement leur liberté de parole et de culte, je crois que la réponse serait non.

Oui, je suis certes en faveur de tout ce qui encouragera l'établissement d'une démocratie participative, mais il faut comprendre que l'OMC vise à libéraliser le commerce. Elle ne vise pas à renforcer les droits des travailleurs ni les droits sociaux, politiques et humains fondamentaux. Elle ne s'occupe pas de cela. Elle peut suggérer un plus grande transparence du gouvernement et d'autres choses du genre. Nous l'avons certes vu lors de la ZLEA, à Québec. En fait, il a été très intéressant de voir comment tous les chefs d'État venus des trois Amériques, y compris notre premier ministre, ont alors fait l'impossible pour essayer de nous convaincre que la ZLEA servirait à améliorer la démocratie dans les Amériques, alors qu'aucune analyse critique ne le confirme. Ce serait plutôt le contraire, en fait. Nous voyons bien que tous les accords commerciaux concentrent plutôt le pouvoir entre les mains de moins en moins de gens. Ils minent le processus démocratique, en fait.

Je comprends ce que dit le député, mais j'ai bien peur de ne pas être d'accord avec lui. Je ne crois pas que l'OMC règlera, à court ou à long terme, les problèmes qui ont été exposés ici aujourd'hui à propos du Tibet, de la situation des travailleurs, de l'environnement ou de la démocratisation du gouvernement.

• (1650)

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat. C'est un débat qui dure depuis longtemps, avant même la présentation de ce projet de loi. Rappelons que des discussions avaient eu lieu en comité et dans cette Chambre sur l'avenir de la République populaire de Chine et son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce.

J'aimerais en profiter pour souligner le travail de mon collègue conservateur de Cumberland—Colchester, qui a fait un très bon

travail auprès des membres de notre caucus pour les sensibiliser et leur expliquer la situation.

Rappelons qu'on entend souvent parler de l'OMC surtout lorsqu'il y a des problèmes et qu'on gagne ou qu'on perd une cause devant elle. Présentement, la différence est qu'on assiste à l'entrée d'un joueur absolument important par sa superficie, son économie, sa situation politique et sa population. C'est clair que cela va changer les règles du jeu. Le Canada doit s'y préparer.

C'est d'ailleurs pour cela qu'on a un projet de loi selon lequel, lors des négociations, le Canada s'est assuré d'avoir une certaine zone tampon en ce qui concerne une ouverture complète des marchés, plus précisément dans le domaine de l'industrie du textile.

Cela étant dit, le textile va effectivement devenir un marché important et cela soulève des craintes au pays, en particulier au Québec. On sait que l'industrie québécoise du textile a souffert de l'incertitude et de pertes d'emplois lorsque l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur.

Malgré cela, il ne faut pas avoir peur. Il faut s'ajuster. Présentement, on voit qu'au Québec les industries du textile se sont modernisées et ont été capables de retourner sur le marché des exportations en étant forcées bien sûr de tenir compte du libre-échange.

Effectivement, lorsqu'on fait du libre-échange, lorsqu'on ouvre le marché à des joueurs aussi importants que la Chine, il y a une période d'incertitude au cours de laquelle certains secteurs de l'économie vont essayer des pertes. Toutefois, ces secteurs savent que tout cela s'en vient. Ils ont le temps de s'y préparer.

Je me souviens que lorsque le gouvernement précédent avait négocié le premier accord de libre-échange avec les Américains, on avait proposé certaines mesures. C'était loin d'être parfait et ce n'était probablement pas suffisant. Cependant, certaines mesures d'accompagnement avaient été proposées pour aider à la transition entre un marché plus fermé et un marché plus ouvert.

Malheureusement, on ne retrouve rien de semblable dans le projet de loi. Ce n'est peut-être pas le moment, mais le gouvernement n'a pas présenté de mesures financières et des incitatifs financiers pour donner une chance aux entreprises les plus susceptibles d'être affectées par l'entrée de la Chine à l'OMC de se moderniser davantage, entre autres l'industrie du textile. J'espère que lorsque le projet de loi sera adopté par les deux chambres, lorsque la Chine fera officiellement son entrée sur la scène mondiale au plan du commerce international en devenant membre de l'OMC, le gouvernement, tout en respectant les ententes avec nos voisins du Sud et nos ententes internationales, mettra en place des mesures incitatives afin de permettre à l'industrie de se préparer et de se moderniser.

L'OMC ne règle pas tout. Il ne faut pas penser que parce que la Chine devient membre de l'OMC, la question du Tibet se règlera demain matin, que les interrogations sur le respect des droits de l'homme vont trouver une réponse demain matin et que la question des groupes religieux va être réglée demain matin. On ne peut pas voir cela ainsi.

Cela étant dit, il existe deux façons d'aborder le problème. Il y a des pays où les sanctions sont nécessaires et d'autres où les incitatifs sont nécessaires. Dans le cas de la Chine—je rappelle que les négociations ont été extrêmement longues—, les incitatifs ont davantage leur place que les sanctions. Il ne s'agit pas du dossier de l'apartheid, même si les Québécois et les Canadiens s'interrogent massivement sur le respect des droits de l'homme en Chine. L'avantage de l'entrée de la Chine à l'OMC est qu'on va équilibrer les règles du jeu du marché.

Initiatives ministérielles

●(1655)

Prenons par exemple le dumping. C'est un élément important. D'ailleurs plusieurs entreprises au pays ont hâte que d'autres pays, comme la Russie, fassent partie de l'OMC parce que leur industrie se portera mieux sur le plan de l'exportation. Je parle bien sûr de l'industrie de l'amiante. On sait que la Russie fait du dumping d'amiante partout dans le monde. Dans mon comté, 300 emplois risquent d'être perdus cette année, et on verra même la fermeture d'une mine. J'en profite d'ailleurs pour inviter le gouvernement à bouger rapidement sur une politique d'utilisation de l'amiante.

Avec les règles de l'OMC, il y a une ouverture du marché. Cela veut dire qu'il y a plus d'interaction entre la Chine et les partenaires de l'OMC. Ce sera donc plus facile d'aller voir ce qui se passe de bien. Pour ce qui se passe de moins bien, on n'attendra pas les invitations officielles; on pourra s'y rendre parce que c'est aussi une ouverture du pays; l'OMC, ce n'est pas seulement de l'économie.

Lorsqu'on transige des milliards de dollars, cela a des impacts sociaux et économiques bien sûr, mais aussi des impacts culturels, environnementaux et je dirais même touristiques. Si on peut connaître davantage la Chine, si la Chine peut connaître davantage des pays comme le Canada, il y aura sûrement une amélioration.

Cela étant dit, l'OMC, c'est loin d'être parfait. Cela va créer des problèmes, mais en bout de ligne, regardons ce que le Canada a réussi à faire avec le libre-échange: le Canada a été gagnant. Mais il y a des ajustements à faire; il y a toujours une période transitoire.

L'OMC ne réglera pas tout parce que l'OMC, c'est une organisation. D'autres ententes économiques et commerciales existent. De ce côté-ci de la Chambre nous avons soulevé le fait qu'il y a tellement d'ententes internationales qu'on ne sait plus celle qui a la priorité. Par exemple, lorsqu'on se chicane avec nos voisins du Sud, est-ce que c'est le traité de libre-échange qui prévaut, ou si c'est l'OMC? On connaît nos collègues américains; ils prendront ce qui les satisfera le plus pour gagner une cause.

Dans toutes les ententes que signe le Canada, il faudra à un moment donné s'interroger pour savoir quelle entente a priorité. On parle d'élargir la zone de libre-échange, avec la ZLEA pour l'Amérique. Quelle entente aura la priorité? Ces questions méritent d'être posées et on doit apporter des solutions.

Je m'arrête ici car je suis convaincu que le débat autour du projet de loi a été bien fait. Nous avons eu une bonne participation des parlementaires. Encore une fois, je rappellerai à la Chambre que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a toujours souhaité que la société civile, que les partenaires soient impliqués, pas seulement consultés, qu'ils soient impliqués.

Au comité nous avons demandé, à la veille des négociations avec la ZLEA et d'autres, d'avoir un mécanisme permanent pour nous brancher avec les gens que nous représentons et cela manque. Les gens nous posent des questions sur le projet de loi, sur l'OMC et sur les futures ententes internationales que l'on est en train de négocier et il n'existe aucun mécanisme. Il faudra réinventer la roue dans le domaine des consultations, de l'implication des gens à l'intérieur du pays.

Le Parti progressiste-conservateur appuiera le projet de loi avec plaisir, mais en rappelant bien sûr que même si on soutient que certaines parties de notre économie vont souffrir, au moins sur une base transitoire, il reste qu'au bout de compte, à la fin de la journée, comme on dit, tant la Chine que le Canada et l'ensemble des pays vont en profiter.

●(1700)

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, un intervenant précédent qui est en faveur du projet de loi a dit que des millions de personnes pourraient perdre leur emploi en Chine. Je ne suis pas nécessairement de cet avis. En libéralisant les échanges commerciaux, bien des marchés dans différents pays seront plus accessibles aux entreprises chinoises, ce qui créera des emplois. Si, dans certains cas, les prix sont trop élevés en Chine, la libéralisation du commerce aura pour effet de rendre accessibles des produits qui coûteront moins cher, ce qui aidera les personnes pauvres en Chine. Les efforts antérieurs de libéralisation des échanges commerciaux se sont traduits par une augmentation du nombre d'emplois. J'espère qu'un jour cela pourra aider ma circonscription, celle de Yukon, avec sa production minière et forestière, car la Chine consomme ces types de produits.

Je voudrais poser au député deux brèves questions.

Premièrement, le projet de loi comporte une garantie qui protège les entreprises canadiennes pendant une période pouvant atteindre 12 ans, au besoin, et je sais que le député est un fervent défenseur du libre-échange. Son parti a-t-il des craintes concernant les répercussions que pourrait avoir pour le Canada l'ajout de pareilles sanctions commerciales?

Deuxièmement, il y a dans la circonscription du député, celle de Richmond—Arthabaska, des produits semblables à ceux que l'on trouve dans ma circonscription. À son avis, à quelles industries de sa circonscription cette nouvelle libéralisation des échanges commerciaux pourrait-elle être préjudiciable ou favorable?

[Français]

M. André Bachand: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. On agace un petit peu nos collègues libéraux, mais c'est toujours bien de voir qu'ils ont changé leur façon de voir sur le plan des traités de libre-échange depuis les élections de 1993. On sait que seuls les imbéciles ne changent pas d'idée. Alors, on est très contents que les gens aient changé d'idée de l'autre côté de la Chambre.

Il y a effectivement des mesures de protection qui existent. Cependant, il reste qu'au stade où l'on en est aujourd'hui, il peut y avoir des pertes d'emploi. Les mesures de protections s'appliquent surtout sur le plan du dumping et ce sont de bonnes mesures. Toutefois, huit, dix ou douze ans, c'est une période très courte pour donner la chance à une entreprise de se transformer, suite à une nouvelle réalité qui s'appelle la Chine.

Mais nous sommes satisfaits de ces mesures de protection transitoires. C'est nécessaire. Comme je le soulevais lors de mon discours précédent, tout en respectant les accords qu'on a dans le monde présentement, on souhaiterait peut-être qu'il y ait aussi des incitatifs pour les entreprises qui risquent d'être les plus touchées.

L'industrie du textile sera une des entreprises les plus touchées. On n'a à convaincre personne de cela. C'est écrit dans le projet de loi. Ce n'est pas moi qui le dis. Tout le monde s'entend pour dire que c'est un secteur qui risque d'être plus difficile. Quels sont les incitatifs pour donner la chance à cette industrie du textile de se transformer et d'être beaucoup plus efficace?

Initiatives ministérielles

Cela étant dit, on est satisfaits. Dans mon comté, j'espère que l'industrie de l'amiante sera une de celles qui profiteront de l'entrée de la Chine à l'OMC. On sait que l'Asie achète beaucoup d'amiante. Malheureusement, je l'ai déjà soulevé, la Russie fait du dumping; la Chine a besoin de ce produit. C'est un produit qui, lorsqu'on s'en sert avec sa tête—c'est comme une carte de crédit, finalement—on a les bons côtés et on oublie les côtés négatifs.

Cependant, je rappellerais que dans ma circonscription, il y a des entreprises de textile spécialisées, entre autres, dans le domaine du jeans, de la chemise, de la jupe, qui risquent de souffrir. Déjà, dans la région de l'Estrie, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes. Je pense entre autres aux gens qui achetaient du coton. Comme le coton en provenance de la Chine, par exemple, est beaucoup moins cher, cela a fait en sorte que certaines entreprises ont déjà fermé leurs portes.

Cela étant dit, il reste qu'au bout du compte, l'honorable député a raison: une entente comme celle qu'on a sous les yeux aujourd'hui est bénéfique pour l'ensemble des citoyens des pays représentés.

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Il voudrait savoir ce qui aura la priorité, l'ALENA, l'OMC, ou la ZLEA. Évidemment, l'OMC est la pierre angulaire de la politique gouvernementale qui régit nos échanges. Cela dit, nous agissons sur trois fronts. Récemment, nous avons ratifié deux accords bilatéraux de libre-échange, un avec le Costa Rica et l'autre avec le Chili, dans le cadre de l'ALENA, ou de la ZLEA, une initiative nouvelle; ces accords sont devenus régionaux et ensuite, bien entendu, ils sont devenus multilatéraux devant l'OMC. Nous nous appuyons sur cet organisme, mais le bois d'oeuvre est malheureusement un mauvais exemple. Ces accords sont complémentaires et, dans une certaine mesure, ils se chevauchent. Nous comptons bien porter plainte devant le tribunal créé dans le cadre de l'ALENA et devant l'OMC. L'un n'exclut pas l'autre.

Le député a soulevé la possibilité d'accorder une aide à certaines industries, par exemple celle du textile et d'autres. En juin dernier, quand je suis allé à Shanghai pour y représenter le ministre du Commerce international aux réunions des ministres du Commerce des pays membres de l'APEC, j'en ai profité pour intercéder en faveur d'entreprises de ma région, en Ontario. Ces entreprises avaient des difficultés avec la bureaucratie chinoise et les règles régissant les échanges avec la Chine.

J'aimerais poser une question au député. Ne croit-il pas que l'accession de la Chine au sein de l'OMC obligera les Chinois à respecter davantage les règles internationales du commerce, et cela ne devrait-il pas bénéficier à toutes les entreprises canadiennes?

• (1705)

[Français]

M. André Bachand: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa question.

Effectivement, lorsqu'on parle de chevauchement entre les ententes internationales, il a très bien souligné l'exemple du bois d'oeuvre. On espère, en dehors de toute politique partisane, que le dossier se réglera le plus rapidement possible. Je sais que le secrétaire parlementaire y tient. C'est un dossier qui lui tient à coeur.

En ce qui concerne l'entente avec la Chine, le secrétaire parlementaire a raison. Il y a toute une question de bureaucratie et de respect des règles déjà établies au plan international. Un comité américain disait que, depuis dix ans, la Chine n'avait pas respecté

une seule entente internationale. C'est sûr qu'on espère effectivement, avec l'entrée de la Chine à l'OMC, que celle-ci va respecter cette entente, mais également l'ensemble des ententes auxiliaires ou parallèles qui existent entre la Chine et d'autres pays et continents dans le monde.

Si nous appuyons ce projet de loi, c'est parce nous croyons sincèrement que la façon de faire de la République populaire de Chine à l'égard des investisseurs canadiens, comme avec les industries qui se retrouvent dans le comté de l'honorable secrétaire parlementaire, va faire en sorte qu'ils bénéficieront d'une ouverture et non seulement d'un marché. Lorsqu'on dit qu'on va ouvrir un marché, il faut faciliter l'entrée à ce marché.

L'exemple que donne le secrétaire parlementaire est vrai: il y a du «red tape» et trop de paperasse. C'est compliqué. On avait même soulevé, à tort je l'espère, qu'il y avait certaines petites enveloppes qui circulaient à droite et à gauche. Si le marché s'ouvre, ce n'est pas seulement pour 1,25 milliard de personnes, mais c'est également au plan de la façon de faire. Je crois que l'OMC va moderniser la façon de faire de la Chine en regard des autres pays du monde et que le Canada va en bénéficier. Cependant, il faut être très prudents en ce qui concerne les secteurs qui sont présentement plus faibles eu égard à l'arrivée de la Chine à l'OMC.

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de discuter du projet de loi C-50. J'ai eu l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et, bien que ce ne soit pas une question relevant du portefeuille d'un porte-parole, je me suis toujours beaucoup intéressé aux relations du Canada avec la République populaire de Chine, particulièrement en ce qui concerne le bilan atroce de ce pays et de ce gouvernement découlant de la violation systématique des droits de la personne.

Premièrement, j'envisage avec beaucoup d'ambivalence l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce. D'une part, certains ont fait valoir un point de vue plausible. Mon collègue, le porte-parole de l'Alliance en matière de commerce et député de Île de Vancouver-Nord a cité Sa Sainteté le Dalai Lama, qui a dit que l'accession de la Chine à l'OMC pourrait favoriser la démocratisation et le respect des droits de la personne. D'autre part, j'ai été témoin de l'intégration accrue de la Chine avec les économies occidentales, démocratiques et fondées sur le libre marché, et celle-ci n'a pas présenté de résultat concomitant sur le plan du respect des droits de la personne ou de la démocratisation du système politique du pays. Au contraire, des observateurs indépendants comme Human Rights Watch et Amnistie Internationale ont présenté au cours des dernières années beaucoup d'information prouvant qu'au moment où l'économie chinoise est devenue ostensiblement plus ouverte, son système politique est devenu dans les faits plus fermé.

Je suis profondément sceptique devant le postulat de notre prétendue politique étrangère face à la Chine qui correspond à ce qu'il est convenu d'appeler un engagement constructif. À mon avis, il est constructif pour l'oligarchie communiste chinoise, qui bénéficie souvent d'avantages financiers personnels très directs grâce aux intérêts qu'elle détient dans des sociétés appartenant à l'État. Il est à son avantage de créer une soupape de pression politique qui, en améliorant le niveau de vie d'un certain segment de la population chinoise, fait disparaître des exigences politiques immédiates de certaines parties de la classe politique chinoise.

Initiatives ministérielles

Toutefois, Je ne crois pas que ce soit constructif pour la vaste majorité des Chinois qui continuent à vivre sous un régime totalitaire, dictatorial et ne comprenant qu'un parti dont le postulat est que l'État et ses prérogatives l'emportent sur la dignité de la personne humaine. Nous pouvons constater que c'est le cas. Je vais parler dans un moment de la situation sur le plan des droits de la personne en Chine.

Bien que j'entretienne de l'ambivalence et du scepticisme face à l'accession de la Chine à l'OMC, j'appuierai le projet de loi C-50 parce qu'il prévoit au moins des restrictions concernant l'adhésion de la Chine à l'OMC en ce qui concerne les relations commerciales bilatérales de ce pays avec le Canada. Il met à la disposition de l'industrie privée au Canada des recours commerciaux fondamentaux qui permettront de faire face au dumping ou aux pratiques commerciales inéquitables auxquelles pourrait recourir la République populaire de Chine, surtout dans le cas des entreprises d'État.

Par exemple, j'ai parlé à un électeur qui possède une entreprise de fabrication d'instruments de précision. Cette entreprise de taille moyenne du secteur privé est établie à Calgary. Cet électeur m'a affirmé perdre des commandes, tant au Canada qu'aux États-Unis, à cause des importations chinoises vendues à des prix, selon lui, inférieurs au coût du matériel nécessaire à la fabrication. À première vue, cela ressemble à un cas de dumping ou de pratique commerciale déloyale de la part des Chinois.

• (1710)

En principe, pour un pays comme le nôtre qui dépend de l'exportation, je suis partisan du libre-échange et je crois qu'il est très important, comme objectif politique, de conclure des ententes reposant sur des règles visant à réduire les droits compensatoires et les barrières commerciales, mais je crois que lorsque nous avons affaire à un régime communiste, comme celui de la Chine, où la plus grande partie de l'économie est dans les mains d'entreprises d'État et où il n'existe aucune tradition commerciale reposant sur des règles et où il n'y a pas non plus primauté du droit, à l'échelle nationale, voire internationale, il est extrêmement important d'établir un cadre stratégique visant les pratiques commerciales déloyales. Si je comprends bien, l'entente de l'OMC avec la Chine compte 900 pages notamment pour que le gouvernement de la République populaire de Chine respecte les pratiques commerciales de libre-échange et ne se livre pas au dumping ou à d'autres pratiques déloyales.

Je comprends également que les Chinois devront modifier quelque 400 ou 500 lois nationales pour se conformer à toutes les exigences de l'OMC. À vrai dire, je suis sceptique quant à leur intention ou à leur pouvoir politique à cet égard, car s'ils adoptent et mettent vraiment en oeuvre l'esprit de l'OMC, cela entraînera d'énormes frais transitoires pour l'économie chinoise. Par exemple, le secteur bancaire chinois est très précaire et massivement dominé par des banques appartenant au gouvernement, notamment la Banque de Chine. Or, une concurrence ouverte sérieuse de la part du secteur des services financiers occidental poserait des défis de taille au système bancaire chinois. Je me demande vraiment si le gouvernement communiste paiera le prix associé aux avantages de sa participation à l'OMC. Qui vivra verra!

Une autre raison pour laquelle, malgré mon ambivalence, j'appuie le projet de loi et j'ai tendance à vouloir appuyer l'accession de la Chine à l'OMC, c'est que son accession a coïncidé avec celle de la République de Chine, Taiwan, qui, jusqu'à maintenant, avait des relations commerciales plus importantes et solides avec le Canada. Je pense qu'on consacre tellement de temps à la République populaire de Chine que nous oublions parfois que nos relations commerciales

avec ce pays sont vraiment exagérées. Nous savons que près de 90 p. 100 de nos échanges internationaux se font avec les États-Unis et que nous avons des échanges relativement restreints avec la République populaire de Chine. En fait, dans le cadre de ces échanges, nous recevons chaque année, si je ne m'abuse, pour environ 11 milliards de dollars d'importations de la Chine, mais nos exportations vers la Chine ne représentent qu'une fraction de ce montant. Nous avons un énorme déficit commercial avec ce pays. Par contre, nous avons depuis longtemps une relation très rentable avec la République de Chine, Taiwan, depuis le début des années 1950.

Sauf erreur, la République de Chine, Taiwan, représente la onzième économie du monde. C'est notre huitième partenaire commercial en importance. Je trouve bizarre et parfois honteux que le gouvernement traite Taiwan comme un paria. Nous n'accordons même pas de visas pour que des ministres de Taiwan viennent au Canada à titre personnel, sans parler de visites officielles. Nous refusons d'encourager son accession même à titre d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé ou à l'UNESCO. Nous ne voulons même pas que des délégations du gouvernement canadien se rendent à Taiwan afin d'améliorer nos relations commerciales déjà solides et vigoureuses.

Étant donné que Taiwan est une démocratie responsable et indépendante qui respecte les droits de la personne, comment se fait-il que nous laissions au gouvernement de Beijing le soin de nous dicter notre politique étrangère à l'égard de Taiwan? J'ai une explication à proposer. Cela est peut-être lié au fait que le genre du premier ministre est président du Conseil commercial Canada-Chine, que le père de son genre était le président fondateur de cette organisation, il y a une vingtaine d'années, et qu'une des rares grandes entreprises du Canada ayant des intérêts en République populaire de Chine se trouve être la Power Corporation.

Il n'y a pas de raison rationnelle pour expliquer que notre pays suive servilement la politique étrangère de la République populaire de Chine à l'égard de Taiwan et qu'il refuse de dénoncer vigoureusement les violations des droits de la personne par ce régime, si ce n'est l'attitude du premier ministre qui, à mon avis, est influencée fortement par les relations directes et les intérêts assez étroits de sa famille en République populaire de Chine.

• (1715)

Il ne serait pas incongru de dire qu'il existe une société qui entretient depuis longtemps des relations industrielles avec la RPC, qui appartient à des membres de la famille du premier ministre, et qui souhaite maintenir une politique à l'égard de Beijing qui n'est pas dans le meilleur intérêt du Canada et qui ne cadre certainement pas avec notre bilan historique à titre de défenseur de la démocratie et des droits de la personne.

J'aborderai donc maintenant cette question. Malheureusement, le projet de loi C-50 ne mentionne même pas en principe l'importance pour la Chine de s'orienter vers un système reconnaissant les droits démocratiques.

Steven Mosher, un expert de longue date en matière de droits de la personne en Chine, a déclaré, devant le Congrès l'année dernière, que, si on donnait des médailles aux nations pour la violation des droits de la personne, la Chine remporterait l'or à tout coup.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de citer en détail certains rapports récents sur les violations des droits de la personne commises par le régime dans ce pays communiste, pour que les députés aient une idée précise des faits. Nous parlons souvent des droits de la personne comme s'il s'agissait de l'obsession abstraite de quelques universitaires ou gens de la gauche. En fait, des millions de vraies personnes appartenant à des familles et vivant dans la réalité sont réduites à l'état d'esclaves dans des camps de travail forcé en RPC. On leur refuse le droit de pratiquer leur religion librement et sans sanctions de la part de l'État. On les rassemble et on les emprisonne sans application régulière de la loi et on leur refuse la possibilité de choisir leurs propres représentants locaux. Ces gens sont jetés en prison pour leurs opinions politiques ou parce qu'ils ne sont pas d'accord avec la pensée communiste officielle.

Voici de l'information provenant de la fondation du cardinal Kung, qui observe la situation des Chinois fidèles à la religion catholique. Selon la fondation Kung, le régime de Beijing persécute l'église catholique parallèle en Chine depuis cinq décennies, mais cette persécution s'est intensifiée et est devenue plus rude récemment.

Par exemple, le père LU Genjun, un prêtre catholique clandestin de 39 ans, a été arrêté il y a deux mois environ peu de temps après Pâques, à Baoding, dans la province de Hebei. Les crimes qui lui ont été clairement imputés au moment de son arrestation étaient le fait d'avoir suivi des cours de théologie, d'avoir été ordonné prêtre catholique et d'avoir exercé des activités d'évangélisation. Il a été arrêté et emprisonné pour avoir fait ce que fait un prêtre. Et il y en a des milliers d'autres comme lui.

L'organisme Human Rights Watch, de New York, a écrit dans son rapport mondial de 2002 ce qui suit:

L'ouverture croissante de la Chine sur le monde, comme en témoignent son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce et la nomination de Beijing comme organisatrice des Jeux olympiques de 2008 [...]

C'est absurde. Le rapport se poursuit en ces termes:

[...] s'accompagne du resserrement des contrôles sur les libertés fondamentales.

Human Rights Watch nous dit que la récente campagne de lutte contre le crime de la Chine a servi à pourchasser les opposants politiques du régime. «Dix mille présumés criminels ont été arrêtés dès les premiers mois de la campagne [...] et, vers la fin du mois d'octobre, au moins 1 800 d'entre eux ont été exécutés et le double de ce nombre ont été condamnés à mort», selon Human Rights Watch.

Cet organisme ajoute que la répression visant le groupe Falun Gong a été suivie de tortures et d'emprisonnements.

La police s'en est prise aussi à divers groupes taoïstes et bouddhistes, tout en fermant des églises catholiques et protestantes non enregistrées.

Le groupe Falun Gong a continué d'être la cible d'une répression des plus brutales, des milliers de ses membres étant assignés à des camps de travail et de rééducation et plus de 350 d'entre eux étant emprisonnés, dont un bon nombre n'avaient fait qu'imprimer des tracts ou recruter des membres.

Dans un article de la publication *Far Eastern Economic Review*, on lit:

Après sa nomination à titre de pays organisateur des Jeux olympiques de 2008, la Chine a ordonné à l'une de ses régions les plus isolées et les plus pauvres de pratiquer au moins 20 000 avortements avant la fin de l'année en cours.

• (1720)

Cette mesure fait partie du programme de stérilisation obligatoire et d'avortement forcé de la Chine, programme, j'ai honte de le dire, que nous finançons dans le cadre de nos contributions au fonds des Nations Unies concernant la population.

ZENET, une agence de nouvelles, a publié ce qui suit:

Au milieu de la nuit du 10 juillet, la police a arrêté à son domicile le père Liao Haiqing, du diocèse de Yujiang, puis elle a interrompu une séance d'étude de 15 autres prêtres du même district, arrêtant ceux qui étaient présents [...]

Ces prêtres ont été condamnés comme opposants politiques du régime pour le simple fait d'avoir prêché la parole de Dieu.

Dans le rapport de 2001 d'Amnistie Internationale, on lit:

Les protestants évangéliques et les catholiques romains qui pratiquaient leur religion dans des lieux autres que les églises «patriotiques» officielles ont été victimes d'une série ininterrompue d'arrestations, d'amendes et de mesures de harcèlement. Nombre de ceux qui ont été arrêtés ces dernières années sont toujours en prison ou dans des camps de travail.

On lit encore dans le rapport:

Au mois de septembre, 24 catholiques, y compris un prêtre et 20 religieuses, ont été détenus dans la province du Fujian où la police les a surpris en train de tenir des services religieux dans une usine de traitement de champignons. Selon des témoins, le père Liu Shaozhang a été si sévèrement battu par la police durant son arrestation qu'il a vomit du sang. Deux des religieuses auraient été libérées le lendemain après que des paroissiens eurent payé une forte rançon à la police; on ne sait où se trouvent les 22 autres détenus [...]

Je pourrais continuer longtemps ainsi, mais mes collègues et la population pourraient consulter les sites web d'Amnistie Internationale, de Human Rights Watch, de la Fondation du cardinal Kung ou de n'importe lequel des organismes créés par les réfugiés chinois en Amérique du Nord qui étaient présents aux manifestations et au massacre survenus sur la place Tian'anmen il y a une décennie. Le gouvernement communiste de la RPC n'a jamais reconnu ce massacre ni présenté des excuses pour cet événement malheureux, et c'est un pays dont le premier ministre ne daignera même pas critiquer un tant soit peu le dossier dans le domaine des droits de la personne.

Je propose, suivant en cela la recommandation de Human Rights Watch, que, dans le cadre de l'accession de la Chine à l'OMC, nous insistions pour que la Chine invite le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'intolérance religieuse à retourner en Chine pour évaluer les progrès accomplis en ce qui a trait à la mise en application dans ce pays des recommandations qu'il avait faites en 1994.

Le silence du gouvernement sur la question n'est pas nouveau. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a tenu tout récemment sa session annuelle à Genève. Les États-Unis d'Amérique en étaient scandaleusement absents parce qu'ils en avaient été exclus par vote par des parangons des droits de l'homme comme la Syrie et la Lybie, qui siègent à la commission. Pendant 40 ans, le représentant américain à la CDHNU avait présenté chaque année une motion pertinente visant à dénoncer les violations des droits de l'homme en Chine, mais les États-Unis n'y étaient pas représentés cette année.

Le Canada y était présent, mais nous n'avons pas pris la place des États-Unis pour présenter une motion dénonçant les actions de la Chine à l'égard des droits de l'homme. Tandis que la CDHNU approuvait une motion condamnant Israël qui défendait sa souveraineté, en faveur de laquelle ont voté des pays comme la Lybie, nous ne sommes pas intervenus pour dénoncer l'arrestation d'innocents Chinois qui avaient le tort de pratiquer leur religion et d'avoir des opinions politiques qui ne s'accordent pas avec celles du régime totalitaire.

L'actuel député de Mount-Royal a dit il y a deux ans, à l'époque où il était professeur de droit:

Je pense que notre indifférence, parfois drapée dans le concept de neutralité, signifie que nous nous rangeons du côté de l'agresseur.

Warren Allmand, un ancien député libéral, a dit:

C'est l'acharnement du premier ministre à stimuler les échanges commerciaux qui a affaibli l'attitude auparavant plus sévère du Canada à l'égard des violations des droits de la personne en Chine.

On rapportait le 12 février de l'année dernière ces propos du premier ministre:

Les médias voulaient que je donne des instructions aux Chinois. J'ai dit qu'il fallait mettre un peu les choses dans leur contexte. Comme vous le savez, nous sommes 30 millions et eux, 1,2 milliard. Les médias veulent que je dise aux Chinois quoi faire, mais ils ne veulent pas que je dise quoi faire aux premiers ministres provinciaux.

Il est absurde de dire que notre pays, qui se considère comme un paragon des droits de la personne et de la démocratie, devrait adopter cette approche.

En conclusion, j'appuierai le projet de loi uniquement parce qu'il impose des restrictions et assure des pratiques commerciales loyales de la part de la RPC.

• (1725)

Je le ferai cependant en manifestant une ferme opposition à la politique la plus obséquieuse qu'un gouvernement occidental, le nôtre, puisse avoir envers le régime totalitaire chinois. En se prononçant sur ce projet de loi, tous les députés devraient songer aux millions de personnes qui se trouvent dans des camps de travaux forcés et dont les droits fondamentaux se trouvent violés quotidiennement par ce pays.

L'hon. Diane Marleau (Sudbury, Lib.): Monsieur le Président, en écoutant le député, je n'ai pu m'empêcher de penser à quel point c'est beau d'être jeune, de tout savoir et d'avoir toutes les réponses.

J'ignore combien de députés ont élevé des enfants, mais je l'ai fait. Voici ce que je leur disais lorsqu'ils prétendaient tout savoir. Je leur disais qu'ils devraient tout faire pendant qu'ils savaient tout, parce que le jour où ils s'apercevraient qu'ils ne savaient pas tout, il serait trop tard.

Lorsqu'il s'agit de la Chine, les problèmes ne manquent pas, mais il ne faut pas oublier que ce pays existe depuis des milliers d'années. Nous pouvons obtenir de meilleurs résultats en travaillant avec la Chine plutôt qu'en restant là à la critiquer.

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il conseillera au premier ministre chinois de faire, notre premier ministre a répondu qu'il ne pouvait même pas dire aux premiers ministres des provinces quoi faire. Il était bien placé pour donner cette réponse. Je crois que notre façon d'aborder la question est de loin plus constructive.

• (1730)

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, les faits contredisent les affirmations de la députée. D'après toutes mes citations, tous les observateurs indépendants des droits de la personne estiment que les atteintes à ces droits se sont aggravées ces dernières années, juste au moment où nous avons accentué notre politique dite d'engagement moral.

Je ne sais pas tout, mais je sais au moins ceci: la démocratie est préférable au totalitarisme. Le respect de la dignité est préférable à un régime communiste qui asservit l'individu aux prérogatives de l'État.

Nous devrions être disposés à nous servir de notre influence politique, morale, diplomatique et économique, par exemple dans le dossier de la souveraineté de la République de Chine sur Taiwan. Le simple fait de permettre à ses habitants de visiter notre pays pourrait être une manière modeste d'influencer le régime de Beijing. Le gouvernement du Canada refuse toujours de se faire dicter sa politique étrangère par Washington. Pourquoi ne refuse-t-il pas de se faire dicter par Beijing sa politique à l'égard de Taiwan?

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA JOURNÉE DES FORCES CANADIENNES

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, à chaque année, proclamer le premier dimanche de juin «Journée des Forces canadiennes» en reconnaissance de la contribution extraordinaire des Forces canadiennes tant au pays qu'à l'étranger, dans des secteurs comme la défense du Canada, nos engagements à l'égard de l'OTAN, l'aide humanitaire, les secours aux sinistrés, les opérations de recherche et sauvetage ainsi que les opérations de maintien de la paix.

—Monsieur le Président, avant d'entreprendre ce débat, j'aimerais invoquer le Règlement et demander le consentement unanime de la Chambre pour apporter quelques modifications mineures à la motion qui, à mon avis, permettraient de mieux en faire passer le sens.

J'aimerais ajouter juste après le mot «de juin», les termes «de chaque année», de façon à préciser que cette mesure ne s'applique pas à une seule année, mais qu'elle vise plutôt à consacrer chaque année une journée à la reconnaissance de nos forces armées.

Le deuxième changement mineur ferait disparaître la mention de l'ONU du texte de la motion puisqu'un bon nombre des opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada participe actuellement, particulièrement dans la péninsule balkanique, ne relèvent pas de l'ONU. La suppression de cette mention permettrait de tenir compte de toutes les opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada participe.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour autoriser les deux changements proposés à la motion principale?

Des voix: D'accord.

M. David Pratt: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour remercier tous les députés d'avoir autorisé ces changements.

Je suis heureux et honoré d'avoir la chance de débattre de la motion à la Chambre des communes. À cet égard, j'aimerais également remercier le député de Ottawa—Vanier, qui a permis qu'on change l'ordre de préséance afin que cette question puisse être soumise à la Chambre le plus rapidement possible.

Je n'ai pas l'intention de parler de la motion pendant très longtemps puisqu'elle est plutôt explicite. J'aimerais toutefois obtenir le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le ministre de la Défense nationale, qui a fait part de son intérêt dans ce dossier.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le député partage son temps de parole?

Des voix: D'accord.

• (1735)

M. David Pratt: Monsieur le Président, j'aimerais également obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante: Je propose:

Que la participation du ministre dans ce débat ne soit pas considérée comme un précédent.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives parlementaires

(La motion est adoptée.)

M. David Pratt: Monsieur le Président, la motion est inscrite au *Feuilleton* depuis environ trois ans. Je l'ai inscrite au *Feuilleton* parce que j'ai appris que, contrairement à bien d'autres pays, le Canada n'a pas officiellement réservé une journée pour rendre hommage à ses forces maritimes, armées et aériennes.

Au fil des ans, les commandants des bases ont tenu des journées portes ouvertes pour les collectivités avoisinantes. Cependant, rien n'était officiel, rien ne favorisait une célébration et une reconnaissance plus officielles du rôle important que jouent nos forces au Canada et à l'étranger.

Nous avons compris le rôle des Forces canadiennes à la suite des événements tragiques de la semaine dernière. Cette semaine a été fort pénible pour les militaires. La mort du sergent Léger, du caporal Dyer et des soldats Smith et Green nous a tous consternés. Ils ont mis leur vie en péril pour mieux nous protéger. Ils ont donné leur vie à leur pays. Un grand dirigeant en temps de guerre a dit:

C'est à nous de consacrer plus encore à la cause pour laquelle ils ont offert le suprême sacrifice; c'est à nous de décider que ces morts ne seront pas morts en vain.

Nos soldats, nos marins et nos pilotes sont parfois appelés à risquer leur vie. Au cours du siècle dernier, plus de 110 000 Canadiens ont sacrifié leur vie pour que nous puissions avoir un monde meilleur.

Nous rendons hommage aux morts de la guerre, comme il le convient, le jour du Souvenir, ce qui nous rappelle les horribles conséquences de la guerre.

Une journée des Forces canadiennes ne viserait pas à rendre hommage à nos morts, mais à rendre hommage aux militaires qui sont à notre service aujourd'hui. Elle viserait les militaires du 3^e Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, en Afghanistan, les éléments de soutien de l'aviation et les équipages de nos navires qui font partie de la force alliée en mer d'Oman. Elle viserait les soldats qui maintiennent la paix en Bosnie, les soldats qui sont en train de former une nouvelle armée sierra-léonienne en Afrique de l'Ouest, les militaires qui servent auprès de l'OTAN en Allemagne, bref, tous les militaires des Forces canadiennes qui arborent fièrement l'insigne canadien sur l'épaule de leur uniforme.

Je siège au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants depuis cinq ans. J'ai l'honneur d'en présider les travaux depuis un an. Il y a quelques années, j'ai eu, avec mes collègues dans ce comité, la possibilité de faire plus ample connaissance avec des membres des Forces canadiennes. Nous avons visité pratiquement toutes les bases militaires du Canada. Ces gens nous ont emmené chez eux et nous ont présenté leur famille, et même leurs enfants. Nous avons pris le large à bord de leurs navires, nous avons volé à bord de leurs hélicoptères, et nous sommes montés dans leurs véhicules blindés de transport de troupes. Mais le plus important, c'est qu'ils nous ont parlé d'eux-mêmes.

Cette expérience a suscité, chez mes collègues du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, un sentiment profond de respect et de gratitude pour les services rendus par nos militaires. Nous les avons très certainement vus à l'oeuvre, lors des catastrophes naturelles qui ont frappé le pays ces dernières années. Je songe notamment à la tempête de verglas, dont ma localité a beaucoup souffert, à la rivière Rouge qui a débordé et aux inondations qui ont eu lieu au Saguenay.

À bien des égards, cette motion a pour objet de saluer les Forces canadiennes. Il s'agit de leur dire simplement que nous apprécions

leurs services, que nous mesurons l'ampleur de leur sacrifice, et que nous reconnaissons la tâche très difficile qui leur incombe.

Le sacrifice fait évidemment partie des conditions du service, qu'il s'agisse des missions répétées en Bosnie, des affectations de six mois à bord de nos navires ou d'opérations diverses conduites par notre force aérienne.

En tant que civils, nous voyons aux actualités l'enregistrement du départ des navires et des avions vers des parties du monde déchirées par la guerre. Puis, les caméras se ferment et les familles rentrent dans leur foyer. Chacun reprend le train-train, qui consiste à préparer les repas, voir à ce que les enfants aillent à l'école, planifier les loisirs et faire les courses, tout cela sans l'aide d'un conjoint.

On fait cela sachant qu'un être cher se dirige vers ce qui peut être un point chaud. Quelle que soit la manière de le présenter, le service militaire modifie la vie de la personne qui porte l'uniforme, mais aussi celle de la famille qui reste derrière. Nous sommes obligés envers les familles des militaires.

Le texte de la motion est clair. Je voudrais cependant m'arrêter sur la signification de la journée choisie, soit le premier dimanche de juin.

J'ai choisi cette journée, en tenant compte des opinions de nombreuses autres personnes, parce que c'est généralement le début du beau temps partout au Canada. Célébrer la Journée des Forces canadiennes chaque année, le premier dimanche de juin, permettrait aux familles de participer à diverses activités organisées sur les bases partout au Canada.

• (1740)

De plus, comme la fin de la session de printemps du calendrier parlementaire coïncide habituellement avec le début de juin, il nous serait possible de rendre hommage aux militaires en faisant des déclarations au Parlement.

J'ai promis d'être bref et j'entends tenir ma promesse. Avant de terminer, je voudrais citer certains commentaires que j'ai reçus sur l'idée d'une Journée des Forces canadiennes. Dans un message qu'il m'a adressé, le lieutenant-général à la retraite Lou Cuppens, qui préside aussi le Comité de la défense de la Légion royale canadienne, a déclaré:

La Légion ne considère pas que votre proposition va à l'encontre de l'engagement que nous avons pris sous serment de commémorer les nombreux sacrifices de ceux qui étaient et qui sont au service du Canada. Nous sommes plutôt d'avis que votre proposition inviterait les Canadiens à commémorer, une fois l'an, les contributions et les sacrifices incomparables de ceux qui servent, d'une manière si admirable et compétente, dans les Forces canadiennes. Nous sommes ravis que vous proposiez cette [motion] pour appuyer et reconnaître les membres de notre famille étendue—les Forces canadiennes. Vous pouvez compter sur le soutien de la Légion.

J'ai aussi reçu une lettre du très honorable Antonio Lamer, l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada. En fait, depuis une semaine, j'ai reçu plus de 100 lettres, courriels et communications de personnes qui s'intéressent à la question. Je ne lirai pas toute la lettre de l'ex-juge en chef. Voici, en partie, ce qu'il a écrit:

Les hommes et les femmes des Forces canadiennes servent tous les jours notre pays parce qu'ils sont fiers de contribuer à la paix et à la sécurité non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier.

Pour terminer, j'ai reçu une lettre du Major-général Lewis MacKenzie. Il a écrit ceci:

Initiatives parlementaires

Parce que j'ai eu le plaisir de voir nos jeunes militaires, hommes et femmes, exceller chez nous et à l'étranger, dans des circonstances souvent pénibles et dangereuses et sans que le public ne le sache, vous pouvez me compter parmi les fervents défenseurs de votre [motion].

Dans un pays qui trop souvent insiste sur les rares lacunes de ses forces armées plutôt que sur leurs accomplissements exceptionnels, la déclaration d'une telle journée témoignerait d'une marque de respect bien mérité pour ceux qui sont appelés à faire le travail ingrat pour le reste d'entre nous.

Enfin, je voudrais simplement dire, comme je l'ai déjà expliqué, que cette motion vise à dire merci aux membres des Forces canadiennes. Elle vise à témoigner notre reconnaissance aux membres des forces et à reconnaître leur contribution, ce jour-là de l'année. De plus, je pense que nous pouvons tous apprendre des membres des Forces canadiennes une leçon sur l'amour qu'ils éprouvent pour leur pays.

Sur ce, je vais conclure. Je suis impatient d'entendre la suite du débat.

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie beaucoup la Chambre de me donner la chance de prendre la parole sur cette question et d'appuyer la motion du député de Nepean—Carleton. Je présente mes plus sincères félicitations au député pour ce que je considère comme une merveilleuse initiative de sa part, et j'espère que tous les députés seront d'accord pour proclamer le premier dimanche de juin Journée des Forces canadiennes.

[Français]

La dernière semaine a été très difficile pour tous les Canadiens.

[Traduction]

Nous continuons de pleurer les quatre soldats qui ont été tués, le 17 avril, en Afghanistan. Ces événements tragiques nous ont tous fait comprendre à quel point il importe de reconnaître les contributions immenses des forces armées canadiennes.

Cette tragédie nous a aussi rappelé que nos militaires, hommes et femmes, risquent vraiment leur vie pour notre pays et pour les Canadiens. Tous les députés seront d'accord avec moi, j'en suis sûr, pour dire que nos pensées vont encore aux familles et aux proches de ces soldats qui sont enterrés cette semaine. Nous leur devons certes la plus profonde gratitude et le plus profond respect, tout comme nous devons la plus profonde gratitude et le plus profond respect aux militaires qui sont encore en poste en Afghanistan et dans toute l'Asie du Sud-Est. Ces femmes et ces hommes courageux demeurent déterminés à poursuivre la lutte contre le terrorisme, déterminés à protéger les Canadiens contre ceux qui veulent s'en prendre à nos valeurs et à notre mode de vie.

En proclamant une journée dédiée aux Forces canadiennes, nous reconnaissons les nombreux sacrifices de nos militaires pour défendre les intérêts des Canadiens et contribuer à la paix et à la sécurité. Par la même occasion, nous soulignons à quel point les Forces canadiennes font partie intégrante de l'histoire du Canada. Depuis la Confédération, chaque fois qu'il y a eu une crise, les soldats canadiens ont répondu à l'appel aux armes du Canada. Les militaires canadiens ont fait des sacrifices considérables pour l'édification de notre nation. Lors des grands conflits qui ont marqué le siècle dernier, notamment à la crête de Vimy, sur les plages de Normandie et à Kapyong, des dizaines de milliers de Canadiens ont servi la patrie.

Récemment encore, nos troupes ne sont pas restées loin de la mêlée. Elles ont en effet participé à la guerre du Golfe et à la campagne aérienne au Kosovo, et elles continuent aujourd'hui à intervenir là où leur présence est nécessaire. En Afghanistan et dans la mer d'Oman, nos forces participent avec vigueur à la campagne

antiterroriste internationale. En dépit de la perte de quatre de leurs camarades, les soldats canadiens sont demeurés inébranlables et se concentrent sur leur mission. Ils sont toujours clairement à la hauteur de leur réputation au chapitre du sens du devoir, du courage et du professionnalisme.

Par la même occasion, nous devons aussi reconnaître la contribution remarquable de nos militaires dans les missions de maintien de la paix et les opérations de paix qui ont eu lieu et se poursuivent encore, à l'échelle mondiale. Nos soldats sont régulièrement déployés dans le cadre d'opérations où ils risquent d'être la cible de tireurs isolés, de mines terrestres ou de munitions non explosées. En dépit de ces dangers, les militaires canadiens sont toujours prêts à relever les défis. En Bosnie, au Sierra Leone et au Timor oriental, les Forces canadiennes ont montré leur engagement pour défendre les innocents et contribuer à la sécurité et à la stabilité de collectivités fragmentées.

• (1745)

[Français]

Leurs contributions à la sécurité internationale sont importantes. Nous n'avons qu'à regarder les chiffres.

[Traduction]

Les Forces canadiennes déploient actuellement plus de 4 000 soldats dans 13 missions. Certaines de ces missions, quoique moins prestigieuses, n'en sont pas moins importantes pour autant. La plupart des Canadiens connaissent des missions comme celle de la Bosnie, mais ils connaissent peut-être moins bien la contribution des membres des forces armées dans des endroits comme le Sinaï, le plateau du Golan, l'Éthiopie, l'Éritrée et la République démocratique du Congo.

La proclamation d'une Journée des Forces canadiennes inciterait nos concitoyens à en apprendre plus sur ce type d'opérations. La tenue de journées portes ouvertes dans nos manèges militaires pourrait nous aider à transmettre cette connaissance aux jeunes et à tous nos concitoyens. Les gens seront invités à en apprendre plus sur les forces armées et ce qu'elles font pour rendre notre monde plus sûr.

Une Journée des Forces canadiennes permettrait également de mettre en évidence le travail important que nos forces armées accomplissent chez nous, par exemple l'aide en cas de catastrophes naturelles, les missions de recherche et de sauvetage, la surveillance de nos côtes, l'application des lois canadiennes et la protection de l'espace aérien nord-américain dans le cadre du NORAD.

L'expérience nous a appris que toutes les opérations militaires comportent des risques, exigent un dur labeur et des compétences. Les opérations effectuées chez nous ne font pas exception. Nous nous souvenons certainement tous des remarquables efforts déployés par nos militaires pendant les inondations au Manitoba, au Saguenay ou pendant la tempête de verglas qui a frappé le centre du Canada.

Que ce soit chez nous ou à l'étranger, le personnel de nos forces armées fait une véritable différence dans nos vies et dans la vie d'innombrables personnes, et c'est pour cette raison que nous devrions appuyer la proclamation d'une Journée des Forces canadiennes. Nous montrerions ainsi aux hommes et aux femmes qui portent l'uniforme que nous les apprécions, que nous apprécions le travail qu'ils font et que nous sommes fiers de ce qu'ils font. Cela montrerait aussi à leurs familles que nous apprécions les nombreux sacrifices que nos troupes sont appelées à faire.

Initiatives parlementaires

Le moment est venu de désigner officiellement une journée au cours de laquelle les Canadiens d'un océan à l'autre pourront remercier les membres des Forces canadiennes pour ce qu'ils font, en apprendre davantage sur leur travail et, du même coup, apprendre à mieux les connaître et les apprécier. Je suis convaincu que les Canadiens seront heureux de pouvoir le faire. La proclamation du premier dimanche de juin Journée des Forces armées permettra au plus grand nombre possible de personnes de saluer les membres de nos forces armées. En tant que député de York-Centre, j'appuie pleinement cette motion d'initiative parlementaire.

[Français]

J'encourage mes collègues à faire de même.

[Traduction]

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la motion du député. Il y a longtemps que nous n'avons pas consacré une journée officielle aux services rendus au pays par les membres de nos forces armées. Les forces célèbrent le jour du Souvenir, celui de la bataille de l'Atlantique et celui de la bataille d'Angleterre, mais ces journées spéciales n'existent pas pour rendre publiquement hommage aux Forces canadiennes en général et aux services qu'elles rendent; elles servent plutôt à commémorer des événements historiques précis. Habituellement, un office religieux fait partie des célébrations. Nous avons déjà vu cela dans le passé.

La Journée nationale des forces armées a été célébrée pour la première fois le 12 juin 1965. La journée proposée maintenant remplacerait cette date et donnerait aux Canadiens l'occasion de reconnaître le travail très important accompli par les membres des Forces canadiennes. J'appuie totalement la motion et je sais que mon parti fera de même. Il est crucial de reconnaître le travail de nos militaires. J'espère pouvoir célébrer cette journée spéciale éventuellement.

J'ai entendu le ministre parler il y a quelques instants. Je l'écoutais en pensant qu'il était vraiment sincère. Il veut rendre hommage à l'excellent travail des Forces canadiennes. J'ai toutes les raisons de croire qu'il est totalement sincère à ce sujet. Par ailleurs, je me demande pourquoi, lorsque vient le temps d'appuyer nos forces, il ne peut pas étayer par des gestes concrets ses paroles et l'appui qu'il accorde maintenant à la motion.

Les membres des Forces canadiennes sont à ce point négligés et si misérablement traités par le gouvernement qu'ils servent le pays en dépit du peu de ressources que leur fournit le gouvernement pour qu'ils fassent leur travail. Malgré cela, ils sont efficaces et se sont acquis une réputation mondiale parce qu'ils sont capables de réparer du matériel désuet et en ruine pour le faire fonctionner à nouveau. Ils le font et ils en sont fiers, mais nous ne devrions pas imposer de telles conditions à nos soldats. C'est inacceptable.

Il est grand temps que ce ministre cesse d'offrir seulement des paroles et commence à offrir un véritable appui. Voici certaines des choses dont nos militaires ont besoin.

À l'heure actuelle, les effectifs de nos forces armées sont tombés à 53 000 membres alors qu'ils devraient se chiffrer à 60 000 selon le Livre blanc. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, les forces armées comptaient 80 000 membres, mais ce chiffre est maintenant tombé à 53 000. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, les forces armées ont perdu deux membres pour chaque nouvelle recrue. La vérificatrice générale a dit la semaine dernière dans son rapport que, compte tenu du programme de recrutement actuellement en place, il faudrait peut-être 30 ans pour rétablir les effectifs des forces armées au niveau auquel le gouvernement s'est engagé à les

porter. Dans le Livre blanc de 1994, auquel mon parti a apporté une importante contribution, le gouvernement s'est engagé à porter les effectifs des forces armées à 60 000 membres. Ils sont maintenant tombés à 53 000 et on dirait que les choses empirent.

Il faut nous demander pourquoi le gouvernement n'a pas soutenu nos forces armées d'une façon beaucoup plus significative, non pas seulement en paroles mais en actes. Il faut nous demander si cette réduction des effectifs n'est pas en fait une façon détournée de réduire le nombre de nos soldats alors que la politique établie dit que nous devrions maintenir les effectifs de nos forces armées à 60 000 membres. Il faut nous poser cette importante question. À l'heure actuelle, le nombre des membres de nos forces armées pose un problème.

Si nous considérons maintenant le matériel, nous pouvons dresser une longue liste de problèmes auxquels le gouvernement ne s'est pas attaqué. Le programme de remplacement des Sea King était en place quand le gouvernement est arrivé au pouvoir. Le lendemain, le programme était disparu. Nous n'avons toujours pas fait d'appel d'offres pour le remplacement des Sea King. Les bâtiments ravitailleurs ont désespérément besoin de renfort: nous n'en avons plus que deux. La coque des destroyers n'a plus qu'une durée de vie de sept ans. Il sera très difficile de les remplacer avant l'expiration de la durée de vie de la coque, mais il n'y a rien en place pour assurer un renfort. Les paroles sont là, mais pas les actes. Cela a de quoi inquiéter.

● (1750)

Il y a bien d'autres équipements à remplacer et beaucoup d'autres qu'il faut acheter parce que nous ne les avons pas. Par exemple, la capacité de transport aérien stratégique. Lorsque nous devons compter sur les Américains pour assurer ce transport et amener nos troupes dans les régions inondées du Manitoba ou celles qui sont frappées par une tempête de verglas en Ontario et au Québec, c'est qu'il nous manque vraiment de l'équipement. Nous avons besoin d'appareils de transport stratégique, mais le gouvernement ne les fournit pas, et n'a pas l'intention de le faire. Il fait de beaux discours, mais ça s'arrête là.

Pour ce qui est du transport tactique, il faudra finir par remplacer nos Hercules. Le Hercules est un bon appareil extrêmement solide. Certains appareils peuvent encore servir, mais d'autres non. Il nous faut remplacer les hélicoptères de transport qui ont été liquidés il y a dix ans. Nous avons besoin d'hélicoptères d'attaque. Voilà les choses qu'il nous faut si nous voulons occuper notre place dans le contexte d'aujourd'hui.

Depuis la fin de la guerre froide, le monde est très instable. La demande à laquelle nos soldats devront répondre sera au moins aussi importante à l'avenir qu'elle ne l'est maintenant, mais ils ne pourront pas la satisfaire à cause des pénuries d'équipement et de personnel. Les membres de nos forces armées sont surexploités. Le gouvernement tient de beaux discours, mais il ne fait rien.

Pour acheter l'équipement et engager les effectifs, il faudra de l'argent. Lorsque, presque tous les jours, nous interrogeons le ministre à ce sujet, il répond qu'on a dépensé des milliards pour les forces armées. En réalité, le gouvernement dépense moins pour l'armée qu'il ne le faisait à son arrivée au pouvoir. Les discours et les faits concrets ne concordent pas. C'est inadmissible.

Initiatives parlementaires

Nos alliés de l'OTAN dépensent en moyenne 2,1 p. 100 de leur PIB pour les forces armées. Combien le Canada dépense-t-il? Est-ce 2,2, est-ce 2,3 p. 100? Est-ce plus que la moyenne de l'OTAN? Loin de là. Nous en sommes à 1 p. 100 de notre PIB, moins de la moitié de la moyenne de l'OTAN. Le Canada est censé être un des pays les plus riches de la planète. C'est inacceptable. Les discours du gouvernement disent une chose, mais ses actes racontent une tout autre histoire.

Nous devons augmenter la dotation des forces armées pour qu'elles puissent acheter les équipements nécessaires à leurs effectifs. Nous devons recruter suffisamment d'hommes et de femmes pour permettre au personnel déjà en poste de se reposer entre les différentes affectations. Le problème est grave. Les familles des membres des forces armées n'en peuvent plus. Les diagnostics de syndrome de stress post-traumatique se multiplient. Toutes ces questions sont importantes pour le Canada, car elles ont de l'importance pour nos militaires.

Aujourd'hui, un ministériel a présenté une motion invitant le gouvernement à reconnaître la contribution de nos militaires, hommes et femmes. L'idée est excellente. Elle aura mon appui et, j'imagine, celui de tous les autres députés. Ce n'est cependant pas assez. Le gouvernement doit maintenant donner suite à ses paroles, mais je n'ai rien vu pour croire qu'il le fera. Je serai le premier à le saluer quand il commencera à fournir à nos militaires les ressources qu'ils méritent et dont ils ont besoin pour mener leurs missions en toute sécurité, et même mieux que dans l'état actuel des choses. Pourtant, ils s'acquittent déjà très bien de leur travail, et cela en dépit des maigres ressources que leur a données le gouvernement, et non pas grâce à elles. C'est inadmissible.

Je serai ravi qu'une journée soit désignée pour saluer les Forces canadiennes, mais je serai encore plus content le jour où le gouvernement entreprendra de leur fournir les équipements et les ressources humaines et financières voulues pour leur permettre de mener à bien la mission qui leur est confiée. Je serai ravi de célébrer cet événement, mais je crains qu'il n'ait pas lieu sous le régime libéral. Je crois que ce jour viendra quand notre parti aura été porté au pouvoir, et je soupçonne que cela ne saurait tarder, au contraire de ce que beaucoup de gens ont pu penser il y a quelques mois.

• (1755)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois est tout à fait d'accord pour que l'on puisse consacrer une journée nationale pour la reconnaissance des Forces canadiennes, pour reconnaître ce que ces gens ont fait.

Le métier de soldat a rarement été valorisé. Pendant les grandes guerres mondiales, on a tendance à vouloir le valoriser davantage. Toutefois, quand les périodes de grandes guerres mondiales prennent fin—cela fait un bon bout de temps que la Seconde Guerre mondiale est terminée—, les électeurs et les contribuables ont souvent de la difficulté à reconnaître le travail de l'armée et il faut comprendre pourquoi.

On vit dans une ère où l'éducation et la santé sont mises à rude épreuve, souvent à cause du gouvernement fédéral qui fait très peu de transferts ou pas assez de transferts. Alors que les provinces sont aux prises avec tous les services, ici à Ottawa, on continue d'accumuler des surplus. Dans les provinces, on aurait besoin d'un coup de main.

Souvent, l'électeur, le contribuable ne fait pas ces nuances. Quand on lui demande si on devrait mettre plus d'argent pour les forces armées, sa première réaction est de dire: «Non, je pense que c'est

suffisant.» Il faut comprendre que ceux qui font partie de l'armée ressentent, je ne dirais pas l'animosité, mais l'indifférence des électeurs et des payeurs de taxes à leur égard. Bien sûr, d'autres métiers sont plus à plaindre dans l'échelle de popularité. Nous, les politiciens, je pense qu'on est au premier échelon en bas de l'échelle. On comprend donc ce que c'est qu'être rejeté et de sentir de l'animosité à notre égard.

Il faut dire que les soldats font un effort extraordinaire; je peux en témoigner. L'été passé, j'ai participé à un programme spécial du ministère. On essaie de sensibiliser les députés à la question des forces armées. Je suis allé m'entraîner pendant une semaine avec le Royal 22^e Régiment, à Valcartier. Je dois avouer que cela fut assez éreintant. Je m'étais un peu préparé à l'avance. Je dois témoigner que ce n'est pas un travail facile. On se lève tôt le matin, on fait des exercices continuellement, toute la journée. Ce n'est pas facile de porter l'uniforme et tout l'équipement et de faire de grands trajets, quand on sait que le test physique veut que l'on porte tout l'équipement qui doit peser au moins 50 livres, tout en parcourant 14 kilomètres en moins de deux heures.

Je ne l'ai pas fait. J'avoue que je ne sais pas si j'aurais été capable de le faire, mais c'est éreintant. Quand en plus on ne sent pas de reconnaissance, c'est difficile. Aujourd'hui, cette motion met en valeur cette reconnaissance. Il serait important que le signal soit bien envoyé.

Je comprends qu'on soit un peu pressés en cette période de l'année. Le premier dimanche de juin arrivera vite; c'est dans un mois et quelques semaines. Il faut se préparer. Il faut préparer ces festivités. La motion est urgente.

On est dans un contexte spécial avec ce qui se passe en Afghanistan, avec ce qui s'est produit le 11 septembre et toutes les répercussions que cela a eu et surtout la mort et les blessures infligées à des soldats. Aujourd'hui encore, on menait un ou deux d'entre eux à leur dernier repos.

Les gens commencent à regarder un peu plus quelle importance a tout cela. Nous qui faisons partie de comités, en tant que critiques ou porte-parole, ou comme ministre de la Défense nationale, nous comprenons l'importance qu'ont ces gens en Afghanistan. Peut-être que la motion arrive au bon moment. Il faut faire savoir à ces gens qu'on apprécie leur travail et que ce qu'ils font est important pour les valeurs de notre société. Nous apprécions leur travail non seulement dans un rôle agressif, comme c'est le cas en Afghanistan. C'est inévitable, il faut y aller. Je tiens toutefois à souligner qu'il y a d'autres rôles également.

Dans les missions de paix, l'armée est encore plus reconnue. Il y a eu de grands enjeux où l'armée canadienne a été sur la ligne de démarcation entre deux camps. On peut penser à Chypre, on peut penser à la Bosnie.

• (1800)

D'ailleurs, l'entraînement auquel je faisais référence tout à l'heure nous amenait à un déploiement avec le 3^e bataillon du Royal 22^e Régiment en Bosnie. On a fait tous les camps canadiens et on peut voir que la présence est importante.

Il ne faut pas établir non plus une valeur. On ne doit pas dire que ceux qui sont en Afghanistan ont plus de mérite que ceux qui sont en Bosnie. À chacun sa spécialité et à chaque théâtre opérationnel sa spécificité.

Initiatives parlementaires

En Bosnie, les gens font un très bon travail. À cet égard, je veux aussi joindre ma voix à celle du général MacKenzie qui a spécifié et qui a démontré qu'il y a quand même des soldats canadiens qui ont aussi perdu leur vie dans des opérations de maintien de la paix. Il est donc temps qu'on reconnaisse ces gens-là.

Maintenant, des gens sont décédés dans un contexte plus menaçant, où ils côtoient l'armée américaine en Afghanistan. C'est un malheureux accident. Toutefois, il n'en demeure pas moins que ces gens ont perdu leur vie en la donnant pour nos valeurs.

C'est aussi la même chose pour ceux qui font le maintien de la paix. Ces gens sont souvent sur des lignes de front. Ils sont parfois pris entre des feux ennemis en essayant de séparer les deux camps. Certains y ont perdu leur vie. Il est donc important qu'on les reconnaisse eux aussi.

La motion contient aussi d'autres concepts importants à mon avis. Lorsqu'il s'agit du secours aux sinistrés, je suis bien placé pour en parler. En effet, la crise du verglas chez nous, dans le comté de Saint-Jean, ce n'était vraiment pas drôle.

J'en profite tout le temps pour saluer le Princess Patricia's Canadian Light Infantry. J'ai eu de la peine en apprenant cette nouvelle des quatre soldats tués, parce que ces gens sont venus nous dépanner en 1998, lors du grand verglas. Ma région était dans ce qu'on appelle un triangle noir, c'est-à-dire Saint-Jean, Granby, Saint-Hyacinthe, où presque tout avait été détruit. J'avoue que ces gens des Forces armées nous ont grandement aidés.

Mon bureau était alors fermé et j'ai emménagé dans la mégastructure des forces armées, à côté du bureau du commandant où on me donnait un briefing tous les matins. On aurait été vraiment très mal pris si les forces armées canadiennes n'étaient pas venues à notre secours cette fois-là.

Pensons aussi aux inondations du Saguenay et de la rivière Rouge. Ce sont tous des sinistres lors desquels les forces armées viennent en aide. Dans ce temps-là, la population les apprécie davantage, parce que cela se passe chez eux. Les forces armées viennent donc aider les gens, les payeurs de taxes. À ce moment-là, les gens ont le réflexe d'être plus reconnaissants.

Aujourd'hui, les gens du comté de Saint-Jean savent que des opérations militaires ont lieu en Afghanistan, mais ils n'en sont pas témoins tous les jours. L'importance de l'aide aux sinistrés est aussi manifeste.

Quant à l'importance de l'OTAN, probablement que n'eût été de l'intervention de l'OTAN contre Milosevic, il serait arrivé un terrible événement. Ce qui s'est passé en Bosnie est déjà assez terrible, alors, imaginons si l'OTAN ne s'en était pas mêlée.

À cet égard, les appareils canadiens, les chasseurs canadiens ont conduit plusieurs missions en terrain bosniaque, justement pour déloger un dictateur qui faisait un génocide. On commémore le génocide arménien, mais c'était un génocide qui se produisait là.

Ce sont les forces armées unies, dont celles du Canada, qui se sont précipitées là pour essayer de régler cette question et ils ont réussi. Milosevic a dû reculer et arrêter ce phénomène de «nettoyage raciste» qui se produisait en Bosnie.

C'est la même chose concernant l'aide humanitaire. Il est certain que lorsque de grands désastres se produisent quelque part sur la planète, souvent les forces armées canadiennes sont appelées à réagir. On va alors envoyer des secours à ces gens dans le besoin. Des équipes spécialisées vont souvent se rendre sur place pour offrir de l'aide. Cela fait partie de notre engagement international.

Revalorisons donc le rôle passé des forces armées canadiennes, de même que leur rôle présent. Cette revalorisation susciterait peut-être l'intérêt des jeunes afin qu'ils s'enrôlent dans un domaine où ils seront reconnus.

On commence avec une journée de reconnaissance et cela est important. Ainsi, j'espère qu'on adoptera rapidement cette motion. Je tiens à dire à mon collègue libéral qu'il peut compter sur notre appui pour son adoption rapide, parce que le premier dimanche de juin arrive rapidement.

Il y a une base militaire et un ancien collège militaire dans ma circonscription où il y a encore beaucoup de militaires. Il me fera donc plaisir de me joindre à eux en cette Journée de reconnaissance des forces canadiennes et des Forces armées.

• (1805)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, d'abord, il me fait grand plaisir de pouvoir prendre la parole sur la motion No. 334. Pour les gens qui nous écoutent, je pense qu'il serait bon de la lire de nouveau. Cette motion dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proclamer le premier dimanche de juin de chaque année «Journée des Forces canadiennes» en reconnaissance de la contribution extraordinaire des Forces canadiennes tant au pays qu'à l'étranger, dans des secteurs comme la défense du Canada, nos engagements à l'égard de l'OTAN, l'aide humanitaire, les secours aux sinistrés, les opérations de recherche et sauvetage ainsi que les opérations de maintien de la paix.

Je suis certain que mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore—c'est difficile à prononcer pour quelqu'un comme moi—aurait aimé être ici, d'autant plus qu'il est le porte-parole de notre parti en matière de défense. Malheureusement, il est à Dartmouth aujourd'hui. Il voulait être là avec la dépouille de l'un des soldats qui a perdu la vie en Afghanistan lors d'un accident très regrettable.

J'aimerais également remercier le député de Nepean—Carleton d'avoir présenté cette motion à la Chambre des communes. De plus, j'aimerais remercier le comité parlementaire qui a décidé qu'elle ferait l'objet d'un vote. C'est une motion émanant d'un député qui peut ou non faire l'objet d'un vote. Déjà là, il y a un désir de vouloir recommander et d'appuyer une motion de ce genre. Cela aurait dû être fait il y a longtemps. Cependant, comme je l'ai toujours dit, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il n'est jamais trop tard pour faire les bonnes choses. Je félicite donc le député de Nepean—Carleton de l'avoir présentée. Je peux l'assurer de l'appui du Nouveau Parti démocratique à cette motion.

C'est une motion vraiment importante. Quand on regarde, par exemple, le décès regrettable des quatre soldats, c'est comme les gens qui perdent la vie au travail à cause d'un accident malencontreux.

Avant d'être député, je travaillais comme mineur. Je n'étais pas vraiment un apprenti. J'étais opérateur de machine sous terre et je travaillais avec les mineurs. Nous perdions souvent des gens en travaillant sous terre. Ce n'est pas agréable de perdre un collègue de travail, mais il faut des mineurs. Ce n'est pas agréable de perdre un pêcheur, mais c'est son travail.

Initiatives parlementaires

On a donc des soldats qui ont perdu la vie au travail. On sympathise avec les familles. C'est regrettable et on offre nos condoléances aux familles qui ont perdu des personnes chères et proches d'elles. Ces personnes étaient prêtes à aller dans certains pays parce qu'elles croyaient à la liberté. Elles croyaient que le monde entier devrait pouvoir être libre. Ces gens sont allés défendre la cause de la liberté suite à la demande du gouvernement élu démocratiquement ici au Canada. Il a décidé d'envoyer nos soldats à la guerre plutôt que, comme par le passé, dans une mission de paix. Mais la décision a été prise et maintenant il faut appuyer nos soldats.

Je peux garantir qu'on appuie nos soldats. Notre chef, la députée de Halifax, l'a souvent dit à la Chambre. Il ne faut pas faire d'erreur parce que nous sommes dans l'opposition. Parfois, on n'est pas d'accord avec le fait que nos soldats aillent à la guerre parce qu'ils devraient être en mission de paix. Mais quand ils vont à la guerre, on les appuie. Ce sont nos soldats canadiens, hommes et femmes, qui sont en train de défendre une cause à laquelle croient bien des gens partout dans le monde parce qu'ils ne croient pas au terrorisme.

On veut également appuyer le Family Resource Centre pour les familles des soldats décédés ou blessés. C'est une organisation vraiment importante.

● (1810)

Pendant la Première Guerre mondiale, 66 000 Canadiens sont décédés. Plus de 45 000 Canadiens ont sacrifié leur vie à la cause de la paix et de la liberté lors de la Seconde Guerre mondiale. L'armée canadienne s'est acquise par la suite une réputation enviée.

On peut parler aussi du rôle des Forces canadiennes comme agent prévenant de la défense collective de notre pays, mais aussi avec d'autres pays comme les États-Unis; il y a également notre travail avec l'OTAN et d'autres alliés.

Les Forces canadiennes ont participé à des opérations de sécurité collective ou coopérative comme gardiens de la paix sous l'effigie des Nations Unies, par exemple au Kosovo.

Les Casques bleus ont assuré un environnement sécuritaire et ont fourni de l'aide humanitaire aux démunis. Jusqu'à 80 000 militaires canadiens ont participé à plus de 30 000 missions de maintien de la paix.

Ils ont participé à la guerre froide et à la guerre du Golfe. Présentement, ils participent à la guerre contre le terrorisme en Afghanistan. Il est important de reconnaître les soldats canadiens, hommes et femmes, qui travaillent à cela.

Mais revenons chez nous. Comme l'ont mentionné mon collègue du Bloc québécois et d'autres collègues, il y a cinq ans, au Manitoba, lorsque la rivière Rouge a débordé, je suis certain que les Manitobains étaient contents de voir arriver les Forces canadiennes pour leur donner un coup de main.

En 1996, je suis certain que les gens du Saguenay étaient heureux de voir les Forces canadiennes arriver pour les aider.

Comme l'a mentionné le député du Bloc québécois, ils sont allés aider les gens en Montérégie, dans le triangle noir, lors de la tempête de verglas. J'ai des beaux-frères et une belle-soeur à Saint-Luc, sur la rivière Richelieu; ils n'ont pas eu d'électricité pendant un mois. Ces gens ont eu beaucoup de misère parce qu'ils n'étaient pas habitués, avec le mode de vie qui existe d'aujourd'hui, de se retrouver sans électricité. J'ai pu comprendre ce que les gens ont vécu.

Les gens de l'est de l'Ontario ont connu cela également. Nos soldats étaient là pour les aider, tant sur le plan moral que physique. Il y avait des gens qui étaient là pour aider les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois.

La motion du député de Nepean—Carleton est importante. On demande que le gouvernement proclame le premier dimanche de juin de chaque année Journée des Forces canadiennes, en reconnaissance de l'ouvrage que celles-ci font pour les Canadiens et les Canadiennes. Il faut reconnaître qu'on a grand besoin d'eux et qu'on est tellement contents de les avoir.

Dimanche dernier j'étais avec des anciens combattants de Bathurst. On reconnaissait l'ouvrage qu'ils avaient fait pendant la Première Guerre mondiale et pendant la Seconde Guerre mondiale. Je suis certain qu'aujourd'hui, ces gens sont heureux de dire: «Le Canada va finalement reconnaître les soldats, chaque année, pour l'ouvrage qu'ils font.» Je pense que c'est le plus beau cadeau de reconnaissance qu'on puisse leur donner.

On peut leur faire d'autres cadeaux mais il faut les remercier pour le bon ouvrage qu'ils font avec les outils qu'ils ont. Ce serait beau si le gouvernement fédéral pouvait mettre plus d'argent pour les aider, que ce soit pour les uniformes ou pour l'équipement. Ce serait beau si le gouvernement pouvait mettre plus d'argent. On souhaite que le gouvernement le fasse. On souhaite que le gouvernement considère cela.

Ce que disait le député du Bloc québécois est vrai. Des fois, des gens disent qu'on ne devrait pas donner autant d'argent pour l'armée, quand on a des problèmes en santé, en éducation, des problèmes de toutes sortes. Mais on ne peut pas se passer de l'armée canadienne.

Alors, il faut que les soldats soient équipés comme il faut; cela en fait partie. Avec les milliards et les milliards de dollars de surplus qu'a le gouvernement fédéral présentement, je pense qu'il est temps de faire un pas en avant pour aider les soldats canadiens, les hommes et les femmes.

Au nom du NPD, je veux féliciter encore une fois le député de Nepean—Carleton. Je souhaite que cette motion soit adoptée le plus vite possible afin d'organiser cette journée le premier dimanche de juin. Il faut que dans nos communautés, nous puissions dire à ces soldats, aux hommes et aux femmes, que nous sommes avec eux et que nous voulons célébrer les Forces canadiennes.

● (1815)

[Traduction]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je suis très fière d'intervenir pour appuyer la motion du député de Nepean—Carleton. Je le remercie sincèrement pour son travail. Étant donné la tragédie qui s'est produite à Kandahar, il y a à peine une semaine, la présentation de cette motion, visant à proclamer le premier dimanche de juin Journée des Forces canadiennes, ne saurait venir à un moment plus opportun. Même avant les événements de la semaine dernière, la reconnaissance des Canadiens et des Canadiennes qui servent dans nos forces armées tardait beaucoup.

Kandahar a ouvert les yeux de tous les Canadiens sur les risques et les dangers auxquels sont quotidiennement exposés nos militaires. Ces dernières années, nous avons acquis la conviction qu'une guerre ou un conflit est un processus aseptisé, que la technologie peut empêcher les innombrables pertes de vie qu'ont causées les deux guerres mondiales. Une guerre ou un conflit suppose un danger. Tant que nos militaires et les Canadiens en général seront prêts à se rendre à l'autre bout du monde pour protéger les valeurs auxquelles nous croyons et la vie de civils innocents, nous devons reconnaître les risques que cela suppose.

Initiatives parlementaires

J'ai été membre du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants pendant neuf ans. J'ai demandé ces fonctions, parce qu'elles touchent les personnes les plus importantes au Canada. Non seulement les militaires consentent des sacrifices considérables pour défendre notre pays et nos idéaux, mais ils le font en sachant parfaitement qu'un jour, leur travail pourrait entraîner leur mort. Pour bon nombre d'entre nous, il est difficile d'imaginer ce que représente ce travail. La véritable preuve de l'engagement de nos militaires, c'est qu'ils acceptent ce risque, en toute connaissance de cause, dans l'intérêt de notre pays.

Pensons à toutes les missions, tant au Canada qu'à l'étranger, dont on a fait mention ici ce soir et auxquelles ont participé nos militaires au fil des ans. Le Canada refuse rarement de répondre à l'appel quand les Nations Unies ont besoin de Casques bleus. Les missions de maintien de la paix ont révélé de véritables héros canadiens, dont Roméo Dallaire, au Rwanda, et Lewis MacKenzie, dans l'ex-Yougoslavie. Ces gens ont été mis en vedette, mais il y a tous les soldats dont on n'a jamais entendu parler et qui ont pourtant été forcés d'être témoins des horreurs perpétrées dans ces pays. Encore aujourd'hui, certains vivent avec le traumatisme causé par ces scènes.

Le personnel des Forces canadiennes participe actuellement à des missions aux quatre coins du monde. Nous avons tourné nos regards vers l'Afghanistan, avec raison d'ailleurs, mais n'oublions pas nos militaires dans les Balkans, sur le plateau du Golan, à Chypre, en Sierra Leone et au Congo, pour ne nommer que quelques endroits. N'oublions pas que nous avons perdu des gardiens de la paix lors de certaines de ces missions ces dernières années. Ce sont des héros canadiens.

N'oublions pas non plus que nos militaires participent à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), créée en 1996, qui peut être déployée dans des situations allant des catastrophes naturelles aux urgences humanitaires complexes. Ils ont participé à des missions à Haïti, au Honduras et en Turquie. Ces militaires spécialisés montrent parfaitement que les forces ont suivi l'évolution des besoins de notre monde changeant où les menaces ne sont pas que militaires, à preuve les tremblements de terre, les inondations, la maladie et la famine, autant de menaces dont nous avons été témoins.

Je conserverai toujours dans ma mémoire le souvenir de nos militaires qui ont aidé des millions de Canadiens lors de la tempête de verglas en 1998. Quatorze mille militaires, y compris 2 300 réservistes, furent déployés afin d'aider les Canadiens à traverser l'une des pires tempêtes de notre histoire. J'ai entendu des tas d'histoires de gens enfermés chez eux dans le froid et l'isolement pendant toute la tempête, mis à part les visites d'un militaire qui se pointait à leur porte pour offrir de l'aide.

Il y a eu les inondations au Manitoba. Nos collègues québécois, eux, ont subi les inondations au Saguenay. Nos militaires étaient sur les lieux lors de ces deux catastrophes. Je rappelle à mes collègues ici présents et à tous les membres du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants qu'il est très important que nous veillions à ce que nos militaires aient tout le matériel nécessaire pour faire leur travail.

● (1820)

Nous avons parlé aujourd'hui de nos sous-marins qui sont usagés. Les Sea King doivent être remplacés, comme on l'a déjà dit aussi.

Tous, des deux côtés de la Chambre, nous devons travailler à prévoir des fonds dans le budget pour ces hommes et ces femmes qui ne peuvent pas venir manifester sur la Colline du Parlement. Ils

comptent sur chacun d'entre nous ici pour prendre leur défense. Ils veulent faire le travail pour nous.

Je veux quelque chose d'autre avec la Journée des Forces canadiennes. Nous avons une fière histoire militaire et nous nous devons d'y être fidèles. J'espère que nous profiterons de la Journée des Forces canadiennes pour déployer un effort concerté pour informer les jeunes d'aujourd'hui sur les réalisations passées et les succès actuels des militaires canadiens.

Maintes études montrent que les Canadiens et en particulier les jeunes connaissent très peu notre histoire militaire. Je propose au député de Nepean—Carleton que nos écoles et nos communautés s'efforcent vraiment d'instruire les jeunes Canadiens sur l'histoire du Canada et de leur inculquer un sentiment de fierté en ce premier dimanche très spécial de juin, en cette journée de nos forces armées.

Je voudrais également m'assurer qu'un hommage particulier soit rendu aux familles de nos militaires pendant la Journée des Forces canadiennes. Les maris, les femmes, les fils, les filles, les parents et les grands-parents de nos militaires consentent également d'énormes sacrifices. Je le sais, car mes frères ont participé à la Seconde Guerre mondiale. Ces familles doivent endurer l'inquiétude lorsque nos soldats se rendent à l'étranger, et la solitude lorsque les êtres qui leur sont chers leur manquent. Elles se déplacent souvent d'une base militaire à l'autre, sans pouvoir s'ancrer dans une région en particulier. Le pire, c'est que, lorsque nos soldats sont à l'étranger, elles vivent dans la crainte qu'on frappe à leur porte au milieu de la nuit pour leur annoncer qu'un proche a été blessé ou est décédé, tout comme cela vient de se produire en raison des événements tragiques en Afghanistan.

Je remercie le député d'avoir présenté cette motion, mais nous devons nous employer à la concrétiser. Nous devons nous occuper des militaires et de leurs familles. Nous devons renseigner nos jeunes dans les écoles, de sorte que, lorsqu'ils auront notre âge, ils se rappelleront les efforts de nos militaires et, pendant la Journée des Forces canadiennes, ils leur rendront hommage.

Je rappelle au député que, bien que cette journée constituerait un important geste symbolique, nous devons tous nous attaquer aux difficultés que doivent relever nos militaires. Nous devons les aider à accomplir leur tâche de leur mieux et leur procurer le meilleur matériel, les meilleures ressources et le meilleur soutien possibles. Le Canada se joindra à une longue liste de pays qui ont déjà proclamé une journée des forces armées. Désigner une telle journée ne serait pas trop tôt au Canada, où les forces armées sont tellement fières.

Les recruteurs des Forces canadiennes disent que la vie y est très excitante. Cela ne pourrait pas être plus vrai. Un tel mode de vie fait appel à des gens spéciaux, et le Canada en a certes beaucoup dans ses forces. C'est pour moi un honneur et un plaisir d'appuyer la motion visant à souligner les réalisations des Forces canadiennes. Je demande à tous les Canadiens de se joindre à nous pour célébrer les forces armées du Canada, le premier dimanche de juin. Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers.

● (1825)

M. David Pratt: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Premièrement, je remercie tous les députés pour leurs commentaires, qui étaient certainement très sincères. J'aimerais demander le consentement de la Chambre pour qu'on adopte aujourd'hui la motion sur la Journée des Forces canadiennes.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à mon tour. Je ne consens pas, mais je serais ravi d'accorder mon consentement dans d'autres circonstances. Je m'explique. Deux fois, j'ai demandé le consentement de la Chambre pour que mon projet de loi visant à faire observer deux minutes de silence le jour du Souvenir, une initiative appuyée par une pétition contenant 60 000 signatures recueillies dans tous les groupes d'anciens combattants au pays, puisse être mis aux voix. Si le député d'en face consentait à ce que mon projet de loi puisse faire l'objet d'un vote, je serais heureux de lui rendre la pareille.

Je demande donc le consentement unanime pour qu'on remette sur la liste de priorité le projet de loi C-297, Loi visant à faire observer

deux minutes de silence le jour du Souvenir, et qu'on le considère comme pouvant faire l'objet d'un vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Le temps accordé pour l'étude des initiatives parlementaires étant maintenant écoulé, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 24 avril 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson	
Mme Thibeault	10759
Cuba	
M. Day	10759
La sclérose en plaques	
Mme Phinney	10759
La citoyenneté	
M. Keyes	10760
Vaisakhi	
M. Assadourian	10760
Les dépenses gouvernementales	
M. Rajotte	10760
La santé	
M. Scott	10760
La Semaine du don d'organes	
M. Ménard	10760
Les citoyens de la circonscription de Rosemont—Petite-Patrie	
Mme St-Jacques	10761
Les dépenses gouvernementales	
M. White (North Vancouver)	10761
La Journée internationale de sensibilisation au bruit	
M. Lincoln	10761
L'Arménie	
Mme McDonough	10761
Le peuple arménien	
M. Dubé	10761
La Chambre de commerce taiwanaise	
Mme Leung	10762
Les pompiers	
M. MacKay	10762
QUESTIONS ORALES	
La défense nationale	
M. Reynolds	10762
M. Eggleton	10762
M. Reynolds	10762
M. Eggleton	10762
M. Reynolds	10762
M. Eggleton	10763
M. Benoit	10763
M. Eggleton	10763
M. Benoit	10763
M. Eggleton	10763
Les microbrasseries	
M. Duceppe	10763
M. McCallum (Markham)	10763
M. Duceppe	10763
M. McCallum (Markham)	10763
Mme Picard	10763
M. McCallum (Markham)	10763
Mme Picard	10763
M. McCallum (Markham)	10763
Le Proche-Orient	
Mme McDonough	10764
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10764
Mme McDonough	10764
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10764
La défense nationale	
Mme Wayne	10764
M. Eggleton	10764
Mme Wayne	10764
M. Eggleton	10764
Les campagnes de financement	
M. Hill (Macleod)	10764
M. Chrétien	10764
M. Hill (Macleod)	10764
M. Chrétien	10764
Les microbrasseries	
M. Loubier	10765
M. Goodale	10765
M. Loubier	10765
M. Goodale	10765
Les campagnes à la direction	
M. White (Langley—Abbotsford)	10765
M. Chrétien	10765
M. White (Langley—Abbotsford)	10765
M. Chrétien	10765
Les microbrasseries	
M. Gauthier	10765
M. Chrétien	10766
M. Gauthier	10766
M. Chrétien	10766
Les dépenses gouvernementales	
M. Penson	10766
M. Chrétien	10766
M. Penson	10766
M. McCallum (Markham)	10766
La protection des enfants	
Mme Torsney	10766
M. Cauchon	10767
Les soins de santé	
Mme Wasylycia-Leis	10767
Mme McLellan	10767
Mme Davies	10767
Mme McLellan	10767
La défense nationale	
M. Clark	10767
M. Eggleton	10767
Les affaires étrangères	
M. Clark	10767

M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10767
La protection des enfants	
M. Toews	10768
M. Cauchon	10768
M. Toews	10768
M. Chrétien	10768
L'environnement	
M. Laframboise	10768
M. Collenette	10768
M. Laframboise	10768
M. Collenette	10768
La protection des enfants	
M. Spencer	10768
M. Cauchon	10768
M. Spencer	10768
M. Goodale	10769
Le Prix du bénévolat	
M. Maloney	10769
Mme Stewart	10769
L'Agence de promotion économique du Canada atlantique	
M. Williams	10769
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	10769
M. Williams	10769
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	10769
Les Nations Unies	
M. Paquette	10769
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10769
Le respect de la vie privée	
M. Scott	10770
Mme Robillard	10770
Le Service correctionnel du Canada	
M. Sorenson	10770
M. MacAulay	10770
La Chambre des communes	
Le Président	10770
Les travaux de la Chambre	
Le Président	10770
AFFAIRES COURANTES	
Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Redman	10770
Les comités de la Chambre	
Finances	
Mme Barnes	10770
La Loi canadienne sur les sociétés par actions	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10770
Projet de loi C-448. Présentation et première lecture	10770
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10771
Loi sur la sécurité publique	
(Projet de loi C-42. L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement)	10771
M. Goodale	10771
Annulation de l'ordre; retrait du projet de loi	10771

Pétitions	
Le Proche-Orient	
Mme Gagnon (Québec)	10771
Les additifs dans l'essence	
Mme Ur	10771
Les pêches	
M. Cummins	10771
L'étiquetage	
M. Calder	10771
L'assurance-emploi	
M. Calder	10771
Les données du recensement	
M. Calder	10771
Le Code criminel	
M. Benoit	10771
Les transports	
M. Comartin	10771
L'avortement	
M. White (Langley—Abbotsford)	10771
Les normes comptables	
M. Rajotte	10772
La santé et la sécurité	
M. Rajotte	10772
Les affaires autochtones	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10772
Questions au Feuilleton	
Mme Redman	10772
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Mme Redman	10773
Demandes de documents	
Mme Redman	10773
Adoption de la motion	10773
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	10774
M. Goodale	10774

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le tribunal canadien du commerce extérieur	
Projet de loi C-50. Étape du rapport	10774
Motion d'approbation	10774
Adoption de la motion	10774
Projet de loi C-50. Troisième lecture	10774
M. Kilgour	10774
M. Duncan	10775
M. Crête	10778
Mme Davies	10782
M. Bagnell	10783
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	10784
M. Bagnell	10785
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10786
M. Kenney	10786
Mme Marleau	10789

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Journée des Forces canadiennes	
M. Pratt	10789
Motion	10789
Motion	10789
Adoption de la motion	10790
M. Eggleton	10791

M. Benoit..... 10792
M. Bachand (Saint-Jean)..... 10793

M. Godin..... 10794
Mme Wayne..... 10795

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**